



24751 E. J. 2d.





ETAT  
DE LA CORSE,

*Suivi d'un Journal*

D'UN VOYAGE DANS L'ISLE

*Et des Mémoires*

DE PASCAL PAOLI,

*Par*

Mr. JAMES BOSWEL,

ECUYER.

Orné d'une Carte nouvelle & exacte de la  
CORSE, & des Manifestes Originaux,

TRADUIT DE L'ANGLAIS ET DE L'ITALIEN,

PAR MR. S. D. C.

*Avec une Préface du Traducteur.*

TOME I.



A L O N D R E S.

---

M. D. CC. LXIX.

---

*Non enim propter Gloriam, divitias aut  
Honores pugnamus, sed propter libertatem  
Solummodo, quam nemo bonus nisi  
Simul cum vita amittit.*

Litt. Comit. & Baron. Scotiae ad  
Papam. an. Dom. 1320.

---

Ce n'est point pour la gloire, pour les richesses, ou pour les honneurs que nous combattons; mais pour la seule liberté, qu'aucun homme plein de sentiment ne peut se résoudre à perdre qu'avec la vie.

*Lettre des Comtes & Baronies d'Es-  
cosse au Pape, l'an 1320.*

---

## P R E F A C E

## D U T R A D U C T E U R .

C E n'est point aux particuliers à juger les grandes querelles , quoique chaque individu ait la liberté que donnent la vérité & le sentiment. C'est à l'Univers à prononcer en de tels cas ; c'est-à-dire , à la pluralité des hommes & des peuples désintéressés ; & en dernier ressort , à la postérité , qui sera toujours moins servile & moins partielle dans le jugement qu'elle portera des actions des hommes. Ce qui est de notre ressort , c'est de

nous instruire, & de devenir meilleurs en nous instruisant ; & que d'instructions ne trouvera-t-on pas dans l'histoire qu'on va lire !

Des sujets envahis qui brisent leurs fers, prouvent la sagesse des Souverains qui ne les retiennent que par l'amour . . . . Un peuple qui se forme apprend à un peuple déjà formé à se corriger . . . . Un Gouvernement dans son berceau montre la nécessité de l'union entre les Chefs & ses membres ; entre tous les Ordres & les individus qui les composent . . . . Une résistance de 40 ans à la Tirannie , est un garant sûr que des hommes généreux & bien unis seront invincibles.



En lisant ce livre, on se convaincra qu'une constitution ancienne ne se soutiendra qu'autant qu'elle ne sera point enfreinte, si elle était juste; & qu'une constitution nouvelle pour être stable chez un peuple libre & courageux, doit être dans un équilibre qui ne puisse être rompu par celui même qui l'a formé.

Cet équilibre aura lieu quand les loix auront reçu ou acquis une consistance qui ne puisse être altérée impunément par aucun crédit; quand toutes les volontés auront concouru à en former une seule, que la pluralité aura le plus grand intérêt à ne point enfreindre.

On verra dans cette histoire l'effet & la nécessité de la confiance du Chef pour un peuple qui ne voit en lui qu'un père, un ami, un Libérateur ; comme la nécessité de la confiance d'un peuple pour le Chef qui ne voit dans ce peuple que des frères, des compatriotes & des enfans.

On y sentira le prix inestimable d'une autorité qui n'est qu'affection, que zèle, que dévouement aux plus grands travaux ; comme d'une soumission qui n'est que reconnoissance, & qu'amour de soi-même bien entendu ; de l'une & de l'autre, fondées sur le désir commun du bien

général, sur des sacrifices reciproques, & sur des bienfaits.

On y verra le poids imposant d'une justice impartiale, désintéressée & inaltérable, qui n'effraye & ne peut effrayer que les méchans ; en même tems qu'elle anime & qu'elle tranquillise les gens de bien.

On y contempera dans la suite avec délices, les effets heureux de l'industrie, sollicitée par l'émulation, excitée par l'honneur, couronnée par les succès ; jamais rallentie, ni intimidée par les vexations.

Quel plaisir nouveau de voir des Finances qui n'épuisent & n'enrichissent personne ; qui ne nourrissent ni

l'orgueil , ni le luxe , ni la mollesse effrenée , de cette précieuse substance des peuples , qui ne devrait circuler que pour son bonheur , ni être employée que pour la sûreté , les besoins & l'affermissement de l'Etat !

Et que dirons nous de ces troupes nationales dont la paye seule est la gloire d'affurer leur liberté , qu'elles estiment le premier des biens , & pour qui la vie n'est que le second ; qui ne connaissent de péril que celui de manquer leur but , & qui n'envisagent les fatigues , les blessures & la mort même , que comme de légers sacrifices que les cœurs font à la patrie.

Si des intérêts contraires à un si noble Institut était capables déteindre, ou seulement d'affaiblir l'intérêt que doit inspirer l'humanité, & la touchante situation d'un tel peuple; tous les esprits Philosophes, tous les hommes dépréoccupés sauront les voir d'un autre œil. Les peuples libres, les peuples heureux sous un Gouvernement juste & modéré seraient attristés de voir échouer des vues si légitimes, un plan si sage, & une conduite si digne d'éloges.

Si nous voyons un vaisseau battu de l'orage, en péril d'être englouti par les flots, ou brisé contre des

rochers; sans favoir de quelle nation il pourrait être, il nous suffirait de favoir qu'il porte des hommes, pour en être vivement émus. Et combien cet intérêt n'augmenterait-il pas encore si nous étions à portée de voir les belles manœuvres du Capitaine, la sage conduite du pilote & les travaux intrépides des matelots! Quels vœux ne formerions-nous pas, pour que le calme succédât à la tempête, & qu'un vent favorable pût le ramener au port!

## EPITRE DEDICATOIRE

A

PASCAL PAOLI

GÉNÉRAL DES CORSES.

Monsieur ,

*Les Dédicaces sont pour la plupart des offrandes serviles & intéressées, où les effusions d'un zèle très partial. L'on y voit pour l'ordinaire l'énumération des vertus d'un homme en qui l'on ne pouvait en appercevoir, ou des présages de grandeur adressées à des hommes qui ont ensuite passé leurs jours dans une lâche indolence,*

Et qui sont morts sans laisser d'autre monument de leur existence qu'une Dédicace, dans laquelle tout leur mérite était célébré à futur, Et que le tems a converti en un silence équivalent au reproche.

Ceux qui ont quelque connaissance des hommes, penseront mûrement à qui ils adressent des Dédicaces. Donner publiquement des louanges dont le public ne sent pas le fondement ou des espérances qui ne seront jamais réalisées, dégrade nécessairement le caractère d'un Auteur, qui ne passera plus dès lors que pour un fade Parasite, ou pour un aveugle enthousiaste.

Je n'ai rien à craindre de pareil,



DEDICATOIRE. XIII

*en dédiant ce livre à PASCAL PAOLL. Ses vertus sont généralement reconnues, & honnorent l'Ouvrage que j'hazarde de lui présenter. C'est un bonheur singulier pour moi, que mon livre soit le garant de sa dedicace.*

*En vous l'adressant, Monsieur, mon intention n'est point d'essayer de faire votre panégyrique; il résultera en quelque sorte de mon travail imparfait, mais je souhaite d'exprimer aux yeux du monde l'admiration & la reconnaissance que vous m'avez inspirée.*

*C'est tout ce que je puis vous offrir en retour des faveurs dont vous avez daigné m'honorer, & je vous supplie de le recevoir comme*

XIV. EPITRE DEDIC.

*un témoignage de mes sentimens.  
J'ai regret de n'avoir ni pouvoir, ni  
influence qui me mette dans le cas  
de rendre quelque service essentiel à  
vous, Monsieur, & aux braves Corfes.  
Tout ce que je puis, est de vous offrir  
les vœux ardens d'un simple particu-  
lier : J'ai l'honneur d'être avec tout  
le respect & l'attachement possible,*

**Monsieur,**

*Auchinleck Ayrshire,  
le 29 Octobre 1767.*

*Votre très-humble & dévoué  
Serviteur,*

**JAMES BOSWEL.**

## P R E F A C E

## D E L' A U T E U R.

*J*E n'ai point d'Apologie à faire , en présentant au public la Relation de la Corse. On l'attendait de moi depuis quelque tems , & j'avoue que l'ardente curiosité du public m'encourage en même tems qu'elle m'intimide. A mon retour du voyage que je fis en Corse , je trouvai partout une foule empressée d'entendre ce que je pouvais avoir appris de cette Isle & de ses habitans ; ennuyé de me répéter par tout , je crus que le mieux était de promettre un Ouvrage qui parlât pour moi.

Je ne voulus pas cependant prendre sur mon compte de le faire , jusques à ce que j'eusse consulté là - dessus le Général de cette

nation. Je l'informai de mon dessein, & il me fit une réponse, peut-être trop flatteuse pour que je d'usse la rendre publique, mais elle contenait une permission & en quelque sorte la sanction de cet ouvrage. PAOLI daigna m'écrire en ces termes.

Non può esser più generoso il di lei disegno di publicar colle Stampe le osservazioni che ha fatte sopra la Corsica. Ella ne ha veduto la fisica situazione; ha potuto esaminare i costumi degli abitanti, e veder dentro le massime dell' loro governo di cui conosce la costituzione. Questi popoli con entusiasmo di gratitudine uniranno il loro applauso a quello dell' Europa disingannata.

„ Rien n'est plus généreux, Monsieur,  
 „ que votre dessein, de rendre publiques  
 „ par l'impression les observations que  
 „ vous avez faites sur la Corse. Vous en  
 „ avez vu la situation physique; vous

„ avez pu examiner les mœurs de ses ha-  
 „ bitans , & vous instruire des maximes  
 „ de leur Gouvernement dont vous con-  
 „ naissiez la constitution. Ces peuples rem-  
 „ plis d'un entousiasme de reconnaissance,  
 „ joindront leurs applaudissemens à ceux  
 „ de l'Europe désabusée.

Ma premiere intention était de ne don-  
 ner qu'un crayon de l'état actuel de la  
 Corse , avec les Mémoires de son Illustre  
 Général : mais par l'avis de quelques amis  
 éclairés dont je respecte le jugement , j'ai  
 donné plus d'étendue à mon plan , de l'e-  
 xécution duquel le public sera le Juge.

J'ai entre les mains deux Ouvrages qui  
 ont été écrits avant le mien sur la Corse.  
 L'un est l'Histoire de l'Isle de Corse par  
 M. G. D. C. , imprimé à Nancy en 1749.  
 L'autre , Mémoires Historiques &c. par  
 Mr. Jauffin ancien Apoticaire Major ,  
 Imprimé à Laufanne en 1753. J'ai tiré

*de tous deux de très utiles matériaux ; le dernier contient un savant détail sur l'histoire naturelle de l'Isle , avec nombre de lettres , de manifestes & d'autres écrits ; & tous les deux réunissent une variété considérable de particularités relatives aux opérations des Français en Corse. J'ai eu ainsi devant moi un abondante collection de remarques , dont j'ai fait usage dans ce que j'ai écrit pendant mon séjour dans l'Isle.*

*J'ai trouvé cependant ces matériaux insuffisans à divers égards , & pour y suppléer , j'ai écrit à divers amis étrangers ; & en même tems j'ai fait une étude des livres qui pouvaient me fournir des choses utiles à mon objet. Je me suis mis ainsi en état de mettre sous les yeux du public une Relation de la Corse qui donnera quelque satisfaction ; vû que , en comparaison du peu que l'on en connaissait ci-*

*devant , j'ose me flatter qu'on trouvera dans ce livre un plus grand nombre de choses intéressantes. Il est étonnant qu'une Isle si considérable, & dans laquelle il s'est fait tant de belles choses, ait été si peu connue. La succession même de ses Chefs ne la point été ; & parce que nous avons lu que PAOLI était depuis plusieurs années à la tête des Corfes, & que Paoli a toujours paru les commander, on a supposé qu'ils avaient toujours eu le même homme pour leur Chef. De-là vient que tous nos papiers modernes ont confondu le digne Pascal Paoli, qui est dans toute la vigueur de l'âge, avec son défunt & vénérable Père, Hyacinthe Paoli, qui l'avait précédé dans le même Commandement. On voit cette erreur dans l'histoire qu'on a publiée ; & quant au Docteur Smollet, lorsqu'il fait mention de Paoli au siège de Furiani, qui fut formé il y*

*a peu d'années, il dit qu'il avait alors passé 40 ans.*

*Je dois commencer par rendre mes humbles actions de grâces à Pascal Paoli, des divers secours dont il a bien voulu me favoriser; & comme j'ai rapporté les choses remarquables qu'il a dites, je déclare en parole d'honneur que je n'y ai rien ajouté ni diminué. J'ai même été si scrupuleux à cet égard, que je n'ai pas voulu y faire le plus léger changement, lors même que mes amis ont cru qu'il pourrait être avantageux. Je savais trop bien avec quel plaisir on lit ce qui est parfaitement authentique.*

*Le Comte Rivarola a été assez obligé pour répondre complètement & distinctement à toutes les questions que j'ai pris la liberté de lui faire sur divers détails particuliers, dont la Corse était l'objet. Je lui suis extrêmement redevable à*



*cet égard, & surtout vñ la maniere polie dont il a daigné le faire.*

*Le Révérend Mr. Burnaby, Chapelain de la factorie Anglaise à Livourne, fit un tour en Corse l'année 1766, dans le même tems que l'honorable & Révérend Mr. Hervey, aujourd'hui Evêque de Cloyne. Mr. Burnaby était absent de Livourne lorsque j'y passai, ensorte que je n'eut pas l'honneur d'être connu de lui personnellement : mais il eut la complaisance de m'envoyer une copie de son Journal, où j'eus la satisfaction de voir que nous étions parfaitement d'accord sur chacune des choses que nous avions observées l'un & l'autre séparément. Je trouvai de plus dans son Journal des observations sur diverses choses que j'avais omises ; & sur d'autres que j'avais remarquées, je reconnus qu'il les avait mises dans un plus grand jour.*

*Mr. Burnaby ayant été assez gracieux*

*pour me permettre de faire de son Journal l'usage que je voudrais, j'en ai employé les matériaux avec une entière liberté dans mon Ouvrage.*

*Je reconnais les obligations que j'ai à mon estimable ami, JEAN DICK Ecu-  
yer, Consul pour S. M. Britannique à  
Livourne; à Mr. GIAN QUILICO  
CASA-BIANCA; au Savant Médecin  
Grec Signor STEPHANOPOLI; au  
Collonel BUTTAFUOCO, & à L'AB-  
BÉ ROSTINI. Ces Messieurs ont tous  
concouru, par les secours qu'ils m'ont four-  
ni, à ériger ce petit monument à la li-  
berté.*

*Je dois aussi rendre graces à l'ingénieux  
Gentilhomme qui m'a favorisé, par la  
translation des Epigrammes de Senéque.  
J'ai reconnu cette faveur dans le Lon-  
don Chronicle, & je dois dire, pour  
l'honneur de la littérature, que j'ai trouvé*

les amateurs très généreux dans leurs libéralités. On m'a envoyé diverses traductions, entre lesquelles j'ai pris la liberté de préférer celles qui portaient le nom de *Patricius*, & celles d'un autre beau génie correspondant, Signé *Plebeius*. Dans la suite de ce commerce, je demandai à *Patricius* la grace de me faire connaître à qui j'étais redevable de ces pièces qui donnaient un si grand relief à mon Ouvrage, il voulut bien me l'accorder, & je le prie encore de me permettre d'apprendre au public, que je dois ces traductions à *THOMAS DAY* Ecuyer de *Bérckshire*, dont la façon de vivre est aussi noble que la fortune. Je dois ajouter que quoique ses vers ayent, avec tout le feu de la jeunesse, toute la maturité & la correction de l'âge mûr, Mr Day n'a pas plus de dix-neuf ans.

Je ne saurais omettre l'expression de

ma sensibilité sur la candeur & la politesse avec laquelle Mr. James Stewart reçut les remarques que j'hazardai de faire en opposition à un passage concernant les Corfès, dans les recherches sur les principes de l'économie politique.

J'ai soumis mon livre à la révision de diverses personnes qui m'honnorent de leur bienveillance, & je sens combien leurs corrections l'ont amélioré. De sorte que c'est un motif à rendre grâces au Révérend Mr. le Recteur WYVILL (a), & à mon ancien & intime ami, Mr. le Recteur TEMPLE (b). Je suis de même extrêmement redevable à Mylord MONBODDO, de nombre de remarques judicieuses que ses vastes connaissances de l'antiquité l'ont mis en état de me fournir :

mais

(a) Rector of black Notely in Essex.

(b) Rector of Mamhead in Devonshire.

mais je dois beaucoup en particulier à l'indulgence & à l'attention amicale de MYLORD HAYLES, qui sous le nom de Sir DAVID DALRYMPLE (a) a été connu dans le monde comme un très habile Antiquaire, & un élégant & agréable Auteur d'essais, à qui le public n'a d'autre reproche à faire que de n'avoir pas donné un plus grand nombre de ses ouvrages, dont il a toujours fait le plus grand cas. Je souhaite pourtant qu'on se persuade que quoique j'aye reçu les corrections de mes amis avec déférence, je n'ai pas toujours été de leurs avis. Un Auteur doit écouter

(a) C'est la coutume en Ecosse de donner aux Juges de la Cour de la Session, le titre de Lords, avec le nom de leur district. Ainsi Mr. Burnett est Lord Monboddo, & Mr. David Dalrymple est Lord Hailes.

*avec plaisir toutes les remarques que la sincérité lui procure , mais je croirais un homme indigne d'écrire , s'il n'avoit pas la force de se déterminer par lui-même. Je dis cela pour que le jugement des amis que j'ai nommés , ne soit pas censé lié à tous les passages que l'on trouvera dans l'ouvrage qu'on va lire.*

*Il me semble qu'il en est d'un ouvrage qu'on se propose d'écrire , comme d'une maison qu'on voudrait bâtir. Un homme forme un plan , & amasse des matériaux ; il compte en avoir assez pour élever un grand & majestueux édifice : mais lorsque tout est arrangé , lié & fini , ce grand amas occupe une très petite place. Un Auteur semblable à celui qui bâtit , sçait mieux que personne combien son ouvrage lui a coûté , & dès là il y met un prix différent de celui que d'autres personnes pensent qu'il mérite.*

J'ai tâché d'éviter un étalage fastueux d'érudition. Chez les personnes vaines & frivoles un air de science passe volontiers pour pédanterie : mais je n'écris pas pour des lecteurs de ce caractère, & je m'embarasse peu de leur censure. Ceux que je souhaite d'avoir pour juges, approuveront j'espère que j'aye donné quelque relief à la Corse, en montrant en quelle considération elle était parmi les anciens, & ne me sçauront pas mauvais gré d'avoir quelquefois orné mon ouvrage de citations d'Auteurs classiques faites à propos, en nommant ceux qui les ont traduits : Celles qui ne sont attribuées à personne sont mon ouvrage. Je dois nécessairement dire quelque chose pour la justification de mon orthographe ; depuis quelque tems, c'était la mode de rendre notre langue plus simple & plus douce en supprimant le K après le

C, & l'U dans la dernière syllabe des mots terminés en Our. L'illustre Mr. Samuel Johnson qui a lui seul exécuté ce qui en d'autres pays eut été la tâche de toute une Académie, à conservé soigneusement le K dans son Dictionnaire comme un caractère de l'origine saxonne; il a eu le même soin de conserver l'U dans la plupart des mots où on l'employait, en l'omettant seulement dans quelques uns. J'ai retenu le K & j'ai pris sur moi de suivre la règle générale à l'égard des mots terminés en Our. Lorsqu'un mot originairement Latin nous est venu par le canal de la Langue Française, je l'ai écrit avec l'U caractéristique. Cette attention pourra sembler bien commune, mais j'avoue que je suis un de ceux qui sont le plus attentif, à tout ce qui est entré dans la formation de la langue, & je souhaite que les rapports qu'à l'Anglais avec d'autres Langues ne soient jamais ou-



bliés. Si cet ouvrage venait à être réimprimé, je souhaite qu'on y conserve mon orthographe.

Il y a des gens, qui, en publiant un livre, affectent de ne vouloir pas passer pour Auteurs, & de professer une totale indifférence pour la réputation littéraire. Cette conduite en impose peut-être au grand nombre, en faisant penser que ce titre est de conséquence : mais pour moi, je pense différemment, & je fais gloire d'être connu pour Auteur ; j'ai même une ardente ambition pour ce genre de réputation. De toutes celles qu'on peut acquérir, la plus estimable à mes yeux, est celle que donnent les lettres. Un homme qui a été capable de donner un livre que le monde approuve, s'est fait un caractère respectable dans les sociétés les plus éloignées, sans courir le risque de voir ce caractère

*rabaisé par l'observation de ses faiblesses & de ses défauts. J'avoue qu'il est difficile de soutenir cette espèce d'honneur parmi ceux qui nous voyent tous les jours ; en y aspirant , il faudrait se mettre dans l'esclavage d'une contrainte perpétuelle. L'Auteur d'un livre approuvé peut suivre avec une honnête liberté ses sentimens , & se permettre la noble assurance d'un génie supérieur , en considérant que chez ceux qui le connaissent uniquement comme Auteur , il ne cesse point d'être respecté. Un tel homme peut même , dans ses heures chagrines ou offusquées de nuages , avoir la douceur de penser que ses écrits font l'agrément d'un grand nombre de lecteurs ; cet Auteur chérit l'espérance d'être célébré après sa mort , ce qui a été constamment un grand objet pour les plus beaux génies de tous les siècles. C'est au public à juger si je puis mériter une portion de*

*cette renommée littéraire, & quand mon ambition irait jusques là, je crois que ma confiance n'est pas trop grande, ni mes espérances trop audacieuses.*



---

**I N T R O D U C T I O N.**

**L**A LIBERTÉ est si naturelle & si chère aux hommes, soit qu'on les considère comme individus, ou comme membres de la société, qu'elle est indispensablement nécessaire à leur bonheur; tout ce qu'il y a de grand & de respectable en découle. La liberté donne de la force & de l'élevation à l'esprit, & nous rend capables d'exercer pleinement nos facultés. Celui qui est à la chaîne ne peut se mouvoir avec aisance ni avec grace. On ne saurait rien attendre de noble ni d'agréable de ceux dont l'ame est subjuguée par la Tirannie, ou dont les actions sont forcées par la contrainte.

On voit des gens qui imbus de bas préjugés, ou corrompus par une vénéralité fordide, s'efforcent de vaincre chez les hommes cette sensibilité primitive, & de les porter à substituer un sentiment factice à celui que Dieu & la nature leur ont donné. Ils vous assurent que l'esclavage devient supportable par l'habitude; que les hommes n'en valent que mieux, lorsqu'ils sont contenus & soumis à la volonté arbitraire du petit nombre qui les gouverne.

Une telle Doctrine n'aurait jamais pris faveur, ni paru fondée, si la raison seule & la raison calme en avait décidé. Voilà pourquoi ses partisans ont jugé nécessaire d'y intéresser les passions, & d'emprunter même de l'imagination les ressources qu'elle pouvait leur fournir; c'est pour cela encore qu'ils ont appelé

### XXXIV INTRODUCTION.

l'entouffiafme & la fuperftition à leur fecours. Dans quelques pays ils ont cherché à infpirer un amour fans mefure pour le Souverain; en d'autres, ils ont fomenté certaines notions miftiques, que l'efprit humain eft merveilleufement difpofé à recevoir, en établiffant que l'autorité du Prince eft de droit Divin, comme s'il étoit defcendu du Ciel. Cette dernière idée a été très anciennement reçue; & de l'Epithète *Cara Deum Soboles*, la race chérie des Dieux, on eft venu à tous les titres pompeux que les nations modernes prodiguent à leurs Souverains.

Mais quelques fophifmes qu'on ait employés en faveur de l'efclavage, „ la „ patience & la docilité à le fouffrir n'a „ jamais pû être que l'effet d'une conf- „ titution affaiblie qui produit un dé- „ couragement & une lacheté qui tient

„ les hommes entre la crainte & l'espé-  
 „ rance, en amortissant l'ambition, &  
 „ en abattant les autres qualités actives  
 „ que demande la liberté, au lieu de  
 „ laquelle on ne connaît plus que le  
 „ plaisir pesant de l'inertie & de l'in-  
 „ sensibilité (a)”.

Il est vrai & sans aucun doute que  
 les hommes entrant en société sacrifié-  
 rent volontairement une partie de leurs  
 droits naturels, & s'engagèrent à obéir  
 aux loix; obéissance qui fut calculée  
 sur le bien général de tous: mais il  
 faut bien distinguer l'autorité légitime  
 de l'oppression; Sentir la différence qu'il  
 y a entre les loix & des Edits capri-  
 cieux, & en ne perdant pas de vue  
 l'intention Originale de l'Institut d'un

(a) Mylord MOLESWORTH' *Account of Denmark* p. 69.

## XXXVI INTRODUCTION.

Gouvernement, nous devons prendre à cœur qu'elle ne resserre la liberté naturelle, qu'autant que les besoins de la société & la nécessité le demandent.

Peut-être ne doit-on pas marquer trop exactement les limites entre le pouvoir du Gouvernement & la liberté du peuple : les hommes de goût appellent dure une peinture dont les contours sont trop forts, & déterminés avec trop de précision. Ils admirent un Tableau dont les couleurs sont délicatement fondues ensemble, & dont les teintes qui terminent chaque objet s'adouciſſent réciproquement par une insensible gradation.

Mais une injustice palpable d'un ou d'autre côté ne saurait être adoucie ; & il est sans conteste que le privilège de la partie lésée est de venger l'injure qui lui est faite.



J'ai été conduit à ces réflexions par la considération des arguments qu'employent des hommes ingénieux dans les raffinements de la politique, pour tenter d'amuser le genre humain, & détourner son attention des simples & claires notions de la liberté.

La liberté est réellement la mère du bonheur, des vertus les plus nobles, & même celle des sciences & des arts; quelques efforts que l'on ait fait pour élever ces généreuses plantes sous un Ciel où l'oppression règne, on n'a fait que montrer plus évidemment le prix de la liberté.

Il n'est pas étonnant que le monde se soit réveillé dans tous les tems sur cet important sujet; que nous lisions avec admiration & un vertueux enthousiasme les brillans exploits de ceux qui se sont distingués dans la défense de

## XXXVIII INTRODUCTION.

cette glorieuse cause : nous l'admirons dans l'histoire des Etats qui ont été animés par les principes de la liberté, & qui en ont fait la base de leur sage constitution.

Si quelqu'un eut transmis à la postérité les annales d'un peuple réduit à l'esclavage, nous nous endormirions au récit de ses humilians détails. Chaque trait serait si faible, si bas & si méprisable, que nous croirions lire les Régîtres d'une maison de force ou d'une prison.

Nous avons au contraire une satisfaction mâle & noble en lisant l'Histoire des anciens Romains ; même en faisant abstraction de leurs liaisons & de leurs démêlés avec les autres Etats. Leurs progrès dans l'intérieur fournissent seuls une ample matière de spéculation à un Observateur pénétrant & judicieux, qui

étudie la nature humaine. Nous aimons à voir les premiers principes de système & de conduite, qui ont servi à l'accroissement de leur grandeur. Nous contemplons avec plaisir les fermentations qui s'élevaient entre les Patriciens & les Plébeiens; les nerveux efforts de ces génies roides; les actes vigoureux & les vertus hardies de ces hommes qui n'étaient point gênés par une fervile sujettion.

Ceux qui font profession d'une vénération sans mesure pour l'antiquité, voudraient nous faire croire que le feu Divin de la liberté est depuis longtems amorti, & que les étincelles qu'on en voyait encore dans les tems modernes, étaient sans chaleur & sans lumière. Ils voudraient nous persuader que le monde a vieilli; que la nature humaine est déchue de son ancienne vigueur, & que

XL INTRODUCTION.

nous ne devons plus en attendre ces actes généreux qui lui faisaient tant d'honneur dans les premiers tems.

Mais la vérité est que l'humaine nature est dans tous les tems la même, & que si elle parait sous différents jours, cela ne vient que de la diversité des circonstances. Selon le langage de l'école, les accidens varient, mais la substance reste la même. *Rome* est bâtie comme autrefois sur les sept collines qu'habitaient les vainqueurs du monde, & elle est encore habitée par des Romains : *Athènes* occupe toujours le même terrain que celui d'où la Philosophie & le génie répandaient partout autour d'eux les rayons de la lumière; des Athéniens l'habitent encore : cependant ni l'un ni l'autre de ces peuples n'a conservé de rapport avec ses Illustres prédécesseurs. Ce changement est dû entièrement au

cours des événemens politiques, qui ont produit une totale révolution dans les mœurs.

Que l'esprit de la liberté ait fleuri dans les tems modernes, nous en avons des preuves assez frappantes dans l'Histoire de la *Suisse* & dans celle de la *Hollande*. Nous en trouvons même de très considérables dans les Annales de notre patrie.

Mais l'exemple le plus distingué existe actuellement dans l'Isle de Corse. Cette brave & résolue nation se soutient depuis quarante six ans dans sa résistance inébranlable à l'oppression des Génois. Ces valeureux Insulaires ont été regardés pendant longtems, comme une bande méprisable de mécontents, comme une troupe mutinée de rebelles que l'on forcerait aisément à reprendre les chaînes qu'ils avaient secouées témérairement.

Ils ont cependant persévéré avec confiance dans leur dessein ; la Providence le favorise. L'Europe qui tourne les yeux sur eux, les voit avec étonnement à la veille de s'affranchir pour jamais, d'un joug étranger, & de devenir un peuple libre & indépendant.

*Libertas quae sera tandem respexit —*

*Respexit tamen & longo post tempore venit (a).*

La petitesse de l'Etat des Corfes ne doit pas les rendre moins dignes d'admiration : nous devons au contraire les admirer d'avantage. L'ingénieur Mr. *Hume* (b) a montré que *Rhodes*, *Thébes*, & nombre d'autres villes fameuses de l'antiquité, étaient moins peuplées que ne l'est la nation Corfe. Si les dix

(a) VIRGIL. Eclog. I.

(b) *Essai sur la population des anciens peuples.*

mille Grecs ont acquis une gloire immortelle en faisant tête aux Armées du Roi de Perse, ne trouvera-t-on pas les Corfes dignes de gloire pour s'être soutenus contre la République de Gènes, quoiqu'appuyée en divers tems par les forces de la France & par celles même de l'Empire.

Les Corfes ont été appelés à montrer une grandeur de courage particulière. Les Suiffes & les Hollandais furent assistés par des nations puissantes dans le recouvrement de leur liberté (a), mais durant la longue & sanglante guerre que les Corfes ont soutenue, les Puissances de l'Europe qu'on supposait leur être favorables, se font tenues à l'écart; seule

(a) Ici l'Auteur se trompe. L'Histoire ne nous apprend rien de pareil à l'égard des Suiffes. Dieu & leur épée : mais nul secours humain étranger.

& sans soutien, la nation Corse à lutté contre l'orage, & est parvenue enfin à ce degré de considération ou nous la voyons aujourd'hui.

L'Histoire de cette Isle est ce que je me propose dans cet ouvrage, la tentative est sûrement louable, & je me persuade que mes lecteurs m'accorderont quelque indulgence lorsqu'ils réfléchiront sur la faveur que l'objet mérite. Je les prie d'observer que je suis le premier Anglais qui a eu la curiosité de visiter la Corse, & de prendre toutes les informations nécessaires pour me mettre en état d'en bien juger. Ils auront sans doute quelque complaisance pour l'enthousiasme d'un homme qui a été chez ces braves Insulaires, dans le tems que leur vertu patriotique était à son comble, & qui a pris dans leur commerce quelque chose de leur caractère & de leur esprit.



Dans le plan que je me suis proposé, je donnerai une description Géographique & Phisique de cette Isle, de façon que mes lecteurs puissent être bien instruits de la nature d'un pays qui a produit une race héroïque de patriotes dans ces derniers tems. Je présenterai une Histoire abrégée des révolutions qu'elle a essuyées dès les tems les plus anciens, pour préparer les esprits sur tout ce qui a suivi, & y répandre du jour. Je ferai connaître l'état présent de la Corse; j'y joindrai le Journal d'un voyage que j'ai fait dans cet Isle; & à cette occasion je rapporterai beaucoup d'anecdotes, & divers Mémoires précieux de l'Illustre Général des Corfes. MEMORABILIA PAOLI.

J'avoue franchement que je me crois inférieur à la tâche que je me suis imposée, mais j'espère que cette esquisse

XLVI INTRODUCTION.

ne sera pas fans utilité , & qu'elle engagera quelqu'autre écrivain à exécuter un meilleur plan. Je me trouverai suffisamment récompensé de ma peine, si j'ai réussi à un certain point à donner une juste idée de la Corse , & à intéresser les cœurs généreux en sa faveur. J'adopte pour cet ouvrage une simple mais belle inscription qu'on lit sur le frontispice du Palais Tolomei à Sienne.

*Quod potui feci ; faciant meliora potentes.*



T A B L E

D E S M A T I E R E S.

C H A P I T R E I.

*De la situation, de l'étendue, de l'air, du  
terroir & des productions de la Corse.*

Page 1

C H A P. II.

*Histoire abrégée des révolutions de la Corse  
dès les tems les plus anciens.* 67

C H A P. III.

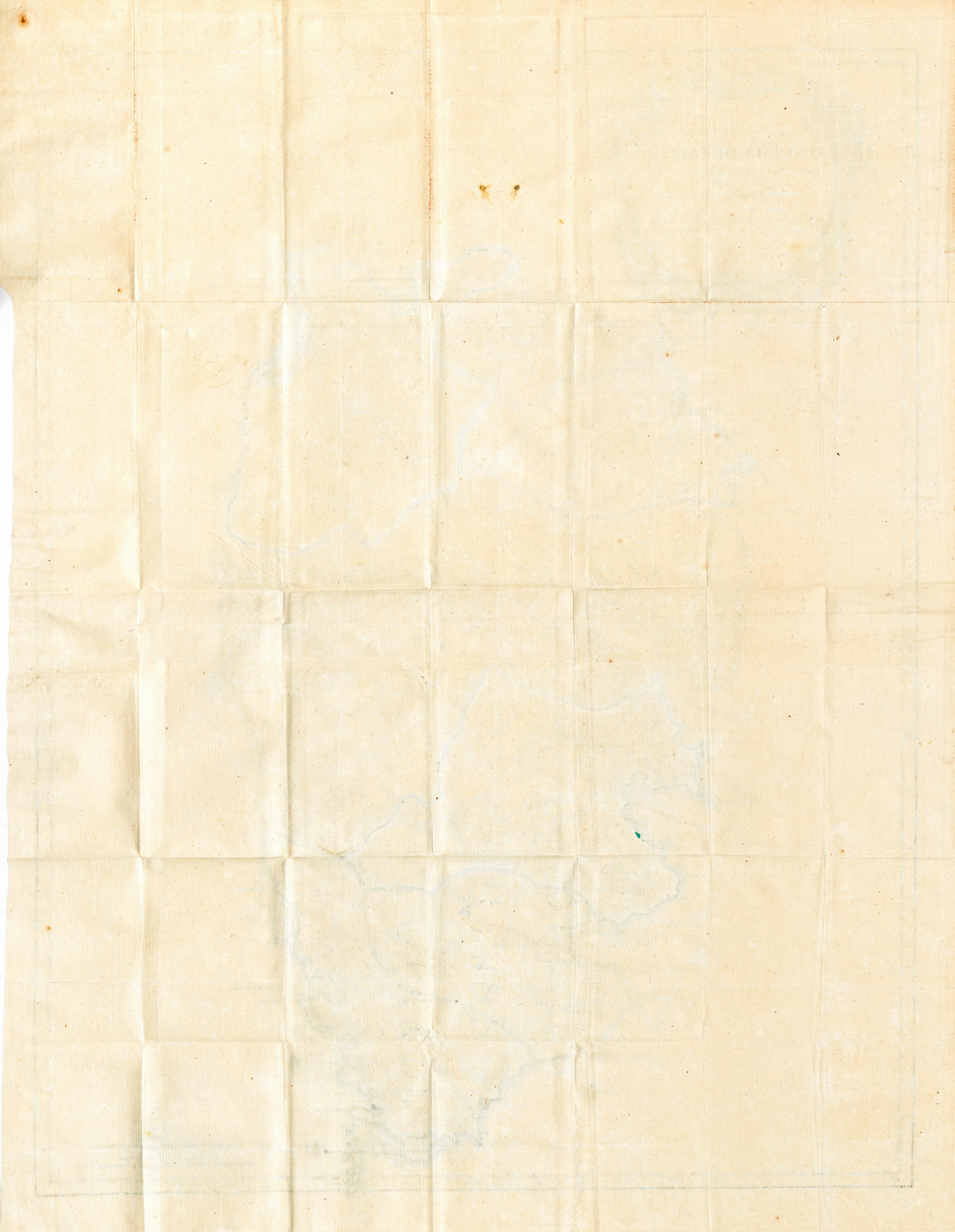
*Etat présent de la Corse, à l'égard du  
Gouvernement, de la Religion, du Mi-  
litaire, du commerce, des sciences, du  
génie, & du caractère de ses habitans.*

203

*Supplément contenant les pièces ou écrits  
politiques de Corse.* 119

*Journal du voyage fait en Corse, & des  
Mémoires de Pascal Paoli.* 159





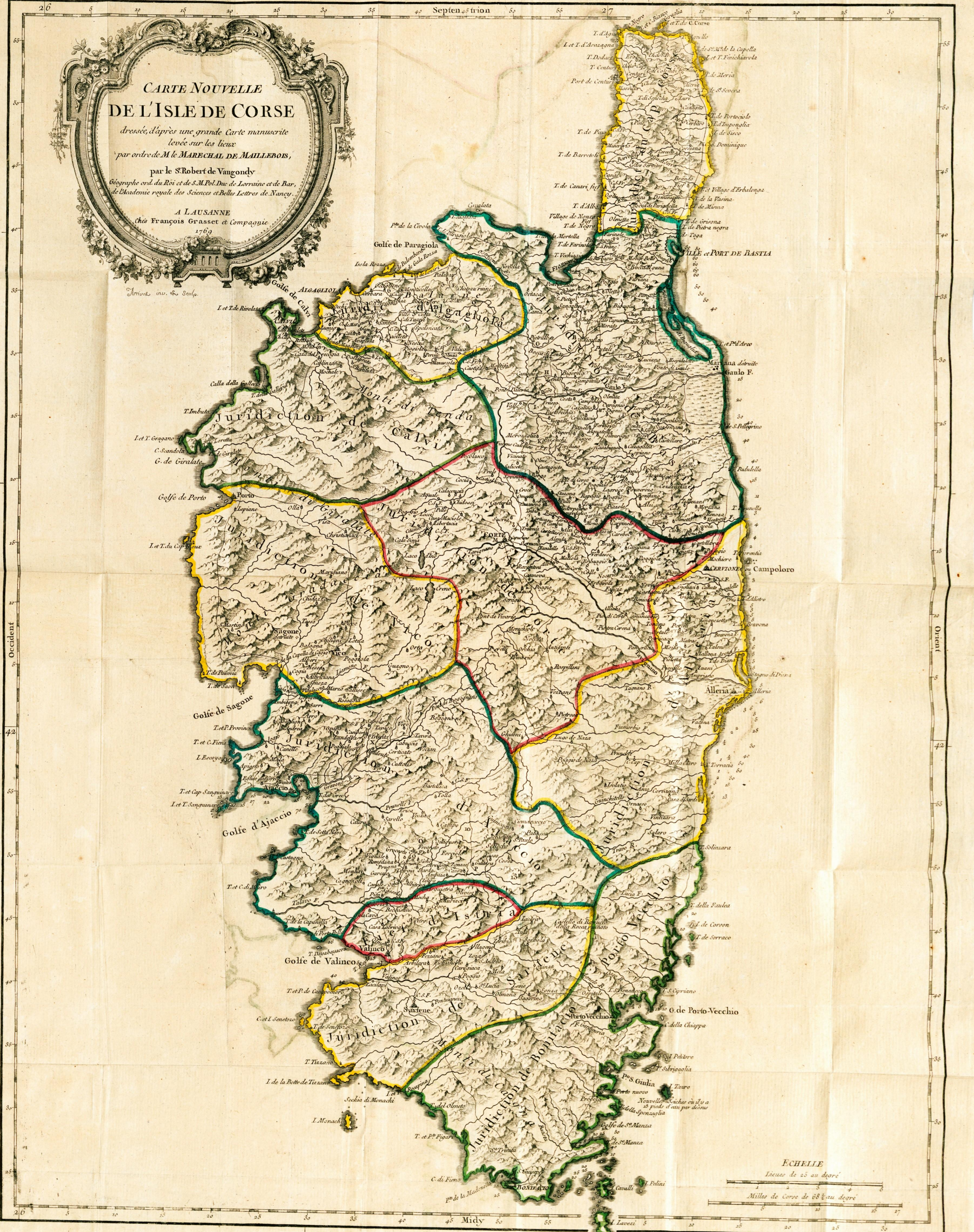
# CARTE NOUVELLE DE L'ISLE DE CORSE

dressée, d'après une grande Carte manuscrite  
levée sur les lieux  
par ordre de M. le MARECHAL DE MAILLEBOIS,  
par le S<sup>r</sup> Robert de Vaugondy

Géographe ord. du Roi et de S.M. Pol. Duc de Lorraine et de Bar,  
de l'Académie royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy.

A LAUSANNE  
chez François Grasset et Compagnie  
1769

Amoet. inv. Sc. Sculp.



ECHELLE

Lieues de 25 au degré

Milles de Corse de 68 au degré



E T A T  
D E L A C O R S E :

---

CHAPITRE PREMIER.

*De la situation , de l'étendue , de l'air ,  
du terroir & des productions de l'Isle  
de Corse.*

**L**A CORSE est une Isle de la mer  
Méditerranée ; située entre le 41  
& 43e degré de latitude-Nord , & entre  
le 8 & 10 degré de longitude-Est , en  
comptant de Londres. Elle a au Nord

la mer de Ligurie , & le Golphe de Genes ; à l'Est la mer de Toscane ; au Sud un détroit de dix milles qui la sépare de la Sardaigne , & à l'Ouest la Méditerranée. Elle est à environ 100 milles au Sud de Genes , & à 80 au Sud - Ouest de Livourne , d'où on peut la voir nettement , lorsque le tems est serein. Elle a 150 milles en longueur & 40 à 50 milles en largeur , prise par son milieu. On lui compte 322 milles en circonférence : mais cela pourrait aller à 500 milles , si son circuit était exactement mesuré , vû qu'elle est bordée de quantité de promontoires & d'un nombre de baies qui en varient beaucoup les contours.

P L I N E l'Ancien nous a donné une courte , mais très exacte description Géographique de la Corse. “ La Corse ( dit-il ) que les Grecs appellent *Cyrnon* , est située dans la mer de Ligurie , plus



voisine cependant de la Toscane ; elle a  
 du Septentrion au Midi CL mille pas  
 en longueur ; L. dans sa plus grande  
 largeur , & CCCXXII de circuit.  
 Elle contient XXXIII Villes outre la  
 Colonie *Mariana* qui y fut conduite  
 par MARIUS , & celle qu'on appelle  
*Aleria* établie par le Dictateur SYL-  
 LA ( a ).

De ces 33 Villes , on ne peut en re-  
 connoître que cinq ou six , & les Co-  
 lonies ne sont remarquables que par leurs  
 ruines. Dans cette relation on peut comp-

( a ) *In Ligustico Mari est Corsica , quam  
 Græci Cyrnon appellavere , sed Thusco pro-  
 prior , a septentrione in Meridiem projecta ,  
 longa passuum CL. millia ; lata majore ex parte  
 L. ; Circuitu CCCXXII. Civitates habet  
 XXXIII. & Colonias Marianam à Mario  
 deductam , Aleriam a Dictatore Sylla. PLIN.  
 Nat. Hist. lib. II. cap. 6.*

ter sur l'exacte fidélité de P L I N E.  
P O M P O N I U S M E' L A ( b ) décrit la  
situation de la Corse, tout comme le  
fait P T O L O M E' E ( c ).

S E N E Q U E le Philosophe nous a  
laissé deux Tableaux horribles de la Cor-  
se; peu fidelles à la vérité, mais frap-  
pés avec une grande énergie d'imagina-  
tion & d'expression. C'était un Stoïcien  
d'une conduite grave & sévère; il ne  
pût échapper à la Jalousie de l'Empe-  
reur, accusé d'être du nombre des fa-  
voris de Julie, & complice de ses adul-  
tères. Il fut pour cela relegué en Cor-  
se, où il séjourna sept ans. On mon-  
tre encore dans la Province de *Capo-Cor-  
so* une ancienne ruine, qu'on appelle  
la Tour de Sénèque. C'est-là qu'il com-  
posa ses livres *de Consolatione*, qu'il adres-

( b ) P O M P. M E' L A. lib. II. Cap. 7.

( c ) P T O L O M. *Geogr.* lib. III. Cap. 2.

fa à *Polybe*, & à fa mère *Helvia*, avec divers autres. Il foulagea fon imagination chagrine par l'Epigramme fuivante.

## I.

*Corfica Phocæo tellus habitata Colono ,*  
*Corfica quæ Grajo nomine Cyrnus eras :*  
*Corfica Sardinia brevior , porrectior Ilvâ ;*  
*Corfica pifcofis pervia fluminibus :*  
*Corfica terribilis quàm primùm incanduit*  
*æftas ;*  
*Sævior , ostendit quum ferus ora canis :*  
*Parce relegatis , hoc eft , jam parce fepultis ,*  
*Vivorum Cineri fit tua terra levis .*

„ O Corfe , Colonie ancienne des  
 „ Phocéens , & qui fus enfuite appellée  
 „ Cyrnon par les Grecs ; Corfe plus pe-  
 „ tite que la Sardaigne , & plus grande  
 „ que l'Isle d'Ilva ; Corfe que traver-  
 „ sent des rivières poissonneufes ; mais  
 „ terrible quand l'Eté fait sentir fes ar-

„ dentes chaleurs , & que la Canicule  
 „ brule les campagnes. Epargne les Re-  
 „ legués qui s'y trouvent déjà comme  
 „ ensevelis ; Que ta terre n'accable pas  
 „ les vivans , ou que du moins elle soit  
 „ légère à leurs cendres.

## II.

*Barbara præruptis inclusa est Corsica saxis ;  
 Horrida desertis undique vasta locis.*

*Non poma autumnus , segetes non educat  
 æstas ;*

*Canaque palladio munere bruma caret ;  
 Umbrarum nullo ver est letabile fœtu ,  
 Nullaque in infauſto nascitur herba solo :  
 Non panis , non haustus aque , non ulti-  
 mus ignis ,*

*Hic sola hæc duo sunt , exsul & exilium.*

„ La Corſe , terre barbare , entourée  
 „ de rochers , ne préſente de tout côté  
 „ que de vaſtes & d'affreux déferts.

» L'Automne n'y produit jamais de  
» fruits, non plus que l'Eté des mois-  
» sons ; & l'Hiver n'y souffre pas l'oli-  
» vier , cet arbre chéri de Pallas. Le  
» Printems n'y récréé point les yeux par  
» ses agréables présents & par ses om-  
» brages ; à peine croit-il quelque her-  
» bage dans cette terre infortunée ; à  
» peine y a-t-on du pain : l'eau y man-  
» que ; & même le dernier honneur du  
» Bucher. Elle n'offre que deux objets ;  
» les exilés & l'exil.

C'est ainsi que ce Philosophe déchar-  
geait sa bile contre le lieu de son exil ,  
comme il le fait encore de la façon la  
moins raisonnable dans son livre *De la  
Consolation* : mais il faut l'envifager en  
cela , malgré sa réputation de Stoïque ,  
comme un homme dont l'esprit était  
obsédé de la plus noire mélancolie , &

qui ne voyait les objets que sous les plus lugubres couleurs.

La Corse est réellement une Isle très agréable. Les Anciens Grecs la nommèrent *Calliste* à cause de sa beauté, & nous ne pouvons douter qu'elle ne fut en grande estime, puisque CALLIMAQUE la met en parallèle avec son Isle favorite *Delos*. " Je place volontiers  
 „ [dit-il] à côté de cette Isle char-  
 „ mante, l'Isle *Cyrnos*, peuplée par les  
 „ Phéniciens, & aussi fertile qu'elle est  
 „ célèbre (d).

Elle est située dans la mer Méditerranée, de la façon la plus agréable; des brises, ces vents frais & légers qui viennent de la mer la rafraichissent pendant l'Eté; & ses montagnes sont tournées de telle sorte, qu'elles lui font un abri pendant l'hiver, ce qui rend son climat

(d) CALLIMAQUE. *Hymn. in delos.* l. 19.

l'un des plus tempérés de l'Europe. Son air est frais & très sain ; excepté dans un ou deux endroits qui sont humides , & dont l'air , sur-tout en été , est suffocant & mal-sain ; mais en général on peut dire que les Corfes respirent un air très pur , qui donne à leurs fibres une force qu'on n'attendrait pas d'un climat aussi chaud que celui-là.

Il est vrai que la Corse a passé généralement pour mal-saine , ce qui vient , je pense , des mauvaises & défavantageuses relations qu'en avaient fait les Romains. L'emplacement qu'ils donnèrent aux Colonies *Aleria* & *Mariana* étant très mal choisi pour la salubrité , occasionna une grande mortalité parmi leurs habitans , de sorte que ces établissemens ne tardèrent pas à dépérir tout à fait : mais tout l'intérieur de l'Isle est entièrement favorisé par le bon air.

La Corſe eſt très bien fournie de bons Hâvres , enforte qu'on peut lui appliquer ce que F L O R U S difait de la Campanie ; *rien n'eſt plus hospitalier que cette mer ( e )*. Elle a au Nord *Centuri* , à l'Oueſt *San Fiorenzo* , *Iſola-roſſa* , *Calvi* , *Ajaccio*. Au Sud *Bonifaccio* , & à l'Eſt , *Porto-vecchio* , *Baſtia* & *Maccinajo* , ſur chacun deſquels j'entrerai dans quelque détail.

C E N T U R I , quoiqu'aprésent un petit Port , peut être conſidérablement élargi , comme ſa ſituation avantageuſe le demanderait.

S A N F I O R E N Z O eſt un Golphe d'une étendue conſidérable : il entre environ cinq mille avant dans les terres , & la mer y eſt d'une grande profon-

( e ) *Nihil hospitalius mari F L O R U S*  
lib. I. Cap. 16.



deur (*f*). Le Golphe lui-même est souvent exposé aux houles, ou lames de mer, par la violence des vents d'Ouest: mais il a diverses criques, ou petites bayes qui font des abris, particulièrement dans la partie tournée au Sud, qui est parfaitement sûre pour les bâtimens. La Baye surtout qui se forme sous la Tour de *Fornali*, à deux milles environ de San Fiorenzo, est très estimée; les vaisseaux marchands les plus considérables par de grosses cargaisons, peuvent y être en parfaite sûreté.

ISOLA ROSSA n'est qu'un petit Havre, mais il a l'avantage d'être très profond, & il est deffendu par une petite Isle, contre les vents de l'Ouest. On

(*f*) Le Texte Anglais porte *many fathom deep*. *Fathom* est une mesure marine d'environ 6 pieds de Roi; ainsi plusieurs mesures pareilles font une profondeur considérable.

parle d'élever un Mole pour avoir la découverte de tous les côtés. C'est à présent l'un des ports le plus important pour le commerce, & c'est les Corfes qui le possèdent.

CALVI (g) est un large & excellent port. CLUVIER l'appelle *Celeberimus Insulae Portus* (h), le plus fameux port de l'Isle. La seule objection que j'aye ouï contre cette idée, était d'un Gentilhomme Français, qui me dit que son fond était hérissé de rochers très durs, propres à couper les cables des navires

(g) *Postlethwait* dans la traduction du Dictionnaire de SAVARY, a fait une absurde observation concernant Calvi. Ses habitans, dit-il, sont appellés *Calves*; & qui lui a dit cela? Quelle liaison y a-t-il entre le mot Anglais *Calves*, & le mot Italien *Calvi*? Peut-être a-t'il voulu plaisanter; mais en ce cas, c'est une raillerie grossiere de la part du Lexicographe.

(h) CLUVIER, *Geog. Antiq.*

qui y entraient ; & il en donnait pour preuve l'expérience des vaisseaux Français qui y avaient débarqué des troupes en 1764. Mais ce qu'ils y souffrirent fut l'effet d'une méprise ; car aiant pris soin de m'informer exactement du fait, j'eus lieu de m'affurer sur de bonnes autorités, qu'il n'y avait rien à craindre des rocs de Calvi, & que si le transport des Français souffrit quelque peu, ce fut pour n'avoir pas pris les précautions qui auraient pû leur épargner cette perte.

A J A C C I O est un port spacieux & commode avec un bon Mole ; il est parfaitement sûr. Seulement a-t-on négligé d'enlever un petit rocher qui est au-devant du Mole, ce qui aurait pû s'exécuter avec très peu de dépense.

La Corse a ainsi dans ces parages divers petits Hâvres qui sont très utiles pour y recevoir les petits vaisseaux.

BONIFACCIO est un port très avantageux & fréquenté dès les tems les plus anciens pour le commerce.

BASTIA n'est pas un port de la première considération, & où les vaisseaux de guerre puissent entrer ; mais il a un Mole très utile aux petits vaisseaux, auquel il est des plus commodes. Les Isles de *Gorgona*, *Capraja*, & *Ilva* ou *Elbe* sont situées à peu de distance dans la partie de la mer qui roule entre les côtes à l'Est de la Corse & de la Toscane, & celles des Etats du Pape ; enforte que les petits vaisseaux ne peuvent jamais manquer de ressources, lorsqu'ils sont surpris par les orages, comme cela peut leur arriver aux environs de ces Isles.

MACINAJO n'est pas un des Havres principaux de Corse, quoique très sûr & commode pour les bâtimens de

légère construction. Je parle de *Macinajo*, parce que c'est ce qui fut cause que l'expédition manqua contre *Capraja*, comme on le verra dans la fuite.

DIODORE DE SICILE célèbre l'Isle de Corse pour l'excellence de ses ports. " Cette Isle, dit-il, étant de très facile abord, a un port très considérable appelé Syracusain ". Celui que les Anciens appellaient ainsi, porte aujourd'hui le nom de *Porto-vecchio*, & nous allons en faire une mention particulière.

PORTO-VECCHIO est un port spacieux capable de contenir une grande flotte; il a cinq milles en longueur; environ un mille & demi de large, avec une profondeur considérable: un bon fond, & couvert par les terres, de façon à être garanti de la violence des orages. J'ajouterai que la Nature a placé près

de son bord un rocher élevé, taillé comme une colonne majestueuse, qui le fait découvrir de fort loin. En un mot, *Porto-vecchio* peut être compté entre les ports les plus fameux de l'Europe.

Le seul défavantage qu'on lui reproche est le mauvais air causé par le fond marécageux des terres de son voisinage: mais on peut y remédier tout comme on l'a fait à Livourne. “ Le terrain des  
 „ environs de Livourne était ci-devant  
 „ un marais fangeux, ou plutôt une  
 „ fondrière, dont les vapeurs rendaient  
 „ l'air du pays très mal-fain: mais  
 „ l'industrie & les travaux d'un Anglais,  
 „ Robert Dudley, fils du Comte de  
 „ Leicester, puissant favori de la Reine  
 „ Elizabeth, rendit ces terres habitables,  
 „ l'air beaucoup moins mal fain, & le  
 „ port perfectionné, devint le meilleur  
 „ de l'Italie (i). ”

(i) *Present State of Europe.* p. 411.

Il doit paraitre par la description que je viens de donner des ports de l'Isle de Corse, de quelle grande conséquence pourrait être une Alliance avec cette Isle pour l'une des Puissances Maritimes de l'Europe; vû qu'une flotte qui y ferait reçue pourrait donner la loi à la navigation de Gènes, de Toscane & de l'Etat de l'Eglise; gêner la correspondance de Naples avec l'Espagne, prendre une bonne part à celle du Levant, sans compter l'influence qu'elle acquerrait sur celle de la Sardaigne. Il est très important d'observer encore que les vaisseaux établis dans les ports de Corse pourraient se rendre très redoutables à la France; la partie de l'Isle qui est au Couchant étant directement en face des côtes de Provence, sur lesquelles des vaisseaux armés en course pourraient aisément faire des descentes.

La pointe de l'Isle au Nord s'appelle *CAPO CORSO* (*k*), elle a environ 30 milles de long ; elle est montueuse, & pleine de roc, mais couverte de vignobles & d'oliviers. Il y a en diverses parties de l'Isle, mais particulièrement dans le *Capo Corso* un grand nombre de Tours anciennes bâties depuis 3 à 4 cents ans pour la deffense du pays contre les Turcs & les autres Pirates. C'est dans ces quartiers qu'est un petit village appelé *Tomino*, fort par sa seule situation, contre lequel les Génois firent diverses attaques pendant la dernière guerre, sans pouvoir jamais s'en rendre maitres. Les habitans en sont très fiers & avec raison. Ils montrent comme en triomphe une bombe que l'ennemi jetta

(*k*) Il y a une place en Guinée qui porte le même nom de *Capo Corso*, sans que l'on puisse en favoir la raison. CLUVER. *Geog.* p. 537.



sur leur village pour l'obliger à se rendre. Ils l'ont placée dans une niche extérieure de leur Eglise comme un monument de leur délivrance, qui augmente à chaque fois qu'ils s'y rendent leur courage & leur dévotion.

De *Tomino* tirant à l'Est du côté de *Bastia*, on trouve dans un trajet d'environ 26 milles un pays très diversifié en côteaux, & très abondant en sources; sur la côte nombre de petits bourgs qu'habitent de pauvres pêcheurs, & un peu au dessus divers villages ou hameaux très bien situés.

**BASTIA** est depuis longtems regardée comme la Capitale de la Corse. C'est là que les Génois tenaient le siège de leur Souveraineté; & Bastia est en effet la plus grande ville de l'Isle. Elle a une belle apparence du côté de la mer, étant bâtie sur la pente d'un côteau, quoique

dans l'intérieur elle soit assez mal en ordre; les maisons sont en général mal bâties, les rues étroites, & nécessairement escarpées. On y trouve cependant quelques maisons de bon goût. Le Château qui commande la ville quoique muni actuellement de chétives fortifications, peut devenir une bonne Forteresse, en garnissant de redoutes de petits côteaux situés derrière, & en ajoutant quelques ouvrages extérieurs du côté de la mer, elle serait en état de soutenir un siège assez long. Le Château est situé proprement sur un Territoire distinct qu'on appelle TERRA NOVA: il en est de même de l'Eglise Cathédrale qui n'a rien de remarquable, elle dépend de l'Evêché de Mariana.

L'Eglise de St. Jean qui est dans la ville n'est pas tout à fait sans élégance, & appartient aux Jésuites qui y ont aussi un Collège. Leur Jardin est des

mieux situés, spacieux, & très bien entretenu. On le doit principalement aux Français, qui ont séjourné en Corse de tems en tems. C'est d'eux que les habitans ont appris une bonne partie de ce qu'ils savent, relativement aux Arts & aux commodités de la vie. Il y a un Couvent de Lazaristes ou Missionnaires qui y ont une grande & magnifique maison, construite presque perpendiculairement sur la mer. Le Couvent des Franciscains & celui des Capucins sont situés sur un terrain plus élevé derrière Bastia. Ce dernier est dans une très belle position, & son front est réellement très beau.

De Bastia tirant vers le Sud, du côté d'*Aléria*, on trouve une plaine suivie de 50 à 60 milles de longueur, propre à la Culture de toute sorte de grains, & excellente pour le paturage.

Je ne dis rien des ruines de *Mariana* & d'*Aléria*, ces deux Colonies Romaines qui étaient situées dans cette plaine : la Corse aiant été assez dédaignée par les Romains, ils ne la jugèrent pas digne d'y faire des ouvrages qui pussent laisser quelque trace de leur goût & de leur magnificence ; ainsi l'on n'y trouve nul vestige de leur ancienne grandeur : cependant comme le rebut même des Romains ne pouvait que se ressentir de leur goût pour les beaux Arts, on y a trouvé bien des antiques, comme des bagues, des cachets, des pierres précieuses gravées, & d'autres morceaux estimables. On voit encore les ruines d'une ancienne ville appelée *Nicea* qu'on dit avoir été bâtie par les Etrusques. Les débris se voient encore dans la plaine, mais sans présenter rien de remarquable.

Au-delà d'*Aléria* le pays se forme en

petits côteaux très cultivés en vignes, oliviers, meuriers & en diverses fortes de grains. Il est traversé par quelques chaînes de montagnes, couvertes, à peu de distance de Porto-vecchio, de forêts de Chênes de la plus belle espèce, comme ceux de *Campoloro*. De là le terrain très avantageusement tourné suit avec quelque interruption le long des côtes à l'Est & au Sud, jusques à *Bonifacio*, ville considérable, très peuplée & très bien fortifiée, d'où il continue jusques à la plaine d'*Ajaccio*.

A J A C C I O est la plus belle ville de Corse. Elle a plusieurs belles rues, & des promenades très agréables, une Citadelle & un Palais pour le Gouverneur Génois. Les habitans de cette ville sont les plus polis de l'Isle par le commerce fréquent qu'ils ont eu avec les Français. Il y a à Ajaccio un reste de Colonie

Grecque dont nous parlerons dans le Chapitre suivant.

De la plaine d'Ajaccio , après avoir traversé quelques hauteurs , on avance le long des bords à l'Ouest vers les Provinces de *Balagna* & de *Nebbio* , qui sont très fertiles , avec de belles situations , sur-tout à *Balagna* , qu'on appelle le jardin de la Corse , comme le plus favorisé de la Nature , & celui qui jouit des avantages d'une bonne culture au plus haut degré.

De là on arrive bientôt à *San-Fiorenzo* , poste peu considérable & médiocrement fortifié. A un quart de mille environ au Sud de la ville , sont quelques bas fonds & marécageux , qui rendent *San-Fiorenzo* si mal sain , que peu de gens y font leur séjour , & que l'on en change la Garnison tous les mois.

Au bord Septentrional du Golphe font deux ou trois villages , dont le principal est *Nonza* , qui est proprement la clef du Capo-Corso ; parce que depuis le Cap jusques à l'intérieur de l'Isle vers la partie Occidentale , c'est le seul passage qui conduise à cette place. *Nonza* est un petit village sur un roc élevé, à la cime duquel & à quelques centaines de toises au dessus du Golphe, est élevée perpendiculairement une Tour ou petite Forteresse qui défend son avenue. *Nonza* est à la lettre ce que C I C E R O N dit qu'était *Ithaque*, une espèce de nid sur la pointe d'un rocher (1). C'est de là que le Cap commence & il finit à *Ersa*.

J'ai parcouru ainsi les ports de la Corse, & voié tout autour, le long de ses bords.

(1) C I C E R. de Orat. Lib. I. Cap. 44.

DIODORE DE SICILE décrit la Corse comme une Isle d'une grande étendue, montagneuse, ombragée de forêts, & arrosée par quantité de rivières & de ruisseaux ( *m* ).

En effet, les parties intérieures de cette Isle sont en général montagneuses, quoique entrecoupées de vallons fertiles. Elle a un aspect imposant qui lui est propre, & qui inspire volontiers le génie du pays; ce caractère indomptable & inflexible qui ne saurait se plier à l'oppression: comme HOMERE ( *n* ) le dit d'*Ithaque*;

*Le cœur de ses enfans est tel que ses rochers.*

La division la plus générale de l'Isle de Corse est en pays deçà & de-là les monts: DIQUA, & DI LA DEI MONTI. Le pays de côté & d'autre de

( *m* ) DIOD. SICUL. Lib. V.

( *n* ) HOM. *Odiss.* Lib. IX. l. 27.



la montagne se compte depuis Bastia. On entend par les montagnes , cette grande chaîne qui s'élève au-delà d'Aléria , & qui traverse l'Isle en croix , en la partageant cependant en deux parties inégales ; le pays qu'on appelle **DI QUA** étant d'un tiers plus grand que celui **DI LA**. Une autre division ancienne de cette Isle supposait une ligne tirée de *Porto-Vecchio* au Golphe de *San Fiorenzo* ; la partie de l'Est était appelée **BANDA DI DENTRO** ou la partie intérieure ; & celle à l'Ouest **BANDA DI FUORI**, ou la partie externe de l'Isle. Je n'ai pû découvrir l'idée ou le fondement de cette distinction , si ce n'est que peut-être ceux qui habitaient Bastia & la plaine d'Aléria se regardant comme les plus civilisés , traitaient d'étrangers ceux qui occupaient l'autre partie.

Une autre division est celle des Provinces , dont on compte neuf : car quoiqu'une grande partie du pays ait été longtems sous la dénomination de F E U - D O S ou de *Feux* , & soit ainsi marquée dans les Cartes , la Jurisdiction des Seigneurs s'est insensiblement affaiblie , & se trouvera bientôt comme fondue dans le pouvoir général de la nouvelle constitution.

Une autre division de la Corse est celle des P I E V E S. La Pieve est proprement un arrangement ou un District Ecclésiastique , contenant un certain nombre de Paroisses sous l'autorité d'un P I E V A N O qui est le Sur - Intendant des Prêtres , & qui jouit à raison de ce , d'une portion de la Dîme : mais cette division est autant usitée pour les affaires Civiles que pour celles de l'Eglise,

Il y a d'assez vastes terrains dans l'Isle

qui ne font pas habités, & qui font extrêmement couverts de bois. Les payfans se fervent en Eté d'une partie pour le paturage de leur bétail, & y recueillent dans la faifon quantité de Chataignes, en y conftruifant par-ci par-là de petites huttes pour s'y loger. C'est une chofe très rare, qu'une Ferme ou une Métairie en Corfe, comme l'on en voit par tout répandues en Angleterre. Les Corfes recueillent en commun le produit des terres dans leurs petits villages qu'ils appellent P A E S E S ou pays. Je me fouviens que lorsqu'on me dit un jour que je voyagerais plusieurs milles fans voir un feul pays, je n'y compris rien. Les Corfes font par cette Communion en plus grande sûreté, & entretiennent en même tems plus de liaifon entr'eux par cette façon de vivre, fort ufitée du refte en Suiffe, & en

quelques parties de l'Allemagne, comme elle l'était anciennement parmi tous les peuples.

Les villages Corfes font la plupart bâtis sur la cîme la plus élevée des montagnes ; sur des bords si escarpés & d'une telle hauteur , qu'on les apperçoit à peine pendant le jour : mais de nuit, lorsque les bergers allument leurs feux, la reverbération des lumieres, éclaire les villages, & en rend l'aspect très pittoresque.

C O R T E est au centre de l'Isle dont elle est proprement la Capitale, & fera sûrement un jour une ville d'importance. C'est là qu'on voit le Palais du Général, le Siège Suprême de la Justice; c'est aussi là que réside constamment le pouvoir exécutif, & que s'assemble annuellement la Législation. On y trouve de plus une Université, qui deviendra

dans son tems un Séminaire célèbre pour les sciences : mais je ne me permets pas l'enthousiasme de croire qu'on voie en Corse une *Athènes*, aussi-tôt & aussi facilement qu'une *Thébes*.

*Corte* est situé en partie au pied d'un rocher & en partie sur sa pente ; dans une plaine entourée de montagnes, d'une hauteur prodigieuse, & au confluent de deux rivières, le *Tavignano* & la *Restonica*. Cette ville est entourée d'une grande campagne de champs très fertiles, dans une situation que la Nature semble avoir fortifiée d'une manière étonnante par des montagnes & des défilés presque impénétrables ; enforte qu'une poignée d'hommes peut s'y défendre contre une nombreuse armée.

A la pointe d'un roc qui domine sur tout le reste, & presque de tous côtés perpendiculaire, est placé le Château

ou la Citadelle. Il est situé derrière la ville, & il est presque inattaquable; il n'y a qu'un chemin rapide pour y grimper; on n'y va qu'en tournoyant, & il ne peut y passer que deux personnes de front : la description qu'en fait Mr. DE THOU est très conforme à la mienne. "Le Château de Corte est placé, dit-il, sur un roc hérissé de pointes, & entouré presque de tous les côtés de précipices" (o). En 1554. il fut occupé par les Français. Le Capitaine *La Chambre* le livra, & fut ensuite pendu à Marseille pour sa trahison. Le même Historien nous apprend (p) que les Corfes aiant ainsi recouvré la Citadelle de Corte, elle soutint le siège qu'y mit le Général Français *De Thermes*, depuis le mois d'Août jusques en Octo-

(o) THUAN. *Hist.* Tom. I. p. 507.

(p) Ibid.

bre ; & que ce ne fut que la disette d'eau qui fut cause qu'elle se rendit.

Dans la plaine au Nord de Corte , il y a un Couvent de Capucins , & du côté du côteau qui est au Sud de la ville , un Couvent de Franciscains. C'est là que le Général était logé , tandis qu'on reparait son Palais ; & c'est là aussi qu'étaient logés tous les étrangers de distinction. De ce Couvent on jouit d'une vue très agréable sur la ville.

Les Savans & ingénieux Messieurs *Hervey* & *Burnaby* qui y firent leur séjour , furent très frappés de l'aspect extrêmement singulier de Corte ( *q* ).

„ Nous crûmes presque ( disent ces  
„ Messieurs ) être à Lacédémone , ou  
„ dans quelque'autre ville de l'Ancienne

( *q* ) Les Anglais ont pour l'exprimer , le terme énergique de *Romantick* , comme on dirait qui n'existe que dans les Romans.

„ Grece. TITÉ LIVE parlant d'*Heraclea*  
 „ *clea* en fait une description toute pa-  
 „ reille à celle de Corte. Il semble qu'il  
 „ ait voulu parler de cette dernière vil-  
 „ le (r). Quand à Lacédémone, il pa-  
 „ rait par le recit de PAUSANIAS  
 „ qu'il n'y avait point de Citadelle ou  
 „ d'*Acropolis*. On donnait seulement ce  
 „ nom à la partie la plus éminente, du  
 „ plus difficile accès, & la plus aisée à  
 „ défendre, comme le firent aussi les  
 „ autres villes de Grèce. PAUSANIAS  
 „ en parle en ces termes ; *Les Lacédé-*  
 „ *moniens n'ont point construit de Cita-*  
 „ *delle sur une éminence, comme la Cad-*  
 „ *mea des Thebains ou Larissa des Ar-*  
 „ *giens : mais cette ville renfermant di-*

(r) *Sita est Heraclea in radicibus Ætæe mon-*  
*tis, ipsa in Campo, arcem imminentem loco*  
*alto & undique præcipiti habet. TIT. LIV.*  
*Lib. LXXXVI. c. 22.*



vers côteaux , ils donnent au plus élevé  
 le nom de Citadelle ; & sur celui-ci est  
 le Temple de Minerve ( s ).

Selon l'Institut & les Loix de L Y -  
 C U R G U E , il n'était pas permis aux  
 Spartiates d'avoir des fortifications. Le  
 secours pour leur défense devait être  
 leur seule valeur. Vers le déclin de  
 la liberté de la Grèce , ils érigèrent  
 cependant des murailles pour garantir  
 le côté de la ville le plus exposé. C'est  
 ainsi qu'en parle T I T E L I V E , qui  
 ajoute que le reste fut confié à la bra-  
 voure des Citoyens ( t ). Malgré cette  
 différence , il reste encore bien des  
 rapports entre Corte & Lacédémone ;

( s ) P A U S A N I A S Lib. III. Cap. 17.

( t ) *Locis patentibus plerisque objecerunt  
 muros altiora loca & difficiliora aditu statio-  
 nibus armatorum , suo munimento objectis tu-  
 tabantur.* T I T . L I V . Lib. XXXIV. c. 38.

„ même en ce que le Temple de Mi-  
 „ nerve tenait dans celle-ci la place de  
 „ la Citadelle. Nous pourrions d'ailleurs  
 „ aider un peu à l'imagination, & dire  
 „ là était *le Taygete*, & ici *l'Eurotas* :  
 „ mais la plus grande ressemblance fe-  
 „ rait entre LYCURGUE & PAO-  
 „ LI (u).

La Corse est extrêmement bien arro-  
 fée. Ses lacs principaux font ceux d'*Ino*  
 & de *Créna*, qui font environ à deux  
 milles l'un de l'autre ; tous deux situés  
 sur la plus haute montagne de l'Isle,  
 appelée par les Anciens *Mons Aureus*,  
 & aujourd'hui *Gradaccio* ou *Monte-ro-*  
*tondo*. Elle est d'une hauteur étonnante,  
 & pourrait très bien être comparée aux  
 Alpes. De son sommét on découvre tou-  
 te la Corse, la mer, la Sardaigne, avec  
 une vué lointaine & comme perdue de

(u) Journal de MR. BURNABY.

la France & de l'Italie; toute la Méditerranée, & quantité de petites Isles font en même tems sous les yeux. Mais l'on va rarement jouir de cette superbe vuë; la partie la plus élevée de la montagne étant coupée presque à plomb, de façon que pendant environ deux milles de marche, on est réduit à grimper sur ses mains & sur ses genoux; & durant la plus grande partie de l'année, cette immense montagne se trouve couverte de neige. Les deux lacs d'*Ino* & de *Crena* font d'une assez grande étendue.

Dans la plaine d'*Aléria*, près de *Mariana*, est un lac appelé *Chiurlina* ou *Biguglia*, qui est large, & communique avec la mer; & près d'*Aléria*, il y a un autre lac appelé l'Etang de Diane, *il Stagno di Diana* qui a la même communication. Il est remarquable qu'en Été, lorsque le Soleil a exalté une par-

tie de son eau , & que l'autre est absorbée par le terrain sabloneux , il reste une espèce de sel naturel , que les Corfes aiment beaucoup , & dont ils font grand usage.

Les rivières de Corse font *le Golo* , large & belle rivière qui prend sa source du lac Ino , & après avoir traversé diverses Provinces dans le cours d'environ 70 milles ; elle se jette dans la mer tout près de *Mariana*. Le *Tavignano* est de même une rivière considérable qui sort du lac de Créna , & après avoir arrosé un long district d'un pays sauvage , elle se vuide dans la mer , tout près de l'ancienne *Aléria*. *La Restonica* , quoique petite , est fameuse en Corse par une qualité qui lui est particulière. Son eau est limpide comme du cristal & très agréable à boire ; d'où il parait que SENEQUE n'avait jamais vû la *Restonica* , au-

trement il n'eut jamais dit que la Corse n'avait pas de l'eau à boire, *haustus aquæ*. Cette rivière est d'une qualité minérale, & très salutaire. Elle a de plus la vertu de blanchir très bien. Les cailloux qui roulent dans son canal font blancs comme de la chaux. Je me souviens d'avoir vû dans ma route entre Rome & Naples une source d'une eau sulphureuse qui avait quelque propriété semblable à celle-ci: mais elle ne donnait pas le même degré de blancheur que la *Restonica*, qui fait paraître en peu de tems le fer comme de l'argent, & l'empêche de se rouiller. Les Corfes y plongent souvent les cannes & les platines de leurs fusils par cette raison.

Il y a diverses autres rivières dont je ne donne pas la description; tels que la *Prunella*, *Fiumorbo*, *Gravonna*, *Valinco*, *Talavo*, *Liamone*, noms vraiment

poétiques. Il y a aussi quantité de petits ruisseaux, qui servent à fertiliser les terres, & qui conservent toujours leur fraîcheur.

On dit qu'avec des soins & de la dépense on pourrait rendre navigables quelques unes de ces rivières : mais l'idée ferait très mauvaise ; leurs cours étant si rapide, que dans les tems de pluies abondantes, les torrents qui tombent avec impétuosité des montagnes, entraînent des pièces de roc qui briseraient les bateaux qu'ils rencontreraient.

On trouve diverses sources d'eaux minérales, chaudes & froides, en divers quartiers de l'Isle ; les habitans du pays les trouvent très efficaces pour la guérison de leurs maladies ; & les hommes éclairés, en particulier quelques Médecins Français, qui en ont fait l'analyse, les ont extrêmement approuvées.

La Corse est très bien pourvue en poissons ; mais pour ceux d'eau douce qu'on pêche dans les lacs & les rivières, je n'ai ouï parler que des truites & des anguilles. On trouve ceux-là en grande abondance, très gras, & d'une grosseur peu commune.

Mais le riche trésor de la Corse en ce genre est dans la mer. Sur toutes les côtes de cette Isle on a la plus grande diversité des meilleures espèces, & en particulier une sorte de Thon ou d'Esturgeon, & la Sardine qui y est d'un goût exquis. Sur divers bords, on a des lits ou couches d'Huitres remarquables par leur grosseur. Ils en ont une telle quantité, qu'outre la consommation du pays, ils en exportent beaucoup en Italie.

La Corse était déjà fameuse du tems des Romains par l'excellence de ses pois-

sons. Dans la Satyre où JUVENAL censure l'excès de leur luxe , dans un tems où on leur apportait des pays les plus éloignés tout ce que la Nature avait de délicat & de rare , il parle du Mulet que la Corse leur fournissait.

*Mullus erit Domini quem misit Corsica (x).*

Et puisque j'en suis aux produits des mers de la Corse , je dois observer que ses habitans y pêchent une grande quantité de corail des trois espèces , le blanc , le rouge & le noir ; mais j'en dirai d'avantage sur ce sujet lorsque je parlerai de leur commerce.

La Corse a une aussi grande variété d'animaux que la plupart des pays. Les Chevaux sont en ce pays là d'une très petite race. PROCOPE dans sa guerre des Goths , dit qu'ils vont par trou-

(x) JUVENAL. Sat. V. l. 29.



peaux dans l'Isle, & qu'ils ne font guères plus grands que des moutons (y) : mais ils se distinguent par leur hardiesse & par leur vivacité. Quelques uns ont beaucoup de rapport avec les bidets du pays de Galles, ou avec ceux qu'on appelle *Shelties*, qu'on trouve dans les montagnes ou dans les Isles d'Ecoffe, quoique j'aye vû des chevaux Corfes d'une taille fort raisonnable. Les ânes & les mulets font de même petits, mais très vigoureux & agiles à monter les lieux rocailleux & escarpés ; il seroit très difficile de faire de belles routes dans cette Isle. Mr. *Alexandre Dick* très connu de tous ses compatriotes par son zèle pour en procurer dans sa patrie, observe que les Corfes ne perdaient rien à cela, pendant qu'ils étaient dans le

(y) PROCOP. de Bello Goth. Lib. III. c. 24.

cas de défendre leur liberté. Si leur pays eut été ouvert & accessible, des troupes réglées les eussent facilement subjugués. Ce fut à la faveur d'un pays rude & de difficile abord que les anciens Ecoffais conservèrent leur indépendance.

Le bétail à corne est plus grand à proportion que les chevaux, mais la plus grande partie du terrain de l'Isle ne peut leur donner un paturage qui lui convienne; de sorte qu'en général, les vaches donnent peu de lait, & les bœufs y sont maigres & coriaces. Du reste on fait peu d'usage du laitage en Corse, & l'on y fait très peu de beurre, l'huile en tenant lieu, comme en Italie, & dans presque tous les pays chauds. Cependant on fait une bonne qualité de fromage dans quelques pieves.

On y a un très grand nombre de chèvres qui broutent les taillis & la brouf-

faillie , dans la pente des côteaux. On se rappelle en les voiant les Bucoliques de VIRGILE qui en fait si souvent mention. Le mouton y abonde également , & comme il a d'excellents pâturages , sa chair est très délicate & donne un jus tel qu'on peut le désirer , ce qui compense la mauvaise qualité du bœuf.

Les moutons de Corse sont généralement noirs ou tannés ; un mouton blanc étant là aussi rare dans les troupeaux qu'un mouton noir l'est dans les nôtres. La laine est grossière & a la rudesse du poil , ce que le peuple attribue à ce que leurs brebis sont d'une espèce métice. On avait pensé à corriger ce défaut en faisant venir une meilleure race d'Angleterre ou d'Espagne : mais ceux qui en nourissent m'ont assuré que la qualité des laines venait moins de

l'espèce du bétail , que de la nature du paturage ; vû que les brebis qui ne donnent qu'une toison grossière dans une ferme , transportée dans une autre où la pâture est meilleure , donnent une toison de la plus grande finesse. Il est très ordinaire ici de voir des brebis qui ont plus de deux cornes , & plusieurs en ont jusques à six.

Les forêts de l'Isle abondent en bêtes fauves , & l'on y trouve entr'autres un animal curieux qu'on appelle *Muffoli*. Il ressemble à un cerf, mais il a les cornes d'un bellier , & la peau d'une grande dureté. Il est extrêmement sauvage & ne quitte guères les monts les plus élevés , où l'on ne peut l'approcher que très difficilement. Il est d'ailleurs d'une grande agilité , sautant d'un roc à l'autre , à la distance de plusieurs pieds ; & lorsqu'il est poussé jusques au bord d'un

roc escarpé , d'où il ne peut s'élan-  
 cer sur quelque autre , il se précipite avec  
 une adresse surprenante sur ses cornes ,  
 sans se faire aucun mal. Cependant  
 quand ces animaux sont pris jeunes , on  
 les apprivoise aisément. Mr. *De Mar-*  
*bœuf* qui commandait les Français , dans  
 le tems que j'étais en Corse , en avait  
 un de cet espèce. Il s'en trouve deux  
 actuellement à *Shugborough* dans la Com-  
 té de Stafford , terre de Mr. *Anson* , qui  
 a fait un riche assemblage de ce qu'il y  
 a de plus curieux dans la Nature , comme  
 de ce qu'il y a de plus élégant dans les Arts.

Les animaux Corfès , en général , pa-  
 raissent sauvages aux étrangers. P O L Y -  
 B E en dit la raison ; c'est que le pays  
 est si rude , & les bois si épais en ar-  
 bres , que les bergers ne pourraient  
 suivre partout leurs troupeaux ( 2 ). Le

( 2 ) P O L Y B. *Hist.* Lib. XII.

fanglier s'y trouve en grande abondance, & le porc qu'on a de même en quantité, a quelque chose du goût du fanglier; nourri comme il l'est de chataignes, il est d'un excellent goût.

Les Corfes sont très amateurs de la chasse du fanglier, pour laquelle ils ont une très bonne race de chiens. Ces chiens ont le poil doux, & tiennent en partie du mâtin & en partie du chien de berger. Ils ont le corps épais, & sont extrêmement fiers; mais, lorsqu'une fois ils ont pris de l'attachement pour leurs maîtres, ils leur sont toujours fidèles, les gardent de nuit & de jour, & se feraient tuer pour leur défense.

PROCOPE nous dit qu'il se trouvait en Corse des singes merveilleusement ressemblans aux hommes. Et en effet, cette Isle, comme toutes les autres parties de l'Europe voisines de l'Afrique, fourmil-

fourmillaient de singes, avant que d'être peuplées : mais il n'y en reste plus à présent, ce qui prouve que différentes espèces d'animaux passent d'un pays à l'autre ; & l'on remarque que lorsqu'une espèce manque dans quelque partie du Globe, elle abonde ailleurs. Il est certain que la race de certains animaux qui étaient indubitablement connue en tel ou tel pays, ne s'y trouve plus : cependant, il n'est pas croyable que le Créateur permette qu'aucune des espèces de créatures que sa main toute puissante a formées, soit absolument éteinte.

Il y a beaucoup de lièvres en Corse, mais non des lapins ; quoique P O L Y B E parlant des animaux de Corse, dise qu'il s'y en trouve, & en détaille beaucoup la figure & les qualités. Il dit par exemple, qu'à une certaine distance on

les prendrait pour des lièvres, mais qu'à les examiner de près ils en diffèrent beaucoup & pour la taille & pour le goût.

Il n'y a point de loup dans l'Isle, ni aucune bête carnacière, à moins qu'on ne voulut mettre dans cette classe les renards, qui sont à la vérité très grands, & très mal-faisans. On dit que non seulement ils détruisent les brebis, mais qu'ils attaquent même les poulains.

On a une grande variété d'oiseaux en Corse. L'aigle, le vautour, le ramier, la tourterelle, la grive, le merle, & quantité d'espèces plus petites. Le gibier y abonde en perdrix, en faisans, en bécasses, & en toutes sortes d'oiseaux d'eau. Il est fâcheux que les grives & les merles soient du nombre: mais comme ces espèces y sont en très



grande quantité , & que l'arboufier (a) y abonde , elles s'engraiffent extrêmement de fon fruit ; de façon qu'on les estime beaucoup pour leur goût & pour leur délicateffe. Quelle barbarie de détruire pour le luxe de la table , des oifeaux dont la mélodie est charmante , & qui donnent sûrement plus de plaisir à entendre , qu'on ne peut en trouver à les manger ! cependant c'est un mets très ordinaire dans les pays Méridionaux , & fur-tout en France.

En général , c'est une chose qui mérite d'être observée , que cette Isle a reçu de la Nature le privilège de n'avoir point de bêtes vénimeufes. Quoiqu'il y ait des fcorpions , leur piquure ne porte point de venin. L'infecte de Corse

( a ) *L'arboufier* est *l'arbutus* des Anciens , & le *Strawberry-Tree* des Anglais.

qui approche le plus des animaux véni-  
meux est l'araignée, qui est en ce pays  
là d'une extraordinaire grosseur. Sa pi-  
quure irrite & enflamme à un tel point,  
que l'enflure qui en résulte allarme beau-  
coup ceux qui ne font pas au fait: mais  
elle est bientôt passée, & n'a pas plus  
de fâcheuse suite, qu'une piquure d'a-  
beille. Quelques uns de ceux qui en  
ont parlé l'ont confondue mal à propos  
avec la tarentule si commune dans le  
Royaume de Naples.

Les arbres déviennent très grands en  
Corse: il y croit toutes sortes d'arbres  
de forêts, mais les pins, les chênes &  
les chataigniers en font le principal or-  
nement. Ils y déviennent d'une gran-  
deur étonnante, sur-tout les pins qui  
y ont des tiges d'une prodigieuse éléva-  
tion, & les chataigniers, dont la circon-  
férence & l'épaisseur font peu communes.

La Corse a de très vastes forêts, & en différents endroits. Celle de *Vico* est l'une des plus remarquables. Cette Isle fournit assez de bois de charpente pour entretenir de nombreuses flotes, & il est d'une dureté qu'on n'attendrait pas dans une latitude aussi méridionale : on la doit sans doute au sol pierreux du pays, aux courants d'air frais qui circule perpétuellement dans les vallées, & à la température que donnent les montagnes, qui durant la moitié de l'année sont chargées de neige ; ce qui est l'une des principales causes de la salubrité du climat, qui distingue si avantageusement la Corse de la Sardaigne.

Le chêne verd, ou *Ilex* des Anciens y est très commun, & donne au paysage un coup d'œil bien agréable au cœur de l'hiver. Le limonier, l'oranger, le figuier & l'amandier y sont très com-

muns. On y voit peu de noyers. Les pommes, poires, prunes & cerifes y font très médiocres, ce qui vient probablement du peu de foin qu'on prend de les cultiver. Les grenades y viennent en perfection, de même que les figues d'Inde, & l'aloës, qui fleurit là tout aussi bien que dans l'Orient.

Les montagnes de Corse font couvertes d'arboisiers, qui donnent un air éclatant à la vue, aussi loin qu'elle peut s'étendre. Il est sûr que cette Isle ressemble beaucoup au pays que décrit VIRGILE dans la peinture qu'il fait du bonheur de la campagne.

*Glande sues leti redeunt, dant arbusta  
sylvæ ;*

*Et varios ponit fœtus autumnus, & altè  
Mitis in apricis coquitur vindemia saxis (b).*

(b) VIRGIL. Georg. Lib. II. v. 520.

Le meurier croit ici très bien. L'on n'est point exposé dans cette Isle aux éclairs & aux tonnerres, comme en Italie ou au Midi de la France, de sorte que dès que la Corse jouira de la tranquillité, il lui fera très aisé d'avoir en abondance la foye. Je ne dois pas oublier le laurier qui s'y trouve comme dans son vrai climat. Le buis est commun par-tout. En plusieurs pays il est nain, & on l'employe assez généralement à former des hayes : mais en Corse il est de taille à pouvoir être compté au rang des arbres de tige. BOCHART a ingénieusement montré (c) que les bancs des navires de Tyr, qui selon la commune interprétation d'*Ezéchiel* XXVII. v 6. étaient d'yvoire apporté de l'Isle de Sittim, n'étaient

(c) BOCHART. *Geog. Sac.* Part. I. C. 5.

probablement faits que du buis de Corse.

THEOPHRASTE dans son Histoire des plantes, parle de la grosseur extraordinaire des arbres de Corse, à l'élevation desquels les pins du Latium n'étaient en rien comparables. Il dit de même qu'ils y étaient immensément épais. Ses expressions là dessus sont d'une grande énergie. L'Isle entière, dit-il, semble n'être qu'une forêt & une terre sauvage par l'épaisseur de ses bois (*d*). Il rapporte là dessus une singulière tradition; que les Romains, frappés de la grandeur des bois de Corse, y firent construire un vaisseau qui ne portait pas moins de 50 voiles, mais qui périt dans l'Océan. Cet Auteur rend aussi un témoignage bien formel à la bonté du climat, du terroir, & de l'air de cette Isle, en disant qu'à ces

(*d*) THEOPHRAST. *Hist.* Lib. V.  
Cap. 9.

trois égards, elle l'emportait sur plusieurs pays (e).

Les différentes espèces de grains que produit la Corse sont le froment, l'orge, le seigle & le millet. Il en croit abondamment dans l'Isle de ces quatre espèces, qui y viennent parfaitement; mais il n'y croit point d'avoine, qui y réussit difficilement, de même que dans les autres pays méridionaux; les habitans donnent de l'orge aux chevaux & aux mulets. Le millet est excellent en Corse, & lorsqu'on le mêle avec le seigle, il donne un pain favorable, dont les paysans sont très amateurs. Les châtaignes peuvent être regardées en Corse comme une sorte de grain, parce qu'elles en ont tous les avantages. Les Corfes les mangent roties en guise de pain; ils les broient aussi & les réduisent en

(e) Ibid.

farine dont ils font de très bons gâteaux.

Il se fait une grande quantité de miel en Corse, & cette Isle a été de tout tems fameuse par ses abeilles. Lorsqu'elle était soumise aux Romains, le tribut qui lui était imposé était de cent mille livres de cire annuellement (*f*). Le laurier, l'amandier, le myrthe dont les fleurs sont si agréables aux abeilles se trouvent ici partout, & les côteaux couverts de thim sauvage & d'autres herbes odorantes leur sont des plus favorables: cependant le miel de Corse a toujours passé pour avoir une certaine apreté, à cause du buis & de l'if qui y abondent, comme DIODORE (*g*) & PLINE l'observent (*h*). Lycidas dans VIRGI-

(*f*) TIT. LIV. Lib. XLII. Cap. 7.

(*g*) DIOD. SICUL. Lib. V. Cap. 295.

(*h*) PLIN. Lib. XVI. Cap. 16.



LE fouhaite que les abeilles les évitent ;

*Sic tua Cyrneas fugiant examina taxos (i).*

& MARTIAL (h) dit agréablement ,  
qu'envoyer des vers à l'éloquent NER-  
VA , ferait comme si l'on envoyait du  
miel de Corse aux abeilles du Mont  
Hybla , qui n'en donnaient que du plus  
exquis.

*Audet facundo qui Carmina mittere Ner-  
va ,*

*Hybleis apibus Corsica mella dabit.*

Bien des gens trouvent la petite amer-  
tume du miel de Corse agréable ; la mê-  
me raison que PLINE rend de la légère  
apreté de ce miel , est la même qu'il  
donne de la bonté de sa cire. “ Après  
„ la cire de Carthage , du Pont & de

(i) VIRGIL. *Eclog.* IX. 30.

(h) MARTIAL. Lib. IX. *Epigr.* 27.

» Crète , celle de Corse , dit-il , est es-  
 » timée , parce qu'étant faite en partie  
 » du suc du buis , elle passe pour avoir  
 » une vertu médecinale (1).

La Corse a quantité de Mines de  
 plomb , de cuivre , de fer & d'argent.  
 Près de *San Fiorenzo* , il y a une Mine  
 d'argent très riche , puisqu'elle rend  
 5 L. sterling par quintal poids du pays.  
 Le fer de Corse est d'une bonté supérieu-  
 re , étant d'une dureté égale à celle du fer  
 préparé d'Espagne , qui est le meilleur  
 du monde. On dit que les vrais canons  
 de fusils faits en Espagne , sont du fer  
 des têtes des clouds dont les mulets sont  
 ferrés. Ce fer , dit-on , s'adoucit extrê-  
 mement par leur longue & continuelle  
 marche en des chemins rudes & pier-  
 reux , tels que la plûpart des routes que  
 ces animaux pratiquent : Mais quelle

(1) P L I N. *Nat. Hist.* Lib. XVI. Cap. 16.

proportion y aurait-il entre la petite quantité d'un fer pareil, & la quantité prodigieuse de canons ou cannes d'Espagne qui se débitent dans toute l'Europe? Le métal des canons de Corse est tant soit peu inférieur à celui de la généralité des canons d'Espagne, & ils commencent à les fabriquer très bien.

On a fait une allusion entre le fer des Mines de Corse & le nom de cette nation, qui indique en même tems le caractère de ses habitans. JEROME DE MARINIS ou *Marini* de Gènes écrivant sous la domination Génoise parle de l'Isle de Corse en ces termes.

» ( *m* ) Les entrailles de cette terre abon-

( *m* ) *Terrae viscera ferri foditis affluunt, naturae cum ipso Corsicae nomine in uno conspirantis praejudicio, Corsi enim corde sunt ferreo, adeoque ad sicam armaque prono.* GRÆVIUS *Thef. Antiq.* Vol. I. p. 1410.

„ dent en fer ; la nature conspirant avec  
 „ le nom des Corfes à les caractériser.  
 „ Les *Corfes* ont un *cœur* de fer ( *n* ),  
 „ également prompt à courir aux armes  
 „ & au poignard.

Le MARQUIS D'ARGENS appli-  
 que à la Corse ces vers de CREBILLON,  
*La Nature marâtre en ces affreux climats*  
*Produisait au lieu d'or , du fer & des*  
*soldats ( o ).*

Je pourrois ajouter ,  
*And vertue springing from the iron*  
*soil ( p ).*

Et la vertu germant dans un terroir de fer.

On trouve aussi en Corse des mines  
 d'alun, & de salpêtre en différents en-  
 droits de cette Isle.

( *n* ) *Corfica - Cor-sica*. *Cor* le cœur, & *Sica*  
 le stilet.

( *o* ) *Lettres Juives*, Lettre 55.

( *p* ) H O M E.

Il y a une forte de granite extrêmement dur ; il y en a même dont la qualité approche de celle du granite Oriental si fameux à Rome , & dont il subsiste encore des colonnes , que l'on dit avoir été apportées d'Égypte. Je craindrois qu'il ne fut ridicule de conjecturer que quelques unes de ces belles colonnes fussent du produit de Corse ; car outre la perfection des Hiéroglyphes , qui prouve qu'elles ont été travaillées en Égypte , je doute que d'aussi grandes pièces eussent pû sortir des carrières de la Corse. Il s'y trouve aussi du porphyre , & une grande variété de jaspe. La magnifique Chapelle du Grand Duc de Toscane à Florence , a été finie en jaspe de Corse , dont on a incrusté tout l'intérieur , ce qui lui a donné un très grand air de beauté.

Au bord du lac d'*Ino* on trouve des

morceaux de cristal de roche , d'un transparent très net , & tout à cinq faces , comme s'il eut été taillé par un Lapidaire. On en trouve aussi de pareils dans les montagnes d'Istrie. Il est si dur , qu'en le frappant il donne du feu , & les Corfes en font souvent des pierres à fusil.

Près de Bastia on trouve une sorte de minéral que le peuple appelle *petra quadrata* , parce qu'on le trouve toujours en petits morceaux quarrés. Il a à peu près la dureté du marbre , & la couleur du fer , mais d'un poids égal à celui du plomb. Les Corfes attribuent une vertu mystérieuse à cette pierre comme on le voit par un distique ancien d'un moine fait à sa louange.

*Petra quadrata duro de marmore nata,  
Innumeras dotes quis numerare potest ?*

Il paraîtra par la description que je viens de faire de la Corse, que c'est un pays d'une importance considérable. Selon les Tables de Mr. TEMPLEMAN dans sa nouvelle contemplation du Globe, cette Isle contient 2520 milles quarrés. Elle a un nombre de très bons ports, un air excellent, & ses productions sont également abondantes & variées.

Je conclurai ce Chapitre par la description que fait HOMERE de l'Isle d'*Itaque*, & qui peut très bien être appliquée dans un sens général à celle de Corse.

„ Ce n'est pas un pays inconnu (ré-  
 „ pondit Minerve). Il est célèbre jusques  
 „ dans les climats qui voient lever le so-  
 „ leil, & dans ceux qui le voient se pré-  
 „ cipiter dans l'onde. Véritablement c'est  
 „ un pays âpre, & qui n'est pas propre à

» nourrir des chevaux; mais s'il n'a pas  
» de plaines fort spacieuses, il n'est pas  
» non plus stérile & sec. Cette terre porte  
» du froment & du vin en abondance;  
» elle a les pluies nécessaires dans les  
» saisons, & les rosées qui réjouissent les  
» plantes. Les chèvres & les bœufs y  
» trouvent des pâturages excellens; il  
» y a toutes sortes de bois & de forêts,  
» & elle est arrosée de quantité de sources  
» dont les Nymphes ne laissent ja-  
» mais tarir les eaux dans la plus gran-  
» de sécheresse. Enfin, étranger, le nom  
» d'Itaque est surtout connu dans les  
» campagnes de Troye, quoique cette  
» Isle soit fort loin de l'Achaye. H O-  
» MERE *Odyssée* Lib. XIII. l. 238. de  
» la Traduction de Mad. Dacier.



## CHAPITRE II.

Q UOIQUE plusieurs Auteurs distingués aient, selon le goût de leur siècle, rejeté toute recherche sur l'origine des nations, en se bornant à ne présenter à leurs lecteurs que ce qui était clairement & exactement attesté; j'avoue que je ne saurais applaudir à cet excès d'attachement pour la parfaite évidence. Accoutumés à la démonstration ou à ce qui en approche, & à refuser créance à tout ce que nous ne pouvons complètement & distinctement comprendre, nous nous accoutumons à faire de notre entendement un arbitre insolent & audacieux; l'esprit contracte une dureté & une obstination incompatible avec la vraie destination de nos facultés dans cet état d'imperfection, & par là même

il dévient moins propre à recevoir des vérités de la plus haute importance.

Mais pour ne pas nous jeter dans une spéculation trop métaphysique, je dirai seulement que j'ai toujours pensé que les époques obscures & fabuleuses de l'Histoire étaient dignes de quelque attention. Les meilleures têtes de l'antiquité pensaient ainsi, & voilà pourquoi leurs ouvrages sont plus agréables que s'ils s'en étaient tenus à une rigide authenticité. L'origine de chaque peuple, [ dit TITÉ LIVÉ (r) ] est ornée de fables. Elles amusent & récréent l'imagination, lorsqu'elles n'ont rien d'ennuyeux & de contraire au bon sens. Nous aimons à être conduits par une progression graduelle, & à considérer le vrai sortant de l'obscurité comme le soleil perçant un nuage. Cette progression est

(r) TIT. LIV. *Proëm.*

dans le cours de notre nature , qui avance insensiblement dès l'aurore de l'enfance où l'intelligence commence à poindre , jusques à ce qu'elle parvienne à une lumière plus éclatante.

Ceux dont le genie est porté à l'étude de l'antiquité , outre le plaisir immédiat qu'ils reçoivent de la tradition , sont souvent conduits par des ouvertures que leur donnent des faits détachés & peu importans , à découvrir d'importantes vérités , & à étendre les bornes de nos connaissances. Très peu d'hommes ont assez le talent particulier des recherches profondes , pour mériter le nom d'Antiquaires : mais il y a un principe universel de curiosité & de respect pour l'ancien tems , qui fait que les conjectures même sont reçues avec une sorte de complaisante vénération ; & quoique le grand but de l'Histoire soit

l'instruction, je pense qu'elle mériterait quelque considération, lors même qu'elle ne ferait que satisfaire notre curiosité.

Je me propose donc en traitant des révolutions de Corse, de remonter aussi haut que ses Annales pourront le permettre, quoiqu'en même tems je n'ai dessein de donner qu'un recit très abrégé, & plutôt le coup d'œil, qu'un ouvrage complet à mes lecteurs.

La plus ancienne relation que nous ayons de la Corse se trouve dans H E R O D O T E. Il nous dit que ses premiers habitans étaient Phéniciens; que *Cadmus*, fils d'Agénor, cherchant à faire des découvertes en Europe, tomba dans cette Isle, qu'il nomma *Callista*, qu'il y laissa quelques uns de ses compagnons, avec son cousin *Membleareus* (s). Il dit encore qu'à leur huitième

(s) H E R O D O T E. Lib. IV. Cap. 147.

génération, *Théras* y amena une Colonie de Lacédémone. Ce *Théras* (t) était originairement de la race de *Cadmus*, mais étant oncle maternel d'*Euristhènes* & de *Proclés*, les deux fils d'*Aristodème*, & aiant en cette qualité gouverné le Royaume comme Tuteur, lorsque par leur majorité ils devinrent Rois de Sparte; *Théras* dédaignant la vie privée & de vivre sous l'autorité de ses Pupilles, ne pût se résoudre à rester à Lacédémone, & se détermina à aller joindre sa parenté établie dans l'Isle de Corse appelée *Calliste*. Il y arriva selon son plan (u), avec une troupe d'hommes choisis, non dans le dessein de chasser les premiers habitans, mais au contraire, de les favoriser & de vivre amialement avec eux.

(t) Idem. Ibid.

(u) Ibid. & Cap. 148.

Quelque tems après, les *Miniens*, Tribu errante qui avait été reçue, comme en refuge, chez les Lacédémoniens, leur étant devenus suspects, à raison de quelques vues ambitieuses, furent mis en prison & condamnés à la mort. *Théras* persuada aux Spartiates de les épargner, en leur promettant de les transporter hors du pays; en exécution de quoi il les fit conduire à l'Isle de *Calliste* pour se joindre à la nouvelle Colonie; & du nom de ce Prince, l'Isle reçut alors le nom de *Théra*.

Ces *Miniens*, quoique d'une Tribu errante chez les Lacédémoniens, avaient une illustre origine, étant de la race héroïque des Argonautes (x).

Cette relation de la première peuplade de l'Isle de Corse est une pièce très curieuse

(x) HERODOT. Lib. IV. Cap. 145.

rièreuse de l'ancienne histoire. Il est réellement très probable que les Phéniciens ou les Phocéens en furent les premiers habitans, vû qu'ils furent les premiers de grands & hardis navigateurs dans les parties Occidentales du monde, & qu'ils envoyèrent des Colonies en divers pays assez éloignés.

Dans la suite cette Isle prit le nom de *Cyrnus* (y) du nombre de ses promontoires, & ISIDORE (z) rapporte ce qui y donna occasion. Selon lui, *Corfa*, femme Ligurienne aiant souvent observé qu'un taureau nageant vers cette Isle & en revenait plus gras, eut la curiosité de l'y suivre sur un bateau; elle en fit la découverte, avec celle de toutes les beautés & de la fertilité du

(y) En Grec *Kurnos*.

(z) ISIDOR. *Origin*. Lib. XIII. Cap. 6.

terroir. Les Liguriens en étant instruits y menèrent une Colonie qui donna à cette Isle le nom de *Corfa*, en mémoire de la femme à laquelle on était redevable de la découverte. Quoique ce recit ait l'air fabuleux, on peut y voir la trace d'un fait réel qui aura pû facilement donner lieu à cette fiction; si l'on considère combien il est probable qu'un Peuple de la côte d'Italie & immédiatement en face de cette Isle, tel que les Liguriens, ou les Etrusques, aient pris possession de la Corse dans les anciens tems.

De quelque poids que puisse être cette conjecture, il est certain que ceux qui en dévinrent en suite les maitres furent les Carthaginois, qui étendirent leurs conquêtes sur toutes les Isles de la Méditerranée. ARISTOTE rapporte un trait bien extraordinaire de la politique



Carthaginoise relativement à la Corse. Sentans combien il était difficile de contenir ce peuple dans la sujettion, les Carthaginois ordonnèrent que l'on arrachât toutes les vignes & les oliviers des terres de l'Isle, & défendirent à ses habitans, sous peine de mort, d'ensemencer leurs champs d'aucune espèce de grains, pour que dès lors ils fussent réduits à une totale dépendance; enforte que quoique possesseurs d'un territoire fertile, ils fussent obligés de ressortir à l'Afrique pour leurs plus pressans besoins. Telle fut de si bonne heure, la lâche & barbare politique que cette République commerçante mit en œuvre contre ce peuple.

La Corse passa de ce joug cruel sous la domination des Romains. Dans la première guerre Punique, environ l'an 493. de Rome, *Lucius Cornelius Scipion*

Et la conquête de l'Isle contre une armée de Sardes & de Corfès commandée par (a) *Hanno* Général Carthaginois.

Il paraît cependant que les Corfès ne pouvaient supporter avec patience leur sujettion, & qu'ils firent souvent des tentatives pour se mettre en liberté. Nous en avons un exemple dans l'Abrégé du 20<sup>e</sup> Livre de TITELIVE. Nous les voions bientôt se soulever contre le Préteur M. *Pinarius*, qui après en avoir tué 2000 les obligea de donner des Otages, & leur imposa un Tribut annuel de 100 mille livres de cire (b). Ensuite le Préteur C. *Cicereius* leur livra bataille, dans laquelle 1700 des leurs furent tués, & plus de 1070 faits prisonniers. Ce fut à cette occasion que

(a) TIT. LIV. Lib. XVII. FLOR.  
Lib. II. c. 2.

(b) Idem. Lib. XL. cap. 34.

le Tribut fut doublé & mis à 200 mille livres de cire annuellement (c). Ces exemples nous font connaître que la Corse était anciennement beaucoup plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui, & qu'elle était en état de fournir une grande quantité de miel. Nous apprenons au reste de P L I N E , que *Papirius Naso* fut le premier qui triompha des Corfes sur le mont Alban (d).

On a déjà dit que les Romains fondèrent deux Colonies en Corse ; cette Isle était, comme les autres Provinces, gouvernée par un Préteur. Elle semblait faite pour des exilés, & très propre pour servir à ce qu'on appelait *relegatio in insulam*. Mais les Romains n'en eurent jamais la paisible possession, & ne pou-

(c) Idem. Lib. XVI. cap. 7.

(d) Idem. Lib. V. cap. 29.

vaient se flater d'être longtems les maîtres d'un pays , ou la liberté que les Tyrans appellent rebellion , était toujours prête à prendre l'effor.

A l'époque de l'irruption des nations Barbares , la Corfe partagea le fort des autres Provinces de l'Empire qui tombait en ruines. Elle devint la proie des Goths , qui y établirent le systême féodal , comme dans les autres pays , où leurs armes purent pénétrer. Quelques Auteurs disent qu'elle fut conquise par *Alaric* , premier Roi des Goths ; mais selon *PROCOPE* ce fut par un détachement de l'armée de *Totila* ( e ).

Depuis ce tems là , l'histoire de Corfe ne présente pendant plusieurs siècles qu'une suite de guerres & de ravages , par le nombre de ceux qui s'en disputèrent la possession. Nous sommes ici

( e ) *PROCOPE. de Bello Goth. III. cap. 24.*

comme dans un labyrinthe, fans trouver de fil pour nous en tirer. Nous trouvons à la vérité en plusieurs Auteurs des fragmens concernant cette Isle, mais il est difficile de les arranger dans un ordre convenable, vû sur-tout que les dates sont presque toujours incertaines. Je ne laisserai pas cependant d'exposer aussi brièvement qu'il sera possible, ce qu'il parait y avoir de plus assuré sur la chaine des Evénements.

Lorsque les Sarazins parvinrent à un degré de puissance dont les Annales nous racontent des choses si surprenantes, ils chassèrent les Goths de l'Isle de Corse, & y maintinrent durant un tems considérable leur domination.

Il est croiable que ce furent eux qui donnèrent les premiers à cette Isle le titre de Royaume, & actuellement on

voit une tête de More sur le champ de leur écu armonial.

On trouve fréquemment de la monnoye des Mores en creusant la terre, & près d'*Ajaccio* on voit des tombeaux de Sarrazins qui paraissent avoir été distingués. On y trouve des voutes souterraines soutenues par des pilliers de pierre, & dans les sépulcres même, des Urnes de terre sigillée, ou d'une terre pareille à celle des briques.

Il paraît que le Pape a toujours eu la vuë d'annexer la Corse à son territoire ; & qu'en différens tems, il a excité les Rois d'Arragon aussi bien que les Rois de France à faire à ce pays ce que l'on appellait dans ces tems là une guerre Sainte, mais qui était toujours calculée sur les vuës politiques du Saint Père.

Enfin, la Corse fut conquise par un

Roi de France; les uns disent par *Pepin*, & d'autres par *Charles Martel*. Les Corfes montrent jusqu'à ce jour une fontaine appellée du nom de Charles, dans la piéve d'*Alesani*; & à ce qu'on ajoute, dans la place même ou ce vaillant Prince vainquit les Mores.

Ce fut par les Rois de France que la Corfe fut cedée & remise, à titre de donation perpétuelle, au Saint Siége. Les Sarazins cependant y revinrent de tems en tems, enforte que le Pape n'y exerça qu'une faible autorité.

Les Génois se prévalant de l'état agité de cette Isle, tâchèrent de bonne heure d'établir une Colonie à *Bonifaccio*; & s'enhardissant par degré, ils débarquèrent des troupes en d'autres endroits du pays, & commencèrent à y figurer d'une façon qui les rendit redoutables.

Ce procédé ne manqua pas d'enflam-

mer la Cour de Rome, & d'attirer sur eux les foudres du Vatican, que le St. Pere lançait dans ces siècles-là, contre les plus grands Potentats de l'Europe, de façon à produire souvent des effets bien sérieux. En conséquence de cette pratique, les Génois furent excommuniés par le Pape Grégoire VII., ce qui les força à se désister de leur projet.

La Corse continua d'être dans cette situation flottante, jusques à ce qu'un Pape sur le nom duquel les Historiens ne sont pas d'accord, y envoya *Hugues Colonna* Seigneur Romain, accompagné de divers autres Seigneurs de la Noblesse de Rome, avec un corps de troupes, pour expulser les Infidèles de l'Isle. Dès que Colonna y eut débarqué, il fut joint par un nombre des naturels du pays, qui durant les troubles dont ils avaient si longtems ressenti la vio-



lence , avaient à diverses fois fait des efforts pour maintenir leur liberté , sous la conduite de divers chefs qu'ils avaient élus , & auxquels ils avaient donné le titre de *Caporali*.

Ces *Caporali* donnèrent à Colonna tous les secours qui étaient en leur pouvoir , & par leur influence sur le peuple , ils rassemblèrent bientôt un corps d'armée qui mit le Général en état de battre les Sarrazins , & de les déposséder de cette Isle pour jamais.

Les Mores désespérés de cette disgrâce imprévue , qui les forçait d'abandonner leur conquête , s'en vengèrent en brûlant tout ce qu'il leur fut possible , avant leur départ , & c'est à cela qu'on attribue la désolation dont on voit encore aujourd'hui les traces en Corse ; de même que la destruction des anciens Monumens & des Archives de ses Villes.

*Hugues Colonna* s'établit en Corse, où il obtint du Pape des honneurs & des avantages distingués. La Maison Colonna est une des plus illustres & des plus anciennes du monde. Déjà l'an 1200. il est fait mention d'un *Pietro Colonna*, huitième du nom. La branche établie en Corse, continua longtems à y vivre dans la splendeur, & jouissait même du noble Fief de l'Istrie; mais la confusion & les troubles qui bouleversèrent presque cette Isle; les sanglans démêlés qu'il y eut toujours entre les patriotes Corfes & les Génois, fit prodigieusement souffrir cette famille, & réduisit sa fortune à la plus étroite médiocrité. Celui qui en est aujourd'hui le Chef est un digne & vertueux Seigneur, des plus zélés pour cette grande cause. Je fus logé dans sa maison à *Sollacaro*, & ce fut là que je rencontrai PASCAL PAOLI.

Il est probable que les Comtes , Marquis & Barons Corfes , tirent leur origine de cette Epoque ; & je ne vois point de tems plus convenable à assigner à leur premier établissement dans ce pays.

L'Isle resta pendant quelque tems dans un état suportable ; mais soit les dissentions des différens partis , qui ne pouvaient se concilier ni souffrir de contradiction ; soit les attaques réitérées des Génois , toujours passionnés pour la possession de ce petit Royaume ; ces désordres , joints au défaut de bon gouvernement , firent penser au Pape qu'il n'y avait rien de mieux à faire que de les remettre aux Pisans , qui étaient alors puissans.

Cette cession fut faite dans les termes les plus avantageux pour le Saint Père , comme tant d'autres infeudations faites à divers Princes , pour les rendre

Tributaires du Siège de Rome. Un Savant Professeur de l'Université de Pise a composé une Dissertation très curieuse sur l'ancienne Souveraineté que ses compatriotes avaient exercée sur la Corse. On la trouve dans le VII. Volume des Essais de l'Académie de Cortone.

Les Pisans, pendant que leur République florissait, & que leurs forces furent considérables, maintinrent sagement leur autorité sur l'Isle; &, autant que nous pouvons le recueillir des divers Auteurs, la Corse jouit de plus de repos & de tranquillité durant ce période, qu'elle n'en avoit goûté dans aucun autre.

Mais ce calme fut de bien courte durée. Les Génois irrités de se voir exclus réellement d'une possession à laquelle ils avaient mis depuis si longtems leur cœur; étant d'ailleurs rivaux dé-

clarés de Pise , il s'éleva une guerre également vive & obstinée entre ces deux Etats ; & enfin les Génois l'emportèrent dans le fameux combat naval de *Malora* , qui se donna près de l'embouchure de l'Arno ; après quoi s'étant rendus absolument les maîtres de Pise, ils se virent enfin en état de l'être de Corse, vers le milieu du XIV. siècle.

Ainsi les Corfes furent pour la première fois soumis aux Génois, avec lesquels ils eurent dès lors de continuel démêlés pour cette précieuse liberté qu'ils s'étaient efforcés dans tous les tems de recouvrer.

Si je me suis trompé dans quelque point de ma narration , c'est certainement sans dessein. Je fais que quelques Ecrivains Génois ont assuré que le Seigneur *Adhemar* , de leur nation , avait

été employé dans la première conquête de l'Isle par le Roi de France : mais j'avoue que je ne connais point d'autorité suffisante pour l'établir ; & supposé que cela fut, Adhémar pouvait être seulement un Officier dépendant du Roi. Nous sommes très sûrs que le Roi de France fit la conquête , puisqu'il en fit une donation au Pape.

Mais je ne m'arrêterai pas longtems à cette discussion ; on a nombre de pièces publiées en dernier lieu soit par les Corfes , soit par les Génois , dans lesquelles les Auteurs des deux partis s'efforcent avec beaucoup de peine , de se refuter les uns les autres , & de renverser les systêmes qu'ils établissent relativement à divers faits de l'Histoire Ancienne de l'Isle de Corfe. Ici en effet tout est rempli d'écueils pour tous les partis , puisque ces périodes sont

si obscures que chaque Ecrivain croit pouvoir les tourner à son avantage ; précisément comme des gens qui dans une nuit obscure pourraient avec un égal discernement & une égale apparence de raison, affirmer qu'ils voient les objets totalement différens.

Que la Corse ait été le Domaine des Phéniciens, des Etrusques, des Carthaginois, des Romains, des Goths, des Sarazins ; que dès lors elle ait été conquise par la France, cédée par cette Couronne au Pape, par le Pape lui-même aux Pisans, & qu'enfin les Génois s'en soient rendus maîtres ; il faudra toujours en revenir à ce principe simple & fondamental, que les Corfes étaient des hommes, qui avaient droit à la liberté, laquelle, si elle avait été usurpée sur eux par une Puissance quelconque, ils avaient en tout tems un droit légitime de réclamer.

En repassant sur les étranges & rapides révolutions que cette Isle a éprouvées, nous nous joindrons à SENEQUE (f), dans les sages réflexions qu'il fait sur l'instabilité des choses humaines, & nous garderons le silence sur les catastrophes des individus, en voyant les vicissitudes qui affligent toute une nation.

Les Génois étant enfin parvenus à la réelle possession de la Corse, furent trop prompts à user de leur pouvoir, & crurent qu'ils ne pouvaient en jouir pleinement qu'en exerçant la plus sévère domination. Ce que nous avons désiré ardemment acquiert une valeur excessive dans notre imagination; & quand nous en sommes devenus les possesseurs, une jouissance modérée & raisonnable nous paraît insipide & impar-

(f) SENECA. *de Consol.*



faite, relativement à l'idée exagérée que nous en avons conçue. En jouissant d'une façon si bornée nous serions presque sur le point de douter si nous possédons effectivement. En général nous n'avons point alors de repos jusques à ce que nous abusions de notre pouvoir, & nous détruisons ainsi le bonheur que nous avons mis à un si haut prix.

Un individu qui fait une fortune considérable, & un Etat qui accroît sa domination, peuvent très-bien être comparés ; le parvenu croit ne pouvoir montrer de combien d'argent il dispose que par des actes de profusion qui en consomment bientôt l'amas ; & l'Etat qui a augmenté ses sujets & ses domaines, croirait sa nouvelle domination mal établie sans des actes d'autorité arbitraire qui forcent enfin ses sujets à refuser de lui obéir. Car quoiqu'un peuple puisse

par indolence, par timidité, ou par quelque autre motif, se foumettre pendant un tems à un certain degré de tyrannie, si ce traitement dure long-tems, & que ce peuple soit poussé à bout, la nature se revolte, & appelle les droits originaires de l'homme à se rétablir.

Les Génois étaient les plus mauvais maîtres entre les mains de qui les Corfes eussent pu tomber (g). Les Corfes de leur côté étaient un peuple impétueux, violent & intrépide; plusieurs d'entr'eux avaient déjà bravé l'orage. Ils ne pouvaient être gouvernés que par un Etat capable de les contenir dans le devoir, & qui par son humanité, & par des encouragemens convenables pût se concilier leur affection. Les Génois étaient une nation de Ré-

(g) L'original porte *the worst Nation*.

publicains, voisins de ces insulaires, dont ils avaient toujours été ennemis. Ils avaient usé de tous les stratagèmes pour les soumettre, & fait souvent des entreprises infructueuses pour s'emparer de leur Isle; devenus leurs maîtres par des circonstances imprévues, il était impossible que les Corfes les regardassent de bon œil, ni même avec une sincère vénération: & comme selon la remarque que l'expérience a souvent justifiée, les sujets étrangers d'une petite République sont plus maltraités que ceux d'un Royaume considérable, ils ne pouvaient s'attendre qu'à une tyrannie déclarée de la part de Gènes.

Quant aux Génois eux-mêmes qui sentaient que leur condition relativement aux Corfes était chancelante & périlleuse, réduits à rechercher tantôt la protection d'un Etat puissant, & tantôt

d'un autre , ils n'ont pas traité les Corfes avec ce ménagement & cette confiance qui feule pouvait gagner leur attachement & leur foumiffion , en leur faifant goûter infenfiblement les douceurs de la culture , & le bonheur de la vie civile , & en les accoutumant ainfi à confidérer les Génois comme foumis à la même autorité , & autant qu'il fe pouvait comme des amis.

Ils tinrent une route directement oppofée , & quoiqu'ils n'employaffent pas des moyens auffi cruels que l'avaient fait les Carthaginois , ils rendaient du moins leur joug très pefant. Leur fyftème était , non de rendre les Corfes heureux & meilleurs , mais de prévenir les efforts qu'ils pourraient faire pour s'affranchir , en les tenant dans l'ignorance & la foumiffion la plus abjecte. Gènes privait l'ifle de tous les profits

qu'elle pouvait faire , préférant d'en retirer moins d'avantages par la tyrannie , à en avoir de plus grands , avec le risque de ce qui pouvait en résulter , s'ils permettaient aux habitans de jouir du bonheur de la liberté.

Les Corfes étaient dans cette malheureuse situation , de sorte que souvent ils prirent les armes ; mais n'ayant point de chef capable de les conduire , ils étaient bientôt accablés. Les Génois craignaient tellement leur revolte que selon leur propre Historien PHILIPPINI , ils brulerent 120. des meilleurs villages de Corse , & forcèrent par là plus de 4000. ames d'abandonner l'Isle.

Ce qui met dans le plus grand jour la misérable politique de Gènes , & qui ne pût être que très sensible pour les Corfes qui restèrent dans le pays , fût que plusieurs de ceux qui avaient

passé dans le continent , faisaient une figure distinguée en divers Etats de l'Europe , soit dans les sciences soit dans les armes.

Environ l'an 1550. la Corse se ranima sous la conduite d'un Héros qui s'éleva pour la délivrance de sa patrie : Ce fut *Sampiero di Bastelica*. Il montra de bonne heure de rares talens & beaucoup d'esprit , & eut l'avantage d'être élevé dans la maison du Cardinal *Hypolite de Médicis* , neveu du Pape *Clement VII.* il fut fait Collonel des Corfés en France , & se distingua dans presque toutes les grandes affaires de ce tems là.

Après la mort de *François I.* il retourna dans sa patrie, où il épousa *Vannina* , héritière de la maison d'*Ornano*, l'une des plus riches & de la plus ancienne Noblesse de Corse. Depuis ce

tems

tems là il fut communément appellé *Sampiero di Ornano*. Touché de l'état misérable de ses compatriotes , il résolut de leur procurer quelque soulagement , & il s'en présenta bientôt une occasion.

Ici l'histoire commence à nous r'ouvrir ses trésors ; les nuages de l'antiquité sont dissipés avec ceux de la barbarie , & nous marchons à la lumière que va nous donner l'illustre D E T H O U (g). La France avait longtems réclamé ses droits sur Gènes ; mais après la bataille de Pavie , les Français ayant été forcés d'abandonner l'Italie , cette prétention resta sans effet. *Henri II.* ayant cependant commencé une nouvelle guerre contre l'Empereur *Charle-quin* , il résolut d'agir sur la Corse. *Sampiero d'Ornano* encouragea ce des-

(g) D E T H O U Hist. Liv. XII. Ch. 2.

sein , dans l'espérance de s'en prévaloir pour affranchir l'Isle du joug dont elle était accablée.

Il représenta à *Henri* , que les Génois ayant embrassé le parti de l'Empereur , S. Maj. était privée des moyens de pénétrer par mer en Italie ; mais qu'en se mettant en possession de l'Isle de Corse , il pourrait agir librement dans la Méditerranée , faire servir en même tems cette Isle de dépôt , pour y établir des troupes & des magasins , & que de là il lui ferait aisé de s'ouvrir un passage par Naples , ou par la Toscane , selon que l'exigerait l'état des affaires.

En conséquence de ce projet l'expédition pour la Corse fut résolue en 1553. sous le commandement du Général *Paul de Thermes* , accompagné de *Sampiero d'Ornano* , de *Jourdain des Ursins* ,



& de divers autres Généraux de réputation. Henri y intéressa les Turcs par les liaisons qu'il prit avec l'Empereur *Soliman*, dit le Magnifique, avec lequel il convint d'envoyer une flotte nombreuse dans la mer de Toscane (h).

Cette expédition fut puissamment repoussée par les Génois, qui avaient remis la Corse à l'administration de leur Banque fameuse de St. George. Le grand *André Doria*, quoique âgé de 87. ans, brava l'âge & les infirmités, & dès qu'il vit que la Corse était un objet de conséquence pour sa patrie, ce brave vieillard s'embarqua avec toute l'ardeur de sa glorieuse jeunesse, & un armement formidable sous ses ordres.

La guerre fut poussée avec une égale vigueur des deux côtés. Dabord ce-

(h) KNOLLES *History of the Turck*, pag. 757.

pendant plusieurs des principales villes tombèrent au pouvoir des Français & des Turcs , en particulier *Ajaccio* , qui étant une ville de commerce donna un riche pillage à l'ennemi , & redoubla son ardeur. Les Corfes faifant caufe commune avec eux , la plus grande partie de l'Isle fe vit délivrée de fes tyrans ; mais les Génois étaient fi bien commandés par l'intrépide Doria , & recevaient d'ailleurs tant d'affiftance de l'Empereur Charlequint , qui leur envoya un renfort de troupes d'Espagne & de l'Empire , que l'expédition ne fut pas entièrement effectuée.

Dans le cours de cette guerre il fe fit un fi grand nombre de belles actions que je ferais tenté d'oublier les bornes que me prefcrivent & mon plan & mes talens , & de prendre le ftile d'Historien. J'efpère qu'il s'élevera quelque jour

un *Tite Live* ou un *Clarendon*, pour étaler aux âges futurs la valeur des Corfes avec le lustre qu'elle mérite.

Les Corfes étaient alors si animés contre les Génois qu'ils s'engagèrent d'un commun accord à se jeter plutôt dans les bras des Turcs que de rentrer jamais sous une si dure domination. Enfin cependant par la voye des négociations, il fut conclu un traité entre les Corfes & les Génois, également avantageux & honorables pour les premiers, sous la garantie de Sa Majesté Très-Chrétienne; mais la haine invétérée & implacable qu'il y avait entre ces deux nations, fut cause que ce traité ne pût être de longue durée: A la mort d'Henri l'oppression recommença avec la même rigueur.

*Sampiero d'Ornano*, qui était retourné pour quelque tems en France, ayant

perdu son Royal Maître, tourna ses vues sur la Porte Ottomane, & sollicita vivement de nouveaux secours pour son infortunée nation : mais la face des affaires avait changé, les mêmes vues de politique ne subsistaient plus, & c'eût été en effet un miracle, que des Etats eussent agi par des principes d'une pure générosité. Ce brave patriote ayant échoué à Constantinople, revint en Corse, où sa présence inspira aux Insulaires une nouvelle vigueur, & les disposa à une entière & générale revolte. Il acheminait sa glorieuse entreprise avec d'autant plus de succès, que n'ayant alors aucune assistance étrangère, & n'étant point regardé comme un ennemi à craindre, la République ne fit que de légers préparatifs contre lui. Mais il fut arrêté dans sa carrière par les artifices des Génois, qui le firent lâchement assassi-

mer par un scélerat du nom de *Vitelli* en l'année 1567. (i).

Ainsi périt *Sampiero di Bastelica di Ornano*, Corse, digne d'être mis au rang des plus célèbres Héros. Il montra sa valeur & sa fidélité dans le service étranger, & avec une constance invariable il fit les plus nobles efforts

(i) *Michael Metello* qui écrivit une histoire particuliere de la revolte des Corfes sous la conduite de *Sampiero*, donne une relation différente de sa mort, & prétend qu'il fut assassiné par des motifs d'une vengeance privée de la part de son beau-frere *Michel Angelo Ornano*; mais, outre l'improbabilité que *Vannina*, épouse de *Sampiero*, eut un frere, puisqu'il est certain qu'elle hérita tous les biens de sa maison; J'avoue, que l'assassinat tel qu'il est raconté par divers autres Auteurs, cadre si exactement avec les actes d'oppression commis devant & après par les Génois, que je ne puis attribuer qu'à eux cet assassinat.

pour la liberté de sa patrie. DE THOU l'appelle un homme infatigable à la guerre, & invincible par son courage (*k*). L'admiration qu'inspiraient ses grandes vertus dans les affaires publiques, fait oublier les défauts de sa conduite privée, & les font disparaître comme des ombres. Son fils Alphonse, & son petit fils, Jean Baptiste, parvinrent tous deux à la dignité de Maréchaux de France, & sa postérité finit en la personne de ce dernier.

*Alphonse d'Ornano* fut élevé à la Cour d'*Henri II.* & entretint tant qu'il vécut, chez ses compatriotes, l'esprit de fermeté & de résistance; mais cela dura peu: incapable de faire tête à la République, il se retira de l'Isle, & fut s'établir en France.

(*k*) DE THOU (Hist. Lib. XLI. ch. 31.) l'appelle *Vir bello impiger, & animo invictus.*

Les Génois se remirent ainsi en possession de la Corse, en fureur de tout ce qu'ils avaient souffert de cette téméraire rebellion, comme ils l'appellaient, & toujours en crainte de quelque nouvelle tentative, ils ne pensèrent qu'à la vengeance, & à rabaisser toujours plus ce peuple par l'ignorance & par l'esclavage.

Leur oppression fut dès lors plus dure s'il était possible qu'auparavant. Enflammés d'un plus vif ressentiment, leur tyrannie même devint en quelque sorte régulièrement systématique. Oubliant absolument tout ce qui avait été convenu si équitablement par la médiation de la France, ils exercèrent sans mesure & sans contrainte tout ce que le pouvoir arbitraire a d'odieux. Dès lors ils ne permirent plus aux Corfes de rien exporter des productions de l'Isle qu'à

Gènes, où ils étaient forcés de vendre leurs denrées & leurs marchandises à un très bas prix. Et dans les années de disette, on dépouillait l'Isle des provisions qui lui étaient nécessaires, par une espèce de pillage autorisé. Les habitans étaient forcés de porter ce nécessaire à Gènes, en sorte que souvent la Corse fut exposée par là aux horreurs de la famine.

Les Génois ne négligèrent rien de tout ce qui était en leur pouvoir pour fomenter des dissensions intestines en Corse; ce qui leur était d'autant plus aisé, que le peuple y était déjà naturellement porté. Ces dissensions firent verser des torrens de sang. On compte qu'il y avait péri plus de 1700. Corfes par des assassinats dans l'espace de deux ans. Ces assassinats étaient en premier lieu une cause sûre de haine entre les



Corfes , & fouvent entre les familles les plus diftinguées , ce qui les empêchait de s'unir pour travailler en commun aux grands intérêts de la liberté ; & en fecond lieu , ces affaffinats leur tournaient extrêmement à compte par la confiscation de biens des affaffins , ou en leur faifant acheter cherement l'impunité. Le Juge pouvait arrêter les pourfuites de la Justice par ces deux mots *non procedatur* ; ce qui pouvait être aifément couvert & pallié fous le prétexte de quelque informalité. Il pouvait même difculper le plus infigne malfauteur par cette formule arbitraire, *ex informata confcientia* ; de ma fcience ou confcience bien informée ; de laquelle il n'était obligé de rendre aucun compte.

Ce ne fut qu'en l'année 1738. que Gènes publia un édit contre cet horrible abus.

Mr. DE MONTESQUIEU (1) s'ex-  
 plique ainsi là dessus avec cette calme  
 dignité qui convenait à un si grand mai-  
 tre. „ Une République d'Italie tenait  
 „ des Insulaires sous son obéissance ;  
 „ mais son droit politique & civil à leur  
 „ égard était vicieux. On se souvient  
 „ de cet acte d'amnistie , qui porte qu'on  
 „ ne les condamnerait plus à des pei-  
 „ nes afflictives sur la conscience infor-  
 „ mée du Gouverneur. On a vu sou-  
 „ vent des peuples demander des pri-  
 „ vileges ; ici le Souverain accorde le  
 „ droit de toutes les nations ”.

Durant cette oppression , il était or-  
 dinaire de condamner une multitude de  
 gens aux galères , pour quelque légère  
 offense , & on ne pouvait s'en rache-  
 ter qu'à un très haut prix ; il ferait  
 presque impossible de concevoir de plus

(1) *Esprit des Loix* Edit. Edin. Liv. X. Ch. 8.

grandes barbaries que celles que ces pauvres Infulaires furent contraints d'endurer.

Les Génois envoièrent en Corse un Commissaire Général ou Gouverneur de toute l'Isle, dont l'office durait deux ans. C'était ordinairement un Noble ruiné, qui par d'indignes extortions, retournait opulent dans sa patrie, & dont l'argent & le crédit en Sénat prévenait toute recherche sur sa conduite. Tous les griefs que présentaient à l'Etat les malheureux Corfes, étaient incessamment étouffés; cela n'était pas malaisé à faire, vû que les Corfes n'étaient considérés que comme des turbulens mutins qui ne pouvaient souffrir aucune sorte d'administration; & outre que chaque Sénateur, appelé à donner son suffrage, n'en jugeait qu'avec des pré-

jugés si déraisonnables, il sentait qu'il pourrait se trouver un jour dans le cas d'avoir besoin des mêmes expédiens.

Le Commissaire Général avait sa résidence à *Bastia*. D'autres Commissaires séjournèrent à *Calvi*, à *Ajaccio*, & à *Bonifacio*; les Lieutenans & les Officiers inférieurs étaient répandus dans l'Isle. Tous, dans leurs différentes stations, concouraient à piller & à ruiner le pays. Ils triomphaient dans cette lâche sécurité, d'avoir écrasé la Corse, comme si dans ce petit coin de l'Europe, ils avaient pu empêcher que leurs injustices ne parvinssent à la connaissance de toute la terre.

Durant le période de cette secrète mais cruelle oppression, il arriva une chose assez remarquable, qui fut l'établissement d'une Colonie de Grecs en

Corse , dont je dois donner quelque connoissance.

Après que Mahomet & ses successeurs eurent subjugué presque toute l'Ancienne Grèce , & que *Scanderberg* qui défendait si glorieusement sa patrie fut mort , il restait quelque peu de Grecs qui habitaient une partie de l'ancien Péloponnèse , aujourd'hui le Royaume de Morée. Cette partie était appelée *Maina* , précisément le même terrain qu'occupait *Lacédémone*.

Ce lieu couvert par des montagnes escarpées , que l'on ne pouvait passer que par un étroit défilé , avait résisté à l'Empire Ottoman , comme *Léonidas* avait résisté à l'armée millionnaire de *Xerxés*.

Mais lorsque les Turcs prirent possession de l'Isle de Candie en 1669 , ils vinrent par mer faire une descente du

côté de Maina ; pénétrèrent dans le cœur du Territoire, & en devinrent bientôt les maîtres : alors les infortunés descendants des Spartiates furent réduits à un état qui ne valait guères mieux que l'esclavage. On leur imposa des taxes exorbitantes , leurs plus belles femmes leur furent enlevées pour les sérails ; les tours bâties en divers endroits du pays furent occupées par des garnisons destinées à les tenir en respect ; & dès lors ils furent sans espoir de délivrance. Leur génie s'abbatardit par degrés , & plusieurs même d'entr'eux embrassèrent le Mahométisme.

Quelque étincelle de leur ancien feu se conservait cependant encore parmi ceux qui étaient habitués à *Campo Vitilo* ; & qui désespérant de voir changer le sort de leur patrie accablée , formèrent la résolution de l'abandonner ,

& de chercher ailleurs un établissement qui eut plus de sûreté. Dans cette vue ils envoièrent des Emiffaires en Italie qui avaient quelques correspondances en divers Etats, autorifés par la Communauté à chercher un lieu convenable, & à conclurre un Traité à ce sujet.

Les Génois les envoyèrent en Corfe, où on leur montra un District de pays appartenant à l'Etat, situé dans la partie occidentale de l'Isle, & à trois mille environ de la mer. Les Députés en furent très fatisfaits, & à leur retour à Gènes, ils convinrent des conditions sous lesquelles ils le recevraient de la République.

Ces Députés retournèrent en Grèce, où ayant fait rapport de leur commiffion, le plan approuvé, ces triftes restes des Anciens Grecs, *triftes reliquæ Danaum*, s'embarquèrent au mois d'Octo-

bre 1676, au nombre d'environ 1000 ames. La famille de *Stephanopoli* était l'une des plus distinguées, & conduisait toute l'entreprise.

Ils arrivèrent à Gènes au mois de Janvier 1677, & y séjournèrent jusques en Mars. La République paya tous les frais de leur voyage, & leur accorda le logement & la subsistance jusques à ce qu'ils eussent débarqué en Corse.

La convention faite avec eux portait que les Génois leur accordaient les Territoires de *Paonia*, *Ruvida* & *Salogna*, qui leur étaient infeudés à perpétuité. On les fournissait de maisons, de grains, & de bétail. On s'engagea d'entretenir un corps de soldats Génois pour les protéger contre toute insulte pendant le terme d'une année; savoir, la première de leur résidence. L'Etat pen-



flonnait un Noble Génois avec le titre de Directeur, qui serait établi en qualité de Juge de la Colonie, pour le terme de deux ans; office qui devait circuler entre les Nobles Génois. Les Grecs devaient avoir un Vicaire aux fraix de la République, formé à leur langage, pour l'instruction de leurs enfans en différentes études: pour célébrer la Messe, & Prêcher dans la Chapelle du Directeur.

De leur côté, les Grecs s'obligeaient à cultiver les terres, à acquiter les dettes qu'ils avaient contractées auprès de la République, pour l'avance de tout ce qui était nécessaire à la formation de cet établissement. Ils s'engageaient de payer 5. L. de taxe annuelle pour chaque famille, outre la dixme de tout leur produit, & d'être prêts à servir l'Etat par mer ou par terre, là où son service pourrait l'exiger.

Ainsi s'établit cette Colonie; elle jouissait du libre exercice de sa Religion selon le Rite de l'Eglise Grecque, & avait amené pour cela avec elle l'Evêque de Porto Vitilo, & quelques Religieux de l'Ordre de St. Bazile, le seul Ordre de leur Eglise; ceux-ci fondèrent d'abord un Couvent dans une vallée solitaire & agréable: mais les Génois ne voulurent pas les y souffrir, & peu de tems après le Couvent fut démoli.

Les Grecs se trouvèrent heureux pendant un assez grand nombre d'années; par leur industrie & leur activité, ils embellirent & bonifièrent considérablement ce terroir; ils y bâtirent quantités de maisons, & firent le tout avec un goût qui était très nouveau en Corse.

Mais leurs voisins, les naturels du pays, ne vécutent pas en bonne har-

monie avec eux ; peut-être l'envie y eut quelque part ; leurs vins , leurs olives , leurs moissons & leurs troupeaux , étant par leur travail & par leur adresse de beaucoup supérieurs à ceux des Corfes : mais de plus , les Insulaires regardaient les Grecs comme Auxiliaires des Génois , auxquels ils juraient de tems en tems fidélité , & qu'ils paraissaient toujours prêts à soutenir. Ils savaient aussi que les Grecs étaient très bien pourvus d'armes ; & tout cela fit qu'il y eut de fréquentes escarmouches entr'eux & les payfans de la Province de *Vico* , dont leur territoire avait fait partie précédemment. Lorsque la nation se souleva de nouveau contre les Génois , les Grecs furent sérieusement attaqués , & se défendirent valeureusement. Les Génois en formèrent trois Compagnies réglées , auxquelles ils donnaient une

paye, & on les employa dans les occasions les plus difficiles. Aiant été détachés pour tenter de se saisir du Château de Corte, tenu par les patriotes, ils furent totalement défaits, & un grand nombre d'entr'eux y périt.

Après bien des brouilleries que le plan de cet Ouvrage ne me permet pas de rapporter, les Grecs furent contraints d'abandonner leurs possessions, & de se retirer à *Ajaccio*, où ils se soutiennent assez bien par leur travail. Convaincus, comme ils le sont aujourd'hui de la tyrannie des Génois, ils attendent avec impatience leur totale expulsion de l'Isle, & espèrent de la générosité de PAOLI & des Corfes la protection & les encouragemens dont ils sont très dignes.

Cette Colonie a toujours marqué de la sobriété, de l'industrie & de la vertu : si elle a quelquefois commis des

actes d'hostilité contre la nation, c'é-  
 tait par un principe qu'on ne saurait  
 condamner ; par le motif de la fidélité  
 qu'elle devait à la République, qui lui  
 avait donné un azyle. Elle y aurait mê-  
 me constamment persévéré, si la Répu-  
 blique ne l'avait enveloppée dans l'o-  
 pression générale. Je dois observer sur  
 cette Colonie qu'elle a eu l'honneur de  
 produire un excellent Médecin, Mr.  
*Giovanni Stefanopoli*, le premier qui a  
 eu la sagesse & le génie de mettre en  
 pratique l'inoculation dans l'Isle de Cor-  
 se, par laquelle il conserve la vie à un  
 grand nombre d'habitans, ce qui est  
 un des services les plus distingués qu'il  
 eut pû rendre à l'Etat.

Les Corfes longtems méprisés, pillés  
 & opprimés, reprirent vigueur en 1729,  
 tems auquel recommença la guerre qui  
 [ avec quelques intervalles ] a continué

jusques à présent. Après tant de révolutions, de malheurs & de troubles, il est probable qu'enfin elle donnera à la liberté de ce peuple une base qui sera ferme & solide.

Il est surprenant de voir la grandeur & l'importance des événements que peuvent produire de petites causes. Un Auteur Moderne ( *m* ) nous a donné sur ce sujet un choix très intéressant d'exemples pris de différentes nations. Le soulèvement des Corfes en 1729, fut occasionné par un seul Paolo, pièce de monnoye valant cinq sols d'Angleterre ( *n* ). Un Receveur Génois vint à la maison d'une pauvre vieille femme, & lui demanda cette chétive finance à laquelle elle était taxée, elle répondit que son

( *m* ) Mr. R I C H E R.

( *n* ) *Five penco.*

son extrême pauvreté, la mettait hors d'état d'y satisfaire : le Collecteur commença à la rudoyer, & à saisir quelques uns de ses effets. Elle le supplia d'avoir patience dans l'espérance qu'elle pourrait s'acquiter dans peu de jours ; Il persista dans sa dureté, & la pauvre femme fit de grandes lamentations. Deux ou trois personnes les entendirent, entrèrent dans la maison, prirent le parti de la femme, & se récrièrent contre la barbarie du Collecteur. Il les menaça de châtiment, pour l'avoir arrêté dans l'exécution de son office : tout cela attira d'autres villageois qui le chassèrent à coup de pierres. Les Génois envoyèrent des troupes pour soutenir le Collecteur, & les Corfes s'assemblèrent en grand nombre pour se défendre ; le tumulte alla en croissant. Une étincelle suffisait pour allumer cette généreuse

flamme dans le cœur d'un peuple de tout tems passionné pour sa liberté. Bientôt toute l'Isle fut en rumeur.

Les Corfes tombèrent fans hésiter sur la Capitale, & s'en rendirent maîtres sans beaucoup de résistance ; ils l'auraient été de même du Château, pour peu qu'ils eussent été bien conduits.

Ils sentirent alors combien il leur importait d'avoir à leur tête un Chef habile, & firent choix du *Signor Andrea CECCALDI*, de la première Noblesse du Royaume, & le *Signor Luigi GIAFFERI*, qui a la vérité n'était pas du premier rang, mais dont le parentage était nombreux ; génie d'ailleurs animé jusqu'à l'enthousiasme contre la République, & d'une résolution à toute épreuve. A ceux-là fut joint le *Signor DOMENICO RAFFALLI*, digne



& favant Ecclésiastique, comme Président de Justice, capable, par sa sagesse, de maintenir le bon ordre dans leur administration, & dont le caractère religieux pouvait tempérer la violence de leurs mépris par des principes de conscience.

Dans le commencement de ces troubles, les Génois crurent pouvoir soumettre les Corfes par leurs seules forces, sans emprunter de secours, mais se trouvant bientôt absolument incapables de le faire, vû que les Corfes se fortifiaient de jour en jour, taillaient en pièces les petits renforts de troupes Génoises, se pourvoiaient d'armes & de munitions de guerre; la République se vit dans la nécessité de chercher une assistance dans l'Etranger.

Gènes s'adressa donc à l'Empereur CHARLES VI. qui envoya en Corfe

des troupes auxiliaires , commandées par le Général WACHTENDOUCK. Elles harassèrent l'Isle , mais sans pouvoir la soumettre. Elles eurent de continuelles rencontres avec les Corfes , qui dans une seule action , en tuèrent 1200. L'Empereur se détermina alors à y envoyer une armée plus considérable d'Allemands , aiant à sa tête le PRINCE DE WURTEMBERG. Les Corfes n'étant pas en état de résister à des forces si supérieures , mirent bas les armes , sous condition d'un Traité avec les Génois , dont l'Empereur se rendit garant.

La République y aiant accédé , les Corfes consentirent à ce que les trois Chefs , avec le *Signor* AITELLI , Chef d'une Piève , & d'une grande influence , se rendissent comme Otages à Gènes , où ils se rendirent en effet ,

fans présumer qu'il fut possible que l'on pensât à violer la sûreté qui leur avait été si solennellement promise. Les Liguriens cependant penchaient à les mettre à mort, & leur Ministre à Vienne en obtint presque le consentement de l'Empereur: mais le *Prince de Wirtemberg*, qui fut dans la suite tué à la bataille de *Gustalla*, Prince d'un grand & généreux caractère, envoya un exprès à l'Empereur, pour lui représenter combien il ferait de tort à sa gloire, s'il souffrait qu'on fit périr des gens qui s'étaient remis d'eux mêmes sur la foi de sa sacrée protection; ce qui ayant été fortement appuyé par le grand Prince *Eugène de Savoie*, les instructions furent données à Gènes pour que les Otages fussent relâchés.

*Giafferi* & *Aitelli* retournèrent donc en Corse; *Ceccaldi* passa en Espagne.

où il mourut avec rang de Colonel. *Raffalli* se rendit à Rome, où il resta jusques à un âge fort avancé. Alors il souhaita de finir ses jours dans sa patrie, où il vit encore très respecté.

Le Traité formellement conclu entre les Corfes & les Génois ayant été rompu par ces derniers, ne produisit qu'un court Armistice, & les hostilités recommencèrent en 1734. que les Corfes reprirent les armes.

*Giafferi* fut de nouveau élu Général, & eut pour Collègue *Giacinto Paoli*, père du Général actuel.

GIACINTO PAOLI était un Gentilhomme Corse, de très bonne famille : mais son mérite le distinguait beaucoup plus encore que sa naissance. C'était un homme savant, religieux & brave, capable de servir très bien sa patrie dans les affaires politiques & dans

la guerre. Ces Chefs étaient assistés par divers Présidens de Justice qui furent élus successivement.

Les Génois avaient payé cher leurs avantages dans les premiers troubles. On assurait qu'il leur en coutait plus de 3 millions de Livres, outre les présents magnifiques qu'ils avaient fait au Prince de *Wirtemberg* & aux autres Généraux.

Le MARQUIS D'ARGENS appliquait plaisamment aux Génois la Fable Française du Jardinier qui s'étant plaint à un Gentilhomme de son voisinage, qu'un lièvre venait chaque jour dans son jardin & mangeait ses choux, priant le Gentilhomme d'avoir la complaisance de venir l'en délivrer; le Seigneur y vint avec une grosse meute, & une demi douzaine de Chasseurs, avec lesquels il fit plus de dégât dans quelques

minutes, que le lièvre n'aurait pu en faire dans autant d'années; encore arriva-t-il par malheur, qu'après une chasse pénible, le lièvre échappa par un trou & gagna les champs. Le Seigneur félicita le Jardinier d'être délivré de son ennemi, & lui conseilla de boucher le trou (o). Ainsi les Génois après avoir beaucoup plus dépensé en troupes auxiliaires, qu'ils ne pouvaient jamais tirer de la Corse, eurent la mortification de se trouver au même point où ils étaient avant le secours.

Gènes fut donc dans le cas d'essayer de nouveau ses forces contre les Corfes; mais elle ne fit que montrer encore sa faiblesse & celle de sa politique. Elle déchût extrêmement par là de l'heureux état dont elle avait joui, & de

(o) *Lettres Juives*, Lettre 34. Voyés LA FONTAINE Liv. IV. Fable 4.

l'influence qu'elle avait autrefois portée si loin : mais il faut l'avouer ; Gènes était misérablement gouvernée. On assure que la ville de *Savone* s'étant à diverses fois rébellée , le Sénat avait délibéré , s'il ne devrait pas la détruire absolument ? Surquoi un sage Sénateur de la Maison *Doria* se leva & dit, “ Sei-  
 „ gneurs , si c'est là votre intention ,  
 „ vous n'avez qu'à leur envoyer un  
 „ Gouverneur , pareil aux deux der-  
 „ niers ; vous ne sauriez trouver d'ex-  
 „ pédient plus sûr pour les écraser.

Dans cette occasion , les Corfes déployèrent comme auparavant toute la constance de leur résolution pour la belle cause de la liberté. Ils étaient très bien conduits , & remportèrent souvent l'avantage dans les diverses rencontres qu'ils eurent avec les Génois.

Leur noble enthousiasme se soutint

toujours malgré les malheureuses divisions qui régnaient entr'eux, toujours prêts à repousser l'ennemi, & formant partout dans l'Isle des bandes intrépides, animées par l'exemple de leurs braves Chefs.

Je dois faire mention ici du Comte *Doménico Rivarola*. Sa famille était une branche de la maison des *Rossi* de Parme; une des plus illustres & des plus anciennes de l'Italie. Ses ancêtres avaient abandonné le Fief de Rivarola dans le territoire de Mantoué, durant les guerres entre l'Empereur & la Comtesse Mathilde, & s'étaient établis dans l'Etat de Gènes, où ils quittèrent le nom de Rossi, pour celui de Rivarola. Cette famille s'y était considérablement agrandie. Dans le XV. siècle, *Francis Rivarola* fut élevé, à raison de ses longs services, à la dignité de Comte Palatin,



par *L'Empereur Maximilien* ; & dès lors ce titre est toujours resté dans la famille. Divers descendans de Rivarola s'établirent en Espagne, en Sicile, & sous la domination du Roi de Sardaigne ; trois se fixèrent en Corse, l'un à Calvi, l'autre à Ajaccio, & un troisième à Bastia. De ce dernier descendait le Comte Doménico Rivarola.

Ce Gentilhomme avait les terres de Chiavéri, sur la rivière de Gènes ; considéré comme ami de la République, elle lui confia le poste de Commissaire de Balagna, honneur singulier pour un Corse.

Il travailla dans le même tems à moyenner un accord raisonnable entre les Corfes & les Génois ; mais comme il fut sans effet, & qu'il se convainquit que la République était déterminée à

persévérer dans sa Tirannie, il embrassa le parti des patriotes; & fut dès lors toujours invariable dans son zèle patriotique pour la grande cause de la liberté. Il quitta l'Isle & se transporta à Livourne, pour pouvoir y négocier avec plus d'aifance, les intérêts de sa patrie dans le Continent.

Les Génois confisquèrent aussi-tôt ses terres de Chiavéri; & comme il avait encore ses terres d'Oletta en Corse, il y fit passer sa famille qu'il retira de Bastia: mais sa constance fut bientôt mise à de nouvelles épreuves; car la même année, son fils Antonio qui étudiait à l'Académie de Sienne, revenant à la maison, pour y ramener Nicolas son frère; Comme ils dépassaient Livourne dans un petit bâtiment Toscan, avec passeport Anglais, ils furent enlevés par ordre de la République,

transferés à Gènes , & renfermés dans les prisons.

La République crût que ce serait un moyen sûr de détourner le Comte Domenico de continuer à s'unir avec ses compatriotes , & lui fit offrir de le rétablir dans ses biens , de lui rendre ses fils , & de le faire Général des troupes Corfes qui étaient à son service , s'il voulait y revenir : mais il répondit avec autant de résolution que de magnanimité ; *On sera obligé de me rendre mes fils , malgré qu'on en ait ; & quant aux autres offres qui me sont faites , je les estime comme un néant , en comparaison du juste engagement dans lequel je suis entré , & dans lequel je persévérerai tant que je vivrai ( o ).* Des traits

( p ) *I miei figliuoli me li daranno à lor dispetto : e tutte le altre offerte le stimo un*

pareils de patriotisme méritent d'être rapportés; les Annales de Corse en fournissent nombre d'exemples.

Lorsque les troupes Autrichiennes entrèrent à Gènes, les jeunes Comtes Rivarola furent mis en liberté; le Comte Antonio, qui est l'ainé, & mon très bon ami, est Major au service du Roi de Sardaigne & Consul Général pour S. M. en Toscane; le Comte Nicolas est à Oletta en Corse: mais il est d'une constitution si délicate qu'il ne peut servir sa patrie comme il le désirerait. Ces deux frères ont le génie & le caractère de leur père.

Le Comte Domenico Rivarola obtint un Régiment au service de Sardaigne; & son influence à Turin est telle qu'il

*nulla à paragone dal giusto impegno che ho preso, e che seguirò fin che ho vita.*

eut été en état de procurer la délivrance de son pays, fans le crédit de la Maifon de *Matra* en Corfe, qui était attachée à la République, & qui avait un grand intérêt à former dans l'Isle un parti confidérable.

Dans le tems dont je parle, on faisait la guerre en Corfe avec chaleur. Quelquefois on s'attendait que le Roi d'Espagne fe déclarerait d'un ou d'autre côté: mais ce Prince ne voulait pas prendre parti à la quéréelle, & vraisemblablement parce qu'il prévoit qu'elle le mettrait en péril d'en avoir une avec la France.

Tandis que les Génois & les Corfes étaient ardemment aux prises, & que les politiques de l'Europe s'épuifaient en conjectures, il survint une circonstance extraordinaire qui étonna tout le public; ce fut l'apparition de *Théa*.

*dore* dont l'histoire singulière a fait tant de bruit.

Les relations qui ont couru sur son compte aiant été si diverses & si incertaines, j'ai pris tous les soins possibles pour m'en instruire, & j'ai eu beaucoup de peine a obtenir l'exacte connoissance que je vais en donner & qui j'espère fera plaisir à mes lecteurs.

THEODORE *Baron Neuhoff*, dans la Comté de La Marck en Westphalie, fut le personnage qui aspira à la Souveraineté de Corse. Il avait reçu son éducation au service de la France; il passa de-là en Espagne, où il reçut quelques marques d'attention du *Duc de Ripperda* & du *Cardinal Alberoni*: mais étant d'un naturel extrêmement inconstant & homme à projet, il quita l'Espagne, & entreprit un voyage en Italie, en Angleterre & en Hollande, cherchant

toujours quelque nouvelle aventure. Il avait fixé son attention sur la Corse, & forma le plan de s'en faire Roi.

Il avait de l'habileté & de l'adresse, & après s'être bien mis au fait de tout ce qui concernait cette Isle, il se rendit à Tunis, où il découvrit des moyens de se procurer des armes & de l'argent, & de là il vint à Livourne, d'où il écrivit une lettre aux chefs Corfes, *Giafferi & Paoli*, par laquelle il offrait à la nation des secours considérables, si elle voulait l'élire pour son Souverain. Cette lettre était adressée au Comte Domenico Rivarola, qui était employé comme Plénipotentiaire Corse en Toscane; & qui répondit, que si Théodore était en état de tenir ce qu'il promettait aux Corfes, ceux-ci l'éMetaient volontiers pour leur Roi.

Là dessus sans perdre du tems, Théo-

dore mit à la voile , & aborda à *Tavagna* , au printems de 1739. C'était un homme d'une riche taille & d'une figure majestueuse ; l'habit Turc qu'il portait ajoutait encore à la dignité de son maintien. Il avait peu de suite avec lui ; ses façons étaient si engageantes , & ses offres si plausibles , qu'il fut proclamé Roi de Corse avant que les dépêches du Comte Rivarola fussent arrivées , pour informer les Chefs des termes dans lesquels il en était avec lui. Le Baron apportait environ mille Séquins de Tunis , outre quelques armes & munitions. Il faisait de magnifiques promesses d'une assistance étrangère , enforte que les Corfes , enchantés de cette perspective , donèrent aisément leur confiance à ses projets , d'autant plus qu'ils ne courraient pas grand risque à lui donner le titre de Roi , pouvant toujours restreindre son autorité.



Théodore prit donc toutes les marques extérieures de sa dignité Roïale, il eut ses gardes & ses Officiers d'État. Il conférait des titres d'honneur, faifait battre monnoye d'argent & de cuivre; très peu à la vérité de la première, dont on aurait peine aujourd'hui à trouver des pièces. J'en ai une de cuivre, à son coin, où on lit d'un côté T. R. (*Théodore Roi*) avec deux rameaux croisés, & autour cette infcription: *Pro bono publico Re. Co.* (pour le bien public du Royaume de Corse). Au revers est la marque de la valeur de la pièce, *Cinque soldi* (cinq sols). On eut une telle curiosité dans toute l'Europe, que celle d'argent était achetée jusques à quatre Séquins la pièce. Et lorsque la monnoye réelle fut épuisée, on la contrefit à Naples, comme on faifait l'antique; celle-ci fut encore vendue à

un très haut prix, & gardée soigneusement dans les cabinets des curieux.

Théodore s'occupa aussi-tôt à bloquer les places fortifiées des Génois ; tantôt il formait un siège & tantôt un autre ; ayant toujours un telescope à la main, comme pour découvrir s'il n'appercevrait point en mer le secours qu'il difait attendre à tous momens. Il usait d'un autre artifice, qui était de faire de gros paquets, qui lui venaient sans cesse du continent, & qu'il difait être de divers Souverains de l'Europe, qui reconnoissaient son autorité, & qui le traitaient d'ami.

Les Génois n'étaient pas peu confternés de cette aventure inattendue ; ils publièrent un violent manifeste contre Théodore, qu'ils traitaient avec le plus grand mépris ; mais en même tems, ils montraient qu'ils en étaient vérita-

blement allarmés. Théodore repliqua par un manifeste , avec tout le calme & toute la dignité d'un Monarque , marquant beaucoup d'indifférence pour le traitement injurieux de la République, & paraissant très affermis dans l'espérance de vaincre.

Le Ministre Génois à Londres fit les plus fortes représentations contre les Corfès; & le 24. Juillet 1736. la Reine régente de la Grande-Bretagne fit faire une proclamation solennelle par laquelle il était défendu à tous les sujets de S. Maj. de fournir aucune provision ni assistance aux mécontents de la Corse.

Théodore s'apercevant au bout de huit mois de séjour dans l'Isle que le peuple commençait à se refroidir à son égard , & qu'il n'agissait plus avec le même empressement pour ses intérêts , se détermina prudemment à s'en reti-

rer pour quelque tems , & à tenter dans le continent une meilleure fortune. Dans ce dessein il laissa un plan d'administration qui devait être suivi pendant son absence , & quitta la Corse au mois de Novembre.

Il passa en Hollande , où il fut assez heureux pour trouver un grand crédit auprès de plusieurs riches négocians , & sur-tout auprès des Juifs qui lui confièrent de l'artillerie , des munitions & d'autres provisions pour une valeur très considérable , le tout fut embarqué sous la conduite d'un Supercargo. Avec cela il retourna en Corse en 1739. , & en arrivant il fit mourir le Supercargo, pour éviter l'inconvénient des questions qu'on pourrait lui faire.

En ce tems là la France , comme on le verra dans la suite , avait acquis un tel pouvoir dans l'Isle , que quoique

Théodore se fut rendu recommandable par les secours qu'il avait apportés pour la guerre, il n'osa y aventurer sa personne ; les Génois ayant mis sa tête à un très haut prix. Il préféra d'abandonner le trône, & de sacrifier ses vues ambitieuses à sa sûreté ; donnant par là un exemple du point de grandeur auquel peut parvenir un génie élevé & entreprenant ; car si Théodore eut eu un peu plus de bonheur & de prudence, & lui & ses descendans eussent porté la couronne de Corse, avec le titre glorieux de Libérateur de l'Isle.

On a dit souvent que Théodore était soutenu secrètement par quelques Puissances de l'Europe ; mais par tout ce que j'ai pu en apprendre, ce bruit n'avait aucun fondement. Il est rare à la vérité qu'un simple Gentilhomme s'embarque sur son propre fond dans une

entreprise de cette nature ; mais , pour dire vrai, Théodore était un homme très singulier , & il fut si agité par le changement de sa fortune qu'il perdit le sentiment le plus ordinaire aux hommes, & ne vit plus les objets que comme un fou , un homme yvre ou en fièvre peut les voir. Il n'avait rien à perdre & tout à gagner ; son plan était d'amuser les Corfes par l'espérance d'un secours étranger , & par la force de cette espérance , de les mener en avant. Ce projet eut pû réussir , auquel cas il aurait pû dire aux Corfes , que les étrangers n'auraient pas manqué de les aider s'il eut été nécessaire ; mais qu'ils s'étaient conduits de façon à n'avoir pas besoin de secours : & s'il eut été heureux il n'eut peut-être pas eu de peine à en obtenir de quelques Puissances.

Aujourd'hui les Corfes parlent d'une  
maniere

maniere bien différente de Théodore : quelques uns d'eux qui avaient le plus de foi en ses beaux discours, l'élevent jusques aux nues, pour faire honneur à leur propre jugement : D'autres qui le regardaient comme un imposteur, & qui n'avaient point été sincèrement de son parti, le représentaient comme un Roi de halle ou de canaille ; mais les connaisseurs, & les plus judicieux, le Général même, le voient dans un point de vue plus moderé ; ils avouent que c'était un grand service à rendre que de ranimer l'esprit de la nation, qui après plusieurs années d'une guerre soutenue avec constance, commençait à s'en lasser, lorsque Théodore vint relever leur courage & rallumer le feu sacré de la liberté.

Ceux-là sentirent, à la vérité, l'espèce de ridicule que son malheureux

fort répandait sur la nation; lorsqu'on voyait, leur Roi confiné dans les prisons de Londres, comme l'était l'infortuné Théodore, qui après avoir éprouvé les vicissitudes les plus bizarres de la fortune, & préféré de finir ses jours dans notre Isle, qu'il envisageait comme un séjour libre, se trouvait réduit à l'état misérable de prisonnier pour ses dettes.

Mr. *Horace Walpole* s'intéressa généreusement pour Théodore; il répandit dans le public un mémoire, écrit avec beaucoup d'agrément & d'esprit, pour solliciter une contribution en faveur du Monarque malheureux, qui devait être remise à Mr. *Robert Dodsley*, libraire, comme Seigneur Haut-Thrésorier. Cette cottisation rendit une assez grosse somme, qui servit à le tirer de prison. Mr. *Walpole* a en main l'acte original par



lequel Théodore donnait son Royaume de Corfe en hypothèque à ses créanciers, scélé du grand sceau de ce Royaume.

Mr. Walpole me dit qu'il avait eu la curiosité de voir le Roi Théodore ; à quel effet on était convenu qu'il se rendrait chez une Dame de sa connaissance ; mais soit que cela vint d'accablement ou d'orgueil, il n'ouvrit jamais la bouche.

Je présume qu'il était si abbattu & si chagrin de sa mauvaise fortune qu'il était devenu sombre & indifférent pour tout. Il mourut bientôt après sa sortie de prison, & fut enseveli dans le cimetière de l'église de Ste Anne de Westminster, où on lui érigea un monument très simple & sans ornement, sur lequel on lit cette inscription, dont on va lire le texte & l'explication.

Near this place, is interred  
 Theodore King of Corsica;  
 Who died in this Parish; Dec. II,  
 1756.

Immediately after Leaving  
 The King's bench prison,  
 By the benefit of the Act of insolvency,  
 in Consequence of which,  
 He registered his Kingdom of Corsica  
 For the use of his Creditors.

The Grave Great teacher, to a level brings,  
 Heroes, and beggars, Galley-Slave, and  
 Kings;  
 But Theodore, this moral learn'd, e'er  
 dead:

Fate pour'd its lesson on his living head,  
 Bestow'd a Kingdom, and deny'd him  
 bread.

Près de cette place est enseveli  
 Théodore, Roi de Corse,

Qui mourût dans cette paroisse le 11. Dec.

1756.

Immédiatement après être sorti des  
prisons du banc du Roi,

Par le bénéfice de l'acte d'insolvabilité

En conséquence de quoi

Il a affecté son Royaume de Corse sur

les Registres

pour la sûreté de ses Créanciers.

„ Le tombeau est un grand maître ;

„ il met au même niveau les Héros &

les mendiants, les forçats de galère &

„ les Rois. Mais Théodore fut instruit

„ avant sa mort de cette importante

„ vérité. Le Destin grava ses leçons

„ sur sa tête encore vivante ; il lui

„ donna un Royaume, & bientôt après

„ il lui refusa du pain.

Revenons aux affaires de l'Isle. Les

Génois impatiens de reprimer la rebel-

lion naissante, prirent en 1734. à leur solde quelques Suisses, ou Grisons, qui étant accoutumés au fol raboteux de leur patrie, furent jugés propres à être employés dans les montagnes de Corse; mais ces soldats ne trouvèrent rien moins que facile de pénétrer dans ces terrains montueux, où les naturels du pays faisaient continuellement feu sur eux, & avaient une infinité de routes secrètes pour leur échapper. Ils virent bientôt qu'ils avaient fait un mauvais marché, & qu'ils donnaient trop de sang aux Génois pour leur argent.

Gènes eut alors recours aux moyens désespérés de *Marius* & de *Sylla*. Elle fit publier l'impunité pour les assassins & les proscrits de tout ordre & de toute condition, qui voudraient combattre en Corse pour la République. Les voleurs & les assassins de Gènes ne faisaient pas

pas une si petite partie de son peuple. Ces scélérats vinrent en foule de tous les côtés, & l'on en forma douze compagnies, qui furent jointes aux Suisses & aux Grisons.

On croira sans peine qu'une troupe infâme & vénale de criminels abandonnés, ne pouvait être opposée avec succès à une armée de braves citoyens, qui dans la grande cause de la liberté combattaient pour tout ce qu'ils avaient de plus cher.

Mais la France qui a toujours eu l'œil sur cette Isle, commençait à apprehender que les Corfes ne s'affranchissent tout à fait du joug de Gènes, auquel cas ils auraient formé un État libre, qui serait ou protégé par jalousie par d'autres puissances de l'Europe, ou se soumettrait de lui-même à quelque grande nation. La France résolut donc de

les forcer à rentrer sous la domination des Génois, vû que par des négociations soutenues avec cette République, elle avait pris un tel ascendant sur elle, qu'elle était en état de lui prescrire, lorsqu'il lui plairait, ce qui convenait à ses intérêts.

On fit donc un traité à Versailles, par lequel S. Maj. Très-Chrétienne s'engageait à réduire les Corfes à l'obéissance, & il fut conçu avec tant d'adresse qu'il parût être fait à l'instance sollicitation des Génois; quoique dans la vérité, la République eut trop récemment éprouvé le danger d'appeler à son secours une grande Puissance, pour souhaiter de revenir à un tel expédient.

Au mois de Mars 1738. le *Comte de Boissieux* fut envoyé en Corse avec un détachement de troupes Françaises. Ce Général était un bon Officier, mais non

pour une grande entreprise. Il était appuyé dans cette expédition par Mr. *de Contades*, depuis Maréchal de France, qui commandait l'armée Française à la bataille de Minden. On débuta par diverses conférences avec les Chefs des Corfes *Giafferi & Paoli*, auxquels fut associé *Luca di Ornano*, d'une branche collatérale de la grande maison dont *Sampiero di Bastelica* était le chef; mais Monsieur de Boissieux trouvant les Corfes peu disposés à se soumettre à leurs anciens oppresseurs, rompit la négociation, & commença les hostilités.

Le peuple de Corse représenta à Sa Maj. Très-Chrétienne par un mémoire des plus touchants, qui contenait avec beaucoup de détail l'énumération de ses anciens griefs, que comme ci-devant la France lui avait accordé sa protection, il espérait encore qu'elle ne voudrait pas

les contraindre à s'abandonner à la Tyrannie la plus odieuse. A ce mémoire étaient joints quelques articles tendans à un accomodement que ce peuple soumettait à la détermination du Roi.

Ces articles furent jugés trop fiers pour un peuple qui se trouvait dans une telle situation ; & la France donna son approbation à ceux qui furent présentés par les Génois , de sorte qu'il ne pût en résulter aucun accomodement.

*Giafferi & Paoli* publièrent un Manifeste très animé , qu'ils répandirent parmi leurs compatriotes , en le concluant par la généreuse résolution de JUDAS MACCABÉE ; *Il vaut mieux que nous mourions en bataille , que de voir les maux de notre nation* ( q ).

*Mr. de Boissieux* fit beaucoup de mal aux Corfès ; car quoique ses opérations

( q ) I. *Maccabée* , Chap. III. v. 59.



fussent lentes , elles furent très bien conduites : il eut même recours à une ruse qui lui réussit ; ce fut d'habiller une partie de ses troupes précisément comme celles du pays ; & par ce stratagème , il en détruisit une multitude , & jetta la plus grande confusion & le plus grand désordre parmi les Corfès ; d'autant plus que jusques à ce que les partis , qui paraissaient dans les bois ou sur les montagnes , fussent près les uns des autres , ils ne pouvaient être sûrs s'ils étaient amis ou ennemis. Cependant on envoyait de nouvelles troupes de France ; mais les vaisseaux de transport ayant été pris d'une violente tourmente , plusieurs furent jettés & brisés sur les côtes de Corse. Les patriotes firent beaucoup de soldats prisonniers , & se saisirent de leurs armes. Mr. de Boissieux ne vécut pas assez pour voir

le succès de ses opérations. Il tomba malade à Bastia, où il mourut en Février 1739.

Les Gènois enflés des succès de la France contre les Corfes, publièrent un long Mémoire dont le début était véritablement comique. “ La douceur & „ la modération avec laquelle la Répu- „ blique gouverne ses peuples est si „ bien connue de tout le monde, de „ même que la bonté & l'affection avec „ laquelle elle a toujours regardé les „ Corfes, que &c. ” Ils crurent réellement que ce jargon pourrait passer en Europe, comme si c'eut été une vérité (r).

Les Corfes de leur côté, soutenus par la bonté de leur cause, demeuraient inébranlables, sans vouloir se prêter à rien : mais les ennemis avaient une telle

(r) JAUSSIN Tom. I. p. 358.

supériorité de forces qu'il était impossible de leur résister.

En Mars 1739, la France envoya en Corse le *Marquis de Maillebois*, propre à tous égards pour une telle expédition, Officier d'une grande intelligence, & d'une activité peu commune. Il vit que les Corfes n'avaient fait pour ainsi dire, que se jouer avec Gènes; que même les Français n'avaient pas agi contr'eux avec assez de vigueur: il en conclut qu'il était nécessaire de frapper un coup capable de faire une grande impression sur ces vaillans Insulaires, accoutumés depuis si longtems aux scènes sanglantes. Son Maître lui aiant commis la charge de dompter ce peuple, il résolut sérieusement de l'exécuter.

Tout fut préparé pour cette entreprise, pour laquelle il avait à ses ordres 16 Bataillons des meilleures troup-

pes de France, outre quelques arquebuziers, & des Béarnais experts à grimper les monts.

Ayant formé deux grands corps, & divers petits détachemens, tous complètement fournis de munitions & de tout le nécessaire, il pénétra dans l'intérieur du pays le plus reculé, pendant que ses grenadiers conduisaient du gros canon au travers des passages les plus difficiles. Il fit couper par tout les grains, les vignes & les oliviers, mit en feu tous les villages, & fema la terreur & la défolation dans tous les quartiers. Il fit pendre nombre de Moines & autres qui avaient été les plus échauffés pour la révolte, & fit publier en même tems, partout où il passa, en termes précis, la Capitulation qu'il leur offrait, & qui était véritablement le meilleur parti à prendre au milieu d'une telle destruc-

tion. En mettant à part le peu de générosité d'un procédé semblable, dans une cause pareille, on ne peut qu'admirer l'habileté martiale de Mr. de Maillebois.

Nous avons vu que Théodore n'osa pas débarquer dans l'Isle; le secours qu'il laissa ne pouvait être d'un grand effet. Une boucherie si terrible, & à laquelle on n'était point préparé, jointe aux menaces d'une vengeance plus terrible encore, de la part d'une nation aussi formidable pour eux que la France, obligea les Corfes à rendre les armes, à la fin de la campagne de 1739, qui fut des plus chaudes. Sur ces armes, il s'en trouva un millier à la marque des Génois; la République les reclama, & cette circonstance leur fit peu d'honneur. Les Généraux Giafferi & Paoli quittèrent l'Isle, & se retirèrent à Na-

ples, où ils furent tous deux faits Colonels, grade dont ils jouirent jusqu'à leur mort.

Il restait toujours quelques patriotes enthousiastes, qui se cachaient dans les parties les plus sauvages de l'Isle; mais tous furent réduits avant la fin de l'année 1740, de même qu'un petit parti de déterminés conduit par le jeune Baron de Neuhof, neveu de Théodore, qui échappa longtems à toutes les diligences du Commandant Français. Il se rendit enfin, à condition que lui & ses partisans seraient débarqués en toute sûreté sur le Continent, ce qui fut fidèlement exécuté.

De cette façon, la Corse fut entièrement conquise par les armes de la France; ce dont les Génois parurent aussi glorieux, que si elle l'eut été par leurs exploits. Ils firent des propositions à

Mr. de Maillebois tendant à maintenir l'Isle dans un perpétuel repos. Ces propositions ont été conservées par *Mr. Jauassin* (s), & elles sont telles qu'un Etat devrait en être confus. Entre plusieurs articles barbares, il y en a un entr'autres, où l'on proposait de transporter une partie considérable des habitans, de les remettre au Roi de France, pour en peupler ses Colonies les plus éloignées. Pouvait-on imaginer des mesures plus dures & plus absurdes que celle-là? *Jauassin* est déterminé partisan de Gènes; Dans la totalité de ses deux volumes, il ne laisse pas échapper une étincelle de goût pour la liberté, & ne parait pas être entré le moins du monde dans les motifs qui avaient porté les Corfes à combattre ardemment pour elle: cependant en rapportant cette pro-

(s) JAUSSIN. Tom. I. p. 468. ,

position, il ne peut s'empêcher de dire ;  
 » Il semblerait par là qu'ils auraient été  
 » contens d'être Souverains des seuls  
 » rochers de Corse sans sujets ( t ).

La France se trouvant occupée d'objets plus importans que la Corse, ou que les intérêts des Génois, ne donna pas longtems son attention au sort de cette Isle. Toute l'Europe était alors en fermentation, de sorte qu'elle jugea convenable de retirer les troupes qui étaient en Corse. Elles la quittèrent à la fin de 1741, la laissant parfaitement soumise & tranquille : c'était à peu près dans le sens que le difait des Romains l'ancien Chef des Ecoffais nommé *Galgacus* dans son Discours sur la montagne de Grampian; *Ils disent qu'ils don-*

( t ) Ibid. p. 481.



nent la paix à un pays , quand ils en font une solitude ( u ).

Les Français connaissaient trop bien les Corfes , pour croire qu'ils se soumettent aux Génois , lorsqu'on les laisserait à eux mêmes. L'événement le justifia ; car à peine les Français furent partis , que les Corfes se remirent en mouvement avec autant de vivacité que jamais. Plusieurs de leurs compatriotes qui étaient établis en diverses villes de l'Italie , se fournirent d'armes , & comme ils l'avaient fait précédemment , ils en prirent une grande quantité des Génois. Tel qu'un arc puissant qui aiant été longtems débandé , reprend tout son ressort , les Corfes longtems opprimés , parurent se relever avec une nouvelle

( u ) *Ubi solitudinem faciunt , pacem appellant.* T A C I T. de vit. agric. Cap. 30.

vigueur. Hommes, femmes & enfans semblaient prendre les mêmes engagements; de très jeunes garçons allaient en campagne, & même quelques unes de leurs femmes, comme celles de Sparte, montrèrent leur valeur dans les combats. Plusieurs de leurs Religieux s'armèrent, & comme si une inspiration générale les eut animés, tous avaient la même ardeur contre le Tiran.

*Gaffori & Matra* obtinrent alors le Gouvernement de Corse, sous le titre de Protecteurs du Royaume. *Gaffori* était un homme dont les talens étaient distingués: son Eloquence était remarquable, & les Corfes parlent toujours avec admiration des harangues qu'il leur adressait. Il apprit un jour qu'une bande d'assassins était venue, & se préparait à le tuer. Il sortit & alla à leur ren-

contre avec une sérénité & une dignité qui les étonna. Il les pria seulement de l'écouter un moment, & leur fit une peinture si pathétique des malheurs de la Corse; il leur inspira même une telle indignation contre les opresseurs, que les assassins se jettèrent à ses pieds, lui demandèrent pardon, & se rangèrent à l'instant sous sa bannière.

Les Génois étant en possession du Château de Corte, ils y étaient très vivement assiégés par les Corfes, commandés par Gaffori. Par une étrange méprise, il arriva que la nourrice qui prenait soin du fils aîné de Gaffori s'égara en se promenant, à une petite distance du camp. Les Génois l'apperçurent & firent une sortie subite, se faisi-  
rent de la nourrice & de l'enfant qu'ils emmenèrent dans le Château. Le Général montra avec beaucoup de décence

l'intérêt qu'il prenait à cet accident, qui excita un murmure dans toute l'armée. Les Génois crurent pouvoir être maîtres des Conditions, ayant entre les mains un gâge qui lui était si précieux. Lorsqu'il avança pour faire jouer son artillerie, ils élevèrent son fils en l'air, précisément au dessus de la partie du Château contre laquelle le canon portait; les Corfes s'arrêtèrent & parlaient de le retirer: mais Gaffori, qui avec la résolution d'un Romain, se mit à leur tête, ordonna de continuer le feu. Heureusement sa fermeté ne fut pas punie par la perte de son fils qui échapa au danger. J'ai le plaisir de connaître ce jeune Gentilhomme, qui a hérité la place de son père, & de qui je tiens cette histoire, d'ailleurs très connue, qui lui fait autant d'honneur; je la tiens même de gens qui l'atestaient sans y avoir le moindre intérêt.

Matra, l'autre Général ou Protecteur, était toujours suspect comme s'il eut favorisé secrètement les vues des Génois, & qu'il eut été plutôt un fauteur de divisions qu'un patron de la liberté. Il est sûr que le grand malheur des Corfes était leur peu d'union, ce qui était cause que les animosités particulières attiraient beaucoup leur attention, & détournait leur zèle des intérêts de la grande cause.

En 1745. le Comte *Domenico Riva-rola* arriva à Bastia, avec quelques vaisseaux de guerre Anglais. La Grande-Bretagne avait fait défense à ses sujets de donner aucune assistance aux Corfes; mais par une suite des variations assez ordinaires au système politique, elle consentit à envoyer quelques vaisseaux contre les Génois; non comme d'elle-même, mais pour complaire au Roi de

Sardaigne , qui avait pris extrêmement à cœur la cause des Corfes. Ces vaisseaux bombardèrent Bastia & San Fiorenzo , & ces deux places leur furent remises. Jamais la valeur Anglaise , ni le grand service que nous leur rendîmes ne seront oubliés par ces braves Insulaires.

Le Comte de Rivarola fut proclamé Généralissime du Royaume. Gaffori & Matra n'étaient pas présens à cette élection , & mirent tout en œuvre pour s'y opposer. Ce ne fut plus que des animosités cruelles & des dissentions , & les Anglais en partirent avec l'idée que ce peuple était encore à demi barbare. Les informations que nous avons pû prendre & donner à cet égard n'ont pas suffi pour détruire ces fâcheuses impressions qui continuent encore , & n'ont eu que trop d'influence en Angleterre.

Rivarola , Gaffori & Matra , ayant repris dans la fuite des sentimens plus modérés les uns pour les autres , les affaires en allèrent un peu mieux ; cependant les Génois ne furent pas longtems à recouvrer Bastia & San-Fiorenzo.

En 1746. les Corfes envoyèrent deux Députés avec des propositions au Comte de Bristol , alors Ambassadeur de Sa Maj. Britannique à la Cour de Turin. L'intention de ce projet était que la Corse se mit entièrement & par son propre choix sous la protection de la Grande-Bretagne. Les Députés attendirent à Turin jusqu'à ce que Mylord Bristol eut reçu réponse du Ministère de Londres , qui leur en fit témoigner son contentement , espérant que les Corfes conserveraient les mêmes dispositions ; mais ajoutant que ce n'était pas alors le tems d'en venir à un traité.

Le Comte Domenico Rivarola jugeant qu'il pourrait être d'une plus grande utilité à sa patrie en s'en éloignant, retourna à Turin, où il entretint constamment les gracieuses intentions de Sa Maj. le Roi de Sardaigne pour la Corse. Il mourut en Avril 1748. avec rang de Collonel, laissant après lui la réputation d'honnête homme & de zélé patriote.

La même année & le même mois, le vaisseau Anglais, le Nassau, commandé par le Capitaine Holcomb, avec quelques batimens de transport, débarquèrent en Corse deux bataillons, un des troupes du Roi de Sardaigne, & un de celles d'Autriche, pour donner secours aux Corfes; mais la paix générale s'étant conclue à Aix la Chapelle, les États étrangers ne purent plus s'en mêler, & dès là les Corfes & les Génois furent laissés à eux-mêmes.



*Mylord Hailes* a dans sa belle collection de manuscrits historiques , deux pièces relatives à la Corse , l'une est intitulée : *Information de l'Etat dans lequel se trouve la Corse, & de ce qu'il faudrait pour la délivrer de l'esclavage du Gouvernement Génois* , traduit de l'Italien du Comte Domenico Rivarola. L'autre est une relation de l'état de la Corse , en original Italien , faite par un homme qui paraît très instruit sur ce sujet. Ces deux ouvrages prouvent également les avantages que tirerait une Puissance maritime de l'alliance avec la Corse. Ils furent communiqués par *Mr. Carret de Gorrégne* au Général *Wentword* , Ambassadeur de la Grande-Bretagne à Turin ; & je crois qu'ils ont beaucoup contribué à disposer le Roi de Sardaigne & la Cour d'Angleterre en faveur des Corfes.

*Matra* entra au service de Piémont vers la fin de l'an 1748. laissant Gaffori seul Général de l'Isle. La guerre & les actes d'une valeur intrépide continuèrent jusques en 1753. que Gaffori fut assassiné de la main d'un meurtrier entretenu par la République. C'est du moins un fait certain que quelques uns de ces scélérats ont toujours une chétive pension pour vivre dans l'Etat de Gènes. On voit un pillier d'infamie érigé à Corte sur la place où était la maison du principal acteur de cette sanglante trahison. Cette maison fut brûlée & rasée jusqu'aux fondemens.

Les Corfes différent beaucoup entr'eux dans leur façon de parler de Gaffori selon leurs liaisons de famille, ou la passion du parti auquel ils sont attachés. Quelques uns de eux ont crû qu'il était trop rempli d'amour propre,

& de vues intéressées, qui le portaient à former des plans indignes, de réconciliation avec Gènes; mais outre la répugnance qu'aura toujours une ame généreuse à donner créance à d'injurieux rapports, à la charge d'un Héros, qui a donné les preuves que j'ai rapportées, de sa grandeur d'ame; tout ce que j'ai ouï dire de Gaffori aux personnes les plus impartiales, joint à la vénération que la plûpart de ses compatriotes ont encore pour sa mémoire, me persuadent la réalité de ses vertus.

L'administration de l'Isle fut si bien établie par le Général Gaffori que la Corse fut en état de se soutenir pendant deux ans, sans avoir de Chef; & pendant ce tems là la guerre continua avec différens succès.

Les patriotes cependant n'avaient pas prêté le serment solennel de se jeter plu-

tôt dans les flammes , à l'exemple des Sagontins , que de se soumettre à la République. Ce ferment conçu en termes si violents & si énergiques , ressent assez le stile des Corfes ; mais il est exagéré : le bruit cependant en a couru dans toute l'Europe , & a été reçu généralement comme indubitable. Le Docteur *Smollet* qui a montré sa généreuse chaleur en faveur des Corfes , a donné au formulaire de ce ferment une place dans son histoire ; mais *Paoli* (x) m'a assuré que c'était une fiction.

Je viens présentement à un événement remarquable dans les annales de Corfes ; un événement qui fait une époque d'où la gloire & le bonheur de l'Isle doivent principalement être datées. C'est, selon moi , l'élection de *Pascal Paoli* (y).

(x) S M O L L. hist. vol. 16. p. 384.

(y) Son nom en Italien est *Pascale de*

en qualité de Général de l'Isle.

PASCAL PAOLI était le second fils de l'ancien Chef *Giacinto Paoli*. Il fut élevé avec beaucoup de soin par son pere , qui forma son goût aux lettres , & le lui inspira avec les plus nobles & les plus vertueux sentimens. Il nâquit en Corse , où il séjourna assez pour contracter un amour tendre pour sa pa-

*Paoli*. J'écris *Pascal* , comme plus agréable à l'oreille. J'ai évité de lui donner aucun titre ; C'est une idée que je dois à *My-lord Hailes* , lorsque je lui demandai si je devais l'appeller *Paoli* , *Signor* ou *Général* ; sa réponse fut , *Signor* vaudroit mieux que *Général* , mais *Paoli* est préférable à l'un & à l'autre. Vous ne diriez pas ; le *Roi Alexandre* , mais *Alexandre de Macédoine* : un titre n'ajouterait rien à la dignité de *Judas Maccabée*.

trie, & pour sentir vivement l'oppression sous laquelle elle gémissait.

Lorsque ses compatriotes furent totalement écrasés par le Marquis de Maillebois; Hyacinthe Paoli emmena le jeune Paoli à Naples, où il eut les avantages que donnait l'Académie, une commission d'Officier à ce service, & la fréquentation de la Cour.

Il y vécut 12 ou 13 ans, cultivant les riches talens que la Nature lui avait donnés, & jettant les fondemens du grand dessein qu'il avait formé de bonne heure pour la délivrance de sa patrie.

Sa réputation devint si grande parmi les Corfes, qu'il reçut les plus pressantes invitations à se rendre chez eux pour les commander. Il s'embarqua enfin dans cette glorieuse entreprise, animé par la plus généreuse ambition, sans être en aucune façon intimidé par la

confidération des dangers , des travaux & de l'incertitude de leur succès.

Il y eut quelque chose de particulier & de touchant dans ce qui se passa lorsqu'il se sépara de son pere. Ce bon vieillard , dont les cheveux avaient blanchi sous le poids des soucis & des années, se jetta sur son col, l'embrassa en lui donnant sa bénédiction, & d'une voix entrecoupée de sanglots, l'encouragea à suivre la belle vocation dans laquelle il allait entrer. „ Mon fils [lui „ dit-il] il est très-possible que je ne „ vous reverrai plus ; mais par la pen- „ sée je serai toujours avec vous. Votre „ dessein est grand & noble , & je ne „ doute point que Dieu n'y répande sa „ bénédiction. Le peu qui me reste de vie „ je l'employerai pour votre cause, en „ offrant au Ciel mes prières & mes „ supplications pour votre conservation

„ & votre prospérité. Après l'avoir de  
„ nouveau embrassé, il partit.

Pascal P A O L I ne parut pas plutôt dans l'Isle qu'il attira l'attention de tout le peuple. Son port, ses manières, prévinrent aussitôt en sa faveur, & son jugement supérieur joint à son esprit patriotique lui faisant déployer toute la force de son éloquence, charma tous ses auditeurs; tout cela relevé par sa condescendance, son affabilité & sa modestie lui gagna absolument tous les cœurs. La route au suprême commandement lui était ouverte, & ses compatriotes l'y appellèrent par l'unanimité des suffrages. On publia à cette occasion le Manifeste suivant.



*Le Conseil Suprême & Général du Royaume  
de Corse, au Corps bien-aimé de  
la nation.*

TRES CHERS PEUPLE, ET  
COMPATRIOTES,

„ Les discordes & les divisions, qui  
 „ avaient altéré la tranquillité publique  
 „ & particulière de notre patrie, en  
 „ faisant revivre les anciennes & per-  
 „ sonnelles inimitiés, entre ceux qui  
 „ avaient le moins de crainte de Dieu,  
 „ & de zèle pour le bien public, ont  
 „ obligé nos principaux Chefs à nous  
 „ appeler à cette consulte générale pour  
 „ délibérer sur les mesures les plus pres-  
 „ santes & les plus efficaces à prendre  
 „ pour opérer le rétablissement de la  
 „ commune union, en statuant les loix  
 „ les plus rigides, & leur exécution la

„ plus févère contre ceux qui oseraient  
„ la troubler par leurs querelles passées  
„ ou par leurs dispositions turbulentes.

„ Les moyens qui nous ont paru  
„ après mûre réflexion, les plus pro-  
„ pres & les plus efficaces pour parve-  
„ nir à cette fin désirable, ont été d'é-  
„ lire un Chef œconomique, politique  
„ & Général, rempli de lumières, pour  
„ commander avec plein pouvoir dans  
„ ce Royaume; excepté lorsqu'il y au-  
„ rait lieu de consulter sur des matiè-  
„ res d'Etat importantes, que le dit  
„ Chef ne pourrait traiter sans le con-  
„ cours du peuple ou de ses représen-  
„ tans respectifs.

„ Dans cette vuë nous avons élu,  
„ d'une commune voix, PASCAL PAOLI  
„ que ses vertus & son habileté en ren-  
„ dent digne.

„ Après cette unanime élection, faite

„ par les Chefs du Confeil de guerre ,  
 „ les députés des Provinces, & les Re-  
 „ présentans respectifs des Paroiffes con-  
 „ venablement affemblés, ce Gentilhom-  
 „ me a été invité par une lettre à ve-  
 „ nir, & une Commiffion nombreufe  
 „ des principaux membres de l'affem-  
 „ blée ont été envoyés dans fa maifon  
 „ pour lui marquer le défir que l'on  
 „ avait qu'il acceptât cette charge, &  
 „ qu'il parût dans dite affemblée pour y  
 „ être reconnu comme notre Chef, &  
 „ y prêter le ferment folemnel d'exer-  
 „ cer cet office, dont-il a été revêtu,  
 „ avec le plus grand zèle, l'affection &  
 „ le défintéreffement convenable; de  
 „ même que pour recevoir le ferment  
 „ de fidélité & d'obéiffance des Com-  
 „ munes.

„ Surquoi ayant allégué diverfes rai-  
 „ fons contraires, il a montré beau-

» coup de repugnance à prendre sur lui  
» une charge si importante : mais ayant  
» été informé de nos résolutions & dé-  
» terminations à cet égard , en cas d'op-  
» position ou de refus , il a été obligé  
» d'y acquiescer , y étant comme forcé.  
» En conséquence de quoi , ayant été  
» conduit ici cette nuit , il a prêté &  
» reçu les sermens sus-mentionnés.

» Il prend donc le Gouvernement à  
» sa charge , assisté de deux Conseillers  
» d'Etat , avec un élu des plus estimés  
» de chaque Province , qui devra être  
» changé tous les mois.

» Le 3. d'Août doit être fixé pour  
» une tournée générale tendante à pu-  
» nir les auteurs de divers crimes , par-  
» ticulièrement des meurtres dernière-  
» ment commis en différens lieux. Cette  
» tournée sera dirigée par le susdit Gé-  
» néral , avec les Députés , & le nom-

» bre d'hommes armés qu'ils jugeront  
 » à propos.

» Nous espérons que ces résolutions  
 » & délibérations que nous avons pri-  
 » ses, procureront une satisfaction gé-  
 » nérale sur tout ce qui intéresse le bien  
 » public, & nous chargeons tous les  
 » Chefs & Commissaires préposés sur  
 » les Paroisses, d'y concourir autant  
 » qu'il fera en leur pouvoir, pour af-  
 » fermir la tranquillité publique.

Donné à St. Antonio de *Casa Bianca*,  
 le 15. Juillet 1755.

Quoique PAOLI eut longtems mé-  
 dité sur l'importance de la charge qu'il  
 embrassait, sa vue prochaine le frappa  
 avec raison. Ses vues étaient étendues,  
 ses résolutions magnanimes, & cet of-  
 fice lui parût plus important qu'à une

personne moins pénétrante, & dont les plans eussent été plus bornés.

Son hésitation & sa défiance, lorsqu'il fut appelé au commandement suprême, n'eurent rien d'affecté : Il en pe fait les suites, & ne pût qu'en être sérieusement émû ; car il ne pouvait prévoir avec certitude l'étonnante influence que son Gouvernement pouvait avoir pour le bonheur de sa patrie : mais les représentations qui lui furent faites furent si graves, & en quelque sorte si péremptoires, qu'il se crût lui-même tenu par devoir à accepter cette tâche difficile.

Lorsqu'il eut approfondi l'état des affaires de Corse, il y trouva le plus grand désordre, & une affligeante confusion. Il n'y avait ni subordination, ni discipline, ni argent, peu d'armes & de munitions ; & ce qui était pire encore que tout le reste, peu d'union.

parmi son peuple. Il commença d'abord par remédier à ces maux. Son art de persuader & son exemple eurent la plus grande force. Tous les ordres de l'Etat s'évertuèrent à fournir tout ce qui était nécessaire pour pousser la guerre avec vigueur ; de sorte qu'en très peu de tems, les Génois furent chassés & réduits à se retirer dans les recoins les plus reculés de l'Isle.

Après avoir ainsi débusqué l'ennemi du cœur du pays, Paoli eut le loisir de vaquer à la partie Civile de son administration. Il y découvrit des talens & une fermeté qu'on eut trouvé difficilement ailleurs. Il redressa une infinité d'abus qui s'étaient glissés d'eux mêmes, dans les derniers tems de troubles. Il y modella en quelque sorte le nouveau régime sur les principes les plus tempé-

rés d'une saine Démocratie , qui avait toujours été son idée favorite.

Les Corfes ayant éprouvé depuis long-tems des dénis d'une Justice légale , s'étaient arrogé le droit de la vengeance privée , & en usaient pour s'affaïner les uns les autres à la plus légère occasion. Il trouva une grande difficulté à étouffer cet abominable usage , qui allait si loin , que selon le calcul commun , l'Etat perdaît par là annuellement 800 sujets. Cette maladie était devenue si violente qu'elle semblait incurable. Cependant par de sérieuses représentations faites à propos , en exposant avec force combien cette pratique détestable était ruineuse pour la cause de la liberté , dans un tems où elle avait besoin de tous les secours & de toutes les forces réunies ; joint à l'exercice sévère de la Justice Criminelle , PAOLI



perfuada peu à peu aux Corfes que le pouvoir de difpenfer les peines n'appartenait qu'au fupérieur commun, & que fans l'obéiffance aux loix, & un fyftème régulier d'adminiftration, jamais ils ne pourraient faire tête à l'ennemi, ni même former un Etat, à parler exactement. Les mefures qu'il prit furent fi juftes & fi efficaces, qu'il paffa une loi qui déclarait capital tout affaffinat pour quelque raifon, & fous quelque prétexte que ce pût être.

Les Corfes font naturellement humains, mais tels que les Italiens & les autres peuples du Sud, vifs & impétueux de leur naturel. C'eft certainement l'effet d'un climat chaud qui forme le tempérament ou le caractère des hommes, à un degré extraordinaire de fenfibilité; quoiqu'affurément elle ait de grands avantages, & puiſſe en pro-

duire de considérables , en rendant le sentiment plus exquis , & toutes les affections de l'ame plus actives & plus sublimes; elle a en même tems le désavantage d'être souvent une source d'impatience , de passions soudaines , & d'un esprit de vengeance , qui met en feu la société.

PAOLI par sa connaissance profonde de la nature humaine, guidait les Corfes à la gloire , & tournait leurs dispositions impétueuses & leur passion pour la vengeance au grand objet de la liberté & de la vengeance publique de la patrie. Ses sages institutions furent d'un si grand effet , que malgré les fréquentes pertes que fit la Corse en maintes rencontres , la population s'accrut en peu d'années de 16000.

Lorsque le système du Gouvernement fut établi , & que le Général eut rectifié

quelques uns des plus grands abus , il s'appliqua à cultiver & à civiliser les mœurs des Corfes. C'était là une tâche délicate ; ils étaient nés dans l'anarchie , & leur vertu la plus constamment pratiquée avait été la résistance. Tout cela demandait la plus grande circonfpection , & le ménagement le plus délicat pour leur faire discerner la différence qu'il y a entre une gêne salutaire & une oppression tyrannique. PAOLI n'était pas Monarque ; il n'était pas né pour les régler ; la nation n'était pas son héritage. Ainsi il lui eut été inutile de se proposer de les soumettre par la force , comme le Czar *Pierre I.* l'avait fait à l'égard des Russes. Cette conduite n'eut pas été d'accord avec ses vues de former une Nation libre : Mais supposé qu'il y eut incliné , assurément il n'y eut pas réussi. Lui-même était entière-

ment dépendant du peuple , élu par lui , responsable à ce peuple de sa conduite. Ce n'était pas une petite affaire de mettre un frein à ceux de qui il tenait son autorité : c'est pourtant ce que P A O L I eut la gloire d'accomplir.

Il le fit en préparant insensiblement les Corfes à souffrir dès loix , en cultivant leur raison , & en les conduisant comme de concert avec eux , à désirer l'établissement de diverses règles dont il leur fit sentir les grands avantages. Il fonda une Université à Corte , & prit soin des enfans en se donnant toutes les peines possibles , pour établir de bonnes écoles dans tous les villages du Royaume.

Son dernier éfort fut d'engager les Corfes à s'adonner à l'agriculture , à s'appliquer au commerce & aux autres occupations de la vie civile. La guerre avait entièrement ruiné l'industrie dans

cette Isle. Elle avait donné aux Corfes un tel mépris pour les occupations de la paix, qu'ils ne jugeaient dignes de leur attention que les armes & les exploits. Les grandes & valeureufes actions que quelques uns d'eux avaient faites, leur donnaient à tous un certain orgueil qui dédaignait toutes les occupations inférieures & moins glorieufes. Des Héros ne pouvaient s'abaisser à n'être que des payfans. Leur vertu n'était pas auffi parfaite que celle des Romains, qui revenaient d'une victoire ou d'un Triomphe au travail de la charue.

Le pays était par là en danger de rester entièrement inculte, comme le peuple était en péril de devenir une troupe indisciplinable de Bandits.

PAOLI en fentant la conféquence, chercha férieufement à s'en préserver,

en portant par degrés les Corfes à en-  
visager le travail avec moins d'averfion ,  
autant du moins qu'il ferait néceffaire  
pour pourvoir par eux mêmes à leur  
fubfiftance & à leur habillement , de mê-  
me que pour faire un petit commerce  
du furplus de leurs befoins.

Son administration fut à tous égards  
telle que d'un Etat déchiré par les fac-  
tions , il en fit une nation folidement  
unie ; de forte que fi la France n'y fut  
pas intervenue , les Héros Corfes au-  
raient depuis longtems expulfé les Gé-  
nois de l'Isle.

Les Corfes fentans leur propre im-  
portance , réfolurent de ne plus épar-  
gner les Génois par mer , comme ils  
l'avaient fait jufques là par indulgence  
pour les individus , dont ils déploraient  
la malheureufe fituation , qui les for-  
çait à vivre fous un Gouvernement ty-  
rannique :

rannique : mais voiant que les Génois attaquaiement continuellement leurs vaisseaux, & en faisaient leur butin, il fut jugé que rien n'était plus juste que d'user de représaille. Ils observèrent d'ailleurs en tout tems le respect qu'ils devaient aux autres Puissances maritimes. A cet effet, ils publièrent un Manifeste en 1760. (z).

Ces vigoureux & rapides progrès de la nation Corse firent faire de sérieuses réflexions aux Génois, qui en 1761, publièrent à leur tour un Manifeste en termes ménagés & insinuans, pour essayer de porter les Corfes à une soumission pacifique (a).

Immédiatement après, il fut convoqué une assemblée générale dans l'Evêché de Casinca, dans laquelle les plus

(z) Appendix N°. I.

(a) Appendix N°. II.

fortes résolutions furent prises de n'accepter jamais aucun accommodement avec la République , que sous la condition qu'elle assurerait la liberté , & reconnaîtrait l'indépendance de l'Isle de Corse ( *b* ).

Les Corfès publièrent à ce sujet un Mémoire adressé à toutes les Puissances de l'Europe ( *c* ), en les conjurant par tous les droits de l'humanité d'interposer leurs bons offices , pour procurer la paix à une nation qui avait fait de si généreux efforts pour le maintien de sa liberté.

Dans ces divers écrits , il règne une Eloquence mâle , un sentiment & une résolution qui font beaucoup d'honneur à ce peuple.

Mais la politique de Versailles ne fa-

( *b* ) Appendix N<sup>o</sup>. III.

( *c* ) Appendix N<sup>o</sup>. IV.



vorifait pas la cause Gènoife. La France avait été alternativement la verge & le bouclier des Gènois. P A O L I avait presque achevé complètement son grand projet d'affranchir de leur domination toutes les parties de l'Isle, lorsqu'il fut conclu un Traité entre la France & la République, par lequel la première s'engageait à envoyer six Bataillons de troupes en garnison dans les villes fortifiées de Corse, pendant le terme de quatre années.

Dès que ce Traité fut répandu en Europe, tous les cœurs nobles & généreux en furent sincéremant affligés. Chacun crût que la France allait recommencer à porter le fer & le feu en Corse, & souffler sur les espérances de ces braves Insulaires. Mr. *Rouffseau* écrivit la dessus, avec son énergie ordinaire, à son ami & le mien, Mr. *De Leyre*,

(d) l'un des Auteurs de l'Encyclopédie, homme qui joint à la science & au génie, le cœur le plus sensible & l'ame la plus généreuse.

„ Il faut avouer (dit-il) que vos  
 „ Français font un peuple bien servile,  
 „ bien vendu à la tyrannie, bien cruel,  
 „ & bien acharné sur les malheureux.  
 „ S'ils avaient un homme libre à l'au-  
 „ tre bout du monde, je crois qu'ils  
 „ iraient pour le seul plaisir de l'exter-  
 „ miner.

Cependant, ce n'était de la part de la France qu'une affaire de prudence & de politique. Elle devait aux Génois quelques millions de livres; ses finances n'étaient pas en assez bon état pour qu'il lui convint de les payer: Mais les Ministres de France ne négligent jamais l'occasion de faire un Traité avan-

(d) Son séjour était à Parme.

tageux pour leur Monarque. Ils dirent aux Génois ; “ Nous ne pouvons pour  
 „ le présent vous livrer une telle som-  
 „ me : mais nous consentons à vous  
 „ envoyer six bataillons de troupes au-  
 „ xiliaires en Corse , comme un fond  
 „ d’amortissement en acquit de notre  
 „ dette”. Les Génois qui se rapellaient avec une barbare satisfaction , tout ce que la France avait fait ci-devant contre la Corse , ne doutèrent point que si les soldats Français rentraient dans l’Isle , ils n’y continuassent les mêmes hostilités , & n’y commissent les mêmes dévastations. Ils crurent que la France étant provoquée , une guerre sanglante en ferait la suite ; que bientôt cette guerre réduirait de nouveau les Corfes dans l’esclavage , & ils furent enchantés de ce point de vuë.

Cependant , les Français prirent soin

de ne s'engager qu'à la défensive, & de borner le Traité à 4. ans, pour avoir le tems d'éteindre la dette. La France envoya les troupes stipulées vers la fin de l'année 1764, & Mr. le Comte de *Marboeuf* fut chargé de les commander en Chef.

Mr. de *Marboeuf* était un Général expérimenté & plein de modération. L'on ne saurait même douter que ses instructions ne portassent de traiter doucement les Corfes. Sa commission était uniquement de prendre soin que les choses n'empiraissent pour les Génois, & qu'ils pussent conserver les places de *Bastia*, *San Fiorenzo*, *Calvi*, *Algagliola* & *Ajaccio*.

Les Corfes mêmes se conduisirent dans cette occasion avec beaucoup de prudence. Ils tinrent un Conseil Général, dont ils rendirent publiques les résolu-

tions (e). Ils y témoignaient ne se point défier de la France, qui, à ce qu'ils présumaient, ne commencerait point à commettre contre eux d'hostilités. Cependant pour plus grande sûreté, il était ordonné que le Conseil de guerre, par ordre du Gouvernement, veillerait sur toutes les infractions que la France pourrait avoir promis en secret de faire. Ce Conseil était chargé par ordre exprès, d'observer qu'il ne fut point permis aux troupes de France d'entrer sur le territoire de la nation; que le Général garnirait la frontière d'une garde suffisante; que si quelque Officier Français souhaitait un passeport, il pût le donner, mais sous l'obligation de rendre compte à la première assemblée Générale, de tous les passeports

(e) Appendix. N°. V.

qu'il aurait expédiés , & des motifs pour lesquels il l'aurait fait , de même que de chaque Traité qu'il aurait conclu avec les Français. Que sur le rapport qu'il pourrait être fait quelques nouvelles propositions de paix avec la République , elles seraient toutes rejetées, si au début elles n'accordaient à la nation , les Préliminaires résolus dans l'assemblée générale de *Casimca*. Que le Général ferait des remontrances respectueuses au nom de la nation à S. M. T. C. sur la perte considérable que causait à leur Etat l'arrivée de ses troupes ; vû qu'en même tems qu'elle foulageait les Génois des grandes dépenses qu'ils étaient obligés de faire pour pousser la guerre , elle arrêtait les patriotes dans leurs progrès , & les empêchait de chasser entièrement de l'Isle leurs ennemis. Que cette Remontrance pourrait être

plus efficace, si S. E. [*le Comte de Marbeuf*] voulait bien en même tems employer ses bons offices, pour engager le Roi de France à préserver par sa Médiation gracieuse, les droits, les prérogatives, la liberté & l'indépendance de la nation Corse. Cette assemblée ajoutait, que comme jusques là chacun avait coupé librement des bois de construction dans les forêts de l'Isle, il ne ferait plus permis à l'avenir de le faire sans permission du Gouvernement.

Ces réglemens étaient sages & modérés. Sans donner ombrage aux Français, ils mettaient à couvert les patriotes des attaques subites & infidieuses. L'article relatif à la coupe des bois de charpente était très essentiel pour empêcher les Français d'en faire transporter à Marseille & à Toulon, comme ils l'auraient fait probablement sans cet

Edit, qui conservait aux Corfes la ressource précieuse de ces bois de construction, soit pour leur propre service, soit pour celui de quelque Puissance maritime, avec laquelle ils pourraient dans la suite faire alliance.

Les opérations de la guerre restant ainsi suspendues, P A O L I fit fervir sagement ce tems de calme à préparer de nouvelles victoires, à perfectionner la constitution civile de sa patrie, & à lui donner plus de stabilité; en quoi il fit seul ce que les siècles n'avaient pû faire, & donna un exemple illustre de ce qu'on disait *d'Epaminondas*, qu'un seul homme avait été d'une plus grande influence que n'avait pû l'être tout le corps de la nation (f).

(f) CORNEL. NEP. *Vit. Epamin. ira fine.*



## C H A P I T R E III.

*Etat présent de la Corse , relativement au Gouvernement , à la Religion , au Militaire , au Commerce , aux Sciences , au génie & au caractère de ses habitans.*

**A**près avoir parcouru l'histoire des révolutions de l'Isle, qui a éprouvé tant de vicissitudes, il sera agréable de considérer ce qu'ont produit ses efforts vigoureux pour la cause de la liberté. C'est donc avec un très grand plaisir que je vais le présenter à mes lecteurs, avec l'état présent de la Corse.

Le Gouvernement de Corse est tel que je vais le décrire. Chaque *Païse* ou village élit à la pluralité des suffrages un *Podestà* & deux autres Magistrats, qui portent le nom respectable de pères

de la Communauté, *Padri del Comune*. Ces Magistrats sont choisis annuellement: mais ils peuvent être continués pendant plusieurs années dans leur office, & cela selon le bon plaisir de la Communauté: mais il faut que ce soit chaque année par une nouvelle élection.

Le Podestà peut seul juger les causes de la valeur de 10 livres; & avec les peres de la Communauté, il peut juger définitivement jusques à la valeur de 40 livres. Le Podestà est le représentant du Gouvernement, & c'est à lui que s'adressent tous les ordres du grand Conseil. Les Pères de la Communauté sont les Intendans de l'économie & de la police du village. C'est eux qui convoquent la Communauté du peuple, & qui consultent avec lui sur tout ce qui regarde ses intérêts. Dans certains villages, les habitans joignent au Podestà

& aux Peres de la Communauté 12 hommes estimés, gens de bien, en qui l'on peut se confier, & auxquels ils délèguent leur pouvoir de régler les affaires de leur public. Ceux-ci sont apellés Conseillers, & siègent comme Assesseurs avec les trois Magistrats du village. Les noms de ces Magistrats doivent être transmis, aussi-tôt après leur élection, aux Magistrats de la Province, qui ont le pouvoir de contredire ce choix, & d'ordonner une nouvelle Election : mais cela n'arrive jamais lorsque le peuple a été unanime. Quelquefois ils choisissent un Podestà & un Pere de la Communauté, & quelquefois plus ou moins de Conseillers ; ces irrégularités sont permises, selon le goût ou le caprice de divers villages, comme étant encore dans l'état d'enfance, vû que d'ailleurs ces diversités n'entraînent aucun inconvé-

nient, parce que le degré de pouvoir demeure toujours le même pour chaque office, sans égard au nombre, comme cela se pratique dans les Etats de Hollande, où ceux qui députent deux ou trois représentans, n'ont qu'une voix à donner, comme ceux qui n'en députent qu'un seul. Dans quelques unes des villes considérables, le Podestà n'est pas subordonné au Magistrat de Province, mais il est considéré comme ayant une autorité égale à celle de ce Magistrat.

Une fois l'an, tous les habitans de chaque village s'assemblent eux-mêmes, & choisissent un Procureur pour les représenter dans le Conseil Général (g), qui est le Parlement de la nation, &

(g) Mr. BOSWELL apelle cette Assemblée *Général - Consulta*, que nous apellons Conseil Général.

que l'on convoque annuellement à *Corte* dans le mois de May. Ce Procureur est élu à la pluralité des voix ; il doit avoir un Brevèt ou lettre de Créance attestée par un Notaire public , & à son arrivée à *Corte*, il présente cet Acte au Grand Chancelier du Royaume qui l'enregistre. Chaque Procureur a de sa Communauté une livre par jour d'appointement pour son office, depuis son établissement jusqu'à son retour. Ainsi ce qu'on leur alloué est très peu de chose, mais doit être bientôt augmenté.

Quelquefois les Procureurs de tous les villages d'une même *Piève* choisissent un d'entr'eux qui va comme représentant de la *Piève* entière, en évitation de plus grands frais aux villages ; mais c'est un abus. Lorsqu'il doit se traiter des matières importantes, le nombre des consultants ferait trop petit ; d'ail-

leurs ferait - ce un objet que cette dépense, en comparaison de l'exercice du droit de suffrage, lorsqu'il s'agit de faire des loix, ou de régler les affaires les plus importantes de son pays ? Plus le nombre des voix est grand, plus l'assemblée approche des Comices & de la majesté du peuple Romain.

Celle du Conseil-Général forme actuellement une nombreuse & respectable Assemblée ; Car outre les Procurateurs ordinaires, il est d'usage d'appeller plusieurs de ceux qui ont été ci-devant membres du Conseil suprême, outre plusieurs de ceux qui ont perdu leurs pères ou leurs plus proches parens au service de la patrie, afin, disent-ils, que le sang des Héros soit distingué par les honneurs des emplois publics.

Les Magistrats de chaque Province délèguent ainsi un Procurateur à l'As-

semblée générale ; & lorsque tous les Procureurs sont réunis à *Corte* , sous les yeux du Général & du Conseil d'État , il est recommandé aux Procureurs de chaque Province de choisir deux d'entr'eux , qui avec le Procureur de leurs Magistrats procèdent à l'élection d'un Président & d'un Orateur du Conseil-Général. Conséquemment les Procureurs de chaque Province élisent sur leur nombre total , deux sujets qu'ils nomment de vive voix , s'ils sont unanimes ; & s'ils ne sont pas unanimes , à la balote.

Ces deux sujets , avec le Procureur des Magistrats de chaque Province , paraissent devant le Conseil suprême , auquel chacun deux remet un billet cacheté , contenant le nom de celui qu'il estime devoir être Président ; ces billets sont examinés par le Suprême Conseil ;

les trois sujets qui ont le plus de billets inscrits de leur nom, sont soumis à la balotte ; après quoi celui qui a les deux tiers des voix est fait Président.

Un Procureur peut inscrire sur son billet le nom d'un parent ou de celui qui lui a été le plus fortement recommandé ; mais à la balotte il peut voter librement pour la personne qu'il en croit la plus digne ; en sorte qu'il arrive souvent que celui des trois qui a eu le moins de voix par les billets est élu Président avec une grande supériorité. Ce qui me paraît être un autre abus ; car un Procureur qui nomme dans son billet celui qu'il ne croit pas convenir à cette charge, court risque de mettre en place un homme qu'il estime moins ; outre qu'il ne devrait pas se laisser gagner par des considérations de parentage ou de recommandations. Les mem-



bres du Suprême Conseil votent ainsi à la balotte pour le Président. L'Orateur est élu exactement en la même forme.

Le Président gouverne pendant la tenue du Conseil-Général. L'Orateur lit les différens papiers ou mémoires sur lesquels il y a lieu de délibérer. Les propositions du Gouvernement sont adressées au Président ; & celles du peuple sont remises à l'Orateur. Si la proposition du Gouvernement est approuvée par la pluralité des suffrages, elle passe immédiatement en loi ; mais la proposition du peuple, quoiqu'approuvée, peut être laissée en suspend par le Gouvernement sans en dire les raisons ; ce qu'il est cependant indispensablement tenu de faire à la prochaine Assemblée générale.

Ce pouvoir de suspendre fut extrêmement débattu dans le Parlement de Corse. Le peuple s'y opposait forte-

ment, pensant qu'il ne devait pas avoir lieu dans un tel cas ; mais P A O L I toujours prêt à éclairer ses compatriotes, leur fit voir que dans l'état présent des affaires, le Gouvernement pouvait avoir divers desseins, qui n'étaient pas assez meuris pour être communiqués au public, & néanmoins essentiellement avantageux à la nation ; en sorte qu'il importait beaucoup que le Gouvernement eut le privilège de suspendre l'effet des propositions qui pourraient traverser des vues d'une telle conséquence ; outre que le Suprême Conseil, considéré comme le Grand-Procurateur de la nation, & en possession de sa plus intime confiance, devait être spécialement oui ; & que s'il pensait qu'une proposition fut d'une importance critique il pouvait bien lui être permis de la mettre de côté, jusqu'à ce qu'elle eut été examinée sous

toutes ses faces par tous les membres de l'État ; qu'enfin ce délai ne pouvait être d'aucune fâcheuse conséquence , vû que le peuple pourrait ensuite au bout d'un court période donner à sa proposition la force de loi.

Les Procureurs de chaque Province s'assemblent bientôt après, en présence du Président du Conseil - Général , ou d'un Président nommé par lui , & chaque Province y présente les objets qu'elle se propose de mettre sous les yeux du Suprême Conseil l'année suivante, & là chaque Province détermine les objets de ses représentations au Suprême Conseil. L'un de ces Procureurs est élu Grand-Chancelier. Le Conseil Suprême peut controller cette élection , & l'élection de chaque Province doit être confirmée par la pluralité des autres Provinces ; parceque ces Conseillers avec

le Général du Royaume constituent le pouvoir exécutif de la Nation , le Conseil-Général ou Législatif lui ayant confié cette haute commission.

Le Général tient son office à vie. Il est Président perpétuel du Conseil Suprême des Neufs ; [c'est-à-dire des neufs Provinces] ; il vote sur toutes les questions , & en cas d'égalité , il a la voix prépondérante. Il est Commandant absolu des troupes de l'Isle. Son emploi ressemble beaucoup à celui du Stadhouder de Hollande.

Les Procureurs de chaque Province élisent les Magistrats provinciaux pour l'année suivante. Cette Magistrature est composée , selon la règle , d'un Président , de deux Consultants , d'un Auditeur & d'un Chancelier ; mais le nombre varie dans les provinces de la même manière que dans les villages. L'Auditeur

& le Chancelier ont de très petits appointemens, & les Magistrats font défrayés pour la table, par le Public, avec une garde de foldats qui ont la paye. Les Magistrats de Province ont l'examen des crimes; & prononcent leur sentence contre celui qu'ils jugent coupable; mais une sentence capitale ne peut être mise en exécution qu'après avoir été confirmée par le Conseil Suprême. Dans les causes civiles, ils peuvent juger définitivement jusques à la somme de 50. Liv. Dans les causes qui excèdent cette somme, les parties peuvent appeller à la *Rote Civile*, qui est un Tribunal composé de trois Docteurs ès loix, choisis par le Suprême Conseil, & continués à son bon plaisir. Ce Tribunal juge selon les loix civiles & canoniques, & spécialement selon les loix particulieres de Corse. Ces dernieres sont

en partie d'ancienne datte , augmentées & modifiées par les Génois , qui les publièrent sous le titre de *Statuti Civili e Criminali del Isola di Corsica*. Ce livre est devenu très rare ; j'en ai recouvré un exemplaire en petit folio , imprimé à Bastia en 1694. C'est un très bon petit Code , & qui fait honneur à Gènes. *Felix si sic omnia* ; heureux s'ils avaient montré en tout la même équité. Il y a ainsi peu de loix modernes. Quoique la compétence & des Juges de villages & des Magistrats provinciaux s'étende jusques à la somme que j'ai indiquée ; si quelqu'un s'en trouvait manifestement grèvé , il pourrait en demander le redressement , en recourant au Conseil Suprême ou à la Cour du Syndicat , autre institution excellente qui se dirige de la maniere suivante.

Outre les élections qui sont faites par  
le

le Conseil - Général, & dont j'ai déjà parlé, les Procureurs choisissent quelques fujets accrédités & respectables en qualité de Syndics. Ceux-ci font le tour de différentes Provinces, comme nos Juges de la Grande-Bretagne font, ce qu'ils appellent *le Circuit*. Ils entendent les plaintes du peuple contre les différens Magistrats, & si quelqu'un d'eux a transgressé son devoir, il en est fortement repris. Ce Syndicat fait beaucoup de bien. Le Général lui-même est le plus souvent de cette importante Commission. Elle évite au pauvre peuple la fatigue & la dépense d'aller à Corte, porter ses griefs au Conseil Suprême. Ce Syndicat prend connaissance chemin faisant de tout ce qui intéresse les Provinces; réconcilie le peuple avec la salutaire sévérité des loix; encourage l'industrie, & toutes les entreprises loua-

bles, & porte un esprit d'ordre & d'humanité dans toutes les parties de l'Isle.

Tel est le Gouvernement de Corse ; & l'on y trouvera fans doute une Démocratie des mieux entendues. Depuis la juridiction du Podestà & des Peres de la Communauté jusques au Conseil Suprême, il y a une gradation progressive de pouvoir, qui émane du peuple, & que le peuple peut reprendre à lui à son bon plaisir, à la fin de chaque année. Enforte qu'aucun Magistrat, ni Officier du public, de quelque grade qu'il soit, ne peut hazarder dans un terme si court, d'empiéter sur les droits des Constituans ; sachant qu'il doit rendre sans délai un compte exact de son administration, outre que s'il augmentait le pouvoir de son office, il ne ferait que former un joug qui lui deviendrait onéreux, au moment qu'en



fortant de son emploi il rentrera dans la condition de simple sujet. Il est même sûr qu'à moins qu'un Magistrat n'ait perdu tout sentiment, il ne se permettra pas de croupir dans l'indolence, & qu'il exercera son autorité pour le plus grand bien de sa patrie; qu'il ne négligera rien pour se rendre recommandable à ses concitoyens, & pour être honoré par des marques ultérieures de sa confiance.

Dans le Conseil-Général qui fut tenu en 1764. il fut fait de très sages réglemens relatifs au Gouvernement, dont je vais donner le précis.

Aucune proposition faite au Conseil Général ne doit acquérir force de loi, qu'elle n'ait été approuvée par les deux tiers des suffrages.

Les propositions approuvées par la moitié des suffrages, peuvent être réi-

terées dans la même session une seconde & une troisième fois. Celles qui n'ont pas reçu l'approbation de la moitié des voix, ne peuvent être reproposées dans la même session; mais peuvent y être portées de nouveau dans quelque-une des sessions suivantes, avec la permission du Gouvernement.

Le Suprême Conseil d'Etat doit être composé de neuf Conseillers, six de la partie deçà, & trois de la partie delà des monts; savoir, un Conseiller pour chaque Province. De ces neuf Conseillers trois doivent résider à Corte pendant les quatre premiers mois, trois autres pendant les quatre suivants, & trois pendant les quatre derniers: durant ce terme il doit s'y trouver pour ternaire, deux Conseillers de deçà & un de delà les monts; & durant leur

réfidence les trois Confeillers en réfidence doivent avoir l'autorité des neuf membres réunis; mais le Général a le droit d'appeller les neuf Confeillers toutes les fois qu'il le juge convenable félon l'importance des affaires.

Aucun des trois Confeillers d'État en réfidence ne peut s'en abfenter pour quelque caufe que ce puiſſe être, fans une permiffion par écrit du Général; & ce congé ne peut être accordé pour plus de huit jours, & feulement fur de preffantes raifons. Lorsque le Général s'abfente de Corte dans le même tems que l'un des trois Confeillers d'État, tous les procès judiciaires reſtent fufpendus.

Perſonne ne peut être élu Confeiller d'État qu'il n'ait paſſé l'âge de 45. ans; il faut encore pour cela qu'il ait rempli avec approbation la préſidence d'une

Magistrature de Province , ou l'office de Podestà dans l'une des principales villes. Nonobstant cette règle , si un homme d'un mérite distingué avait rempli quelque autre emploi respectable au service de la patrie , quoique ce ne fut pas un des emplois ci-devant marqués , il pourrait être élu Conseiller d'État , pourvû qu'il eut l'âge prescrit par la Loi.

Personne ne peut être pourvu d'un office de Président de quelque Magistrature de Province , avant l'âge révolu de 40. ans ; il faut de plus qu'il ait rempli deux fois l'office de Consulteur dans la même Magistrature , ou quelque autre emploi respectable au service de la patrie , & qu'il ait acquis les connaissances nécessaires pour cet office.

L'Office de Podestà dans les villes n'est point soumis aux Magistratures

Provinciales , & doit être conféré en conformité des mêmes règles.

La charge de Général du Royaume venant à vacquer par la mort , par résignation , ou par quelque'autre voye que ce foit , l'autorité fuprême réfide en entier dans le corps du Confeil d'État ; le plus ancien defquels doit préfider au Confeil ; & c'est lui qui dans le cours d'un mois après la vacance , doit convoquer le Confeil-Général pour la nouvelle élection.

Les Confeillers d'État , les Préfidents des Magiftratures , & les autres Officiers & Juges doivent refter dans leurs charges respectives , avec un plein exercice de leurs droits , jufques à ce qu'ils foient relevés par leur fucceffeur légitimement élu.

Les Confeillers d'État , les Préfidents des Magiftratures provinciales , & les

Podestà des grandes villes ne peuvent être élus de nouveau pour la même charge , sans avoir été deux ans hors de cet office , & sans produire des lettres de Créance du Syndicat Suprême , attestant leur bonne & louable conduite dans l'Emploi qu'ils ont exercé.

PAOLI a réussi d'une manière étonnante à mettre en règle les prétensions des Seigneurs Féodaux. Ces Seigneurs faisaient diverses représentations au Gouvernement, pour la restitution de leurs anciens droits: C'était une question des plus délicates. Leur concéder les privilèges étendus dont ils avaient joui dans les anciens tems , c'était établir des Principautés indépendantes en Corse ; & c'était renverser le bel Edifice d'une constitution libre, que Paoli avait formée pour rendre permanente la félicité de sa patrie.

La plûpart des Seigneurs n'avaient pris aucune part à cette glorieuse guerre. Ils avaient beaucoup à perdre, & ne pouvaient prendre les armes contre la République de Gènes, fans s'exposer à la confiscation de leurs terres.

Les payfans au contraire, s'étaient jettés dès le premier moment dans tous les dangers. Ils n'avaient que leur vie à perdre, & la vie dans l'esclavage n'est point à priser. En réussissant, ils étaient animés par une double espérance; celle d'être délivrés de la tyrannie d'un Etat éloigné d'eux, & celle d'être affranchis d'une oppression plus prochaine, celle des Seigneurs Féodaux. Celle-ci leur était si sensible, qu'un Corse rempli de ce sentiment, m'avoua un jour, qu'à supposer que Gènes eut abandonné ses prétentions sur la Corse, enforte que les payfans n'eussent plus été obli-

gés d'agir contre les Génois , ils se feraient infailliblement soulevés contre les Seigneurs.

Il est donc aisé de comprendre que les payfans n'auraient jamais consenti à retourner sous un pouvoir arbitraire duquel ils s'étaient eux-mêmes délivrés par leur courage ; & que si on leur eut proposé un nouvel esclavage , c'en eut été assez pour exciter une révolte , replonger la nation dans les divisions des partis , & donner à leur ennemi commun un moyen de fomenter les haines , la discorde & les assassinats , jusques à ce que les Corfes se fussent fait eux-mêmes tout le mal que la force & les stratagèmes des Génois avaient essayé inutilement de leur faire. D'un autre côté , il ne fallait pas offencer les Seigneurs , parce qu'on ne pouvait les mécontenter sans troubler les opérations



du gouvernement. Le mot des sages Hollandais , *Nous sommes brisés si nous nous burtons* (h) , devrait être gravé dans l'esprit de tous les hommes , de tout ordre & de toute nation : mais cette maxime est d'une beaucoup plus grande conséquence pour un Etat qui commence à se former.

P A O L I poussa la complaisance pour les Seigneurs au point de permettre qu'ils ne pussent être assignés personnellement devant les Magistrats de la Province dans laquelle ils avaient leur Jurisdiction ; qu'ils eussent le pouvoir de juger définitivement les causes , entre

(h) C'était la légende d'une Médaille Hollandaise où deux vases de terre étaient représentés comme en mouvement pour s'approcher. *Frangimur si Collidimur* , pour représenter le péril de l'Etat par le schisme des partis.

les payfans de leurs Fiefs , fans être responsable au Magistrat de la Province de leur jugement , lequel cependant serait soumis à la revision du Conseil Suprême , & de la Cour du Syndicat. Par ce tempérament , les Seigneurs avaient la flateuse distinction d'un certain degré d'autorité , pendant qu'en effet on ne faisait que soulager d'un devoir pénible les Pères des Communautés , les Podestà , & les Magistrats de la Province. D'un autre côté , ils étaient soumis comme les autres à la connaissance des Judicatures supérieures , & ne pouvaient abuser de leur pouvoir : mais en même tems qu'ils jouissaient d'une prérogative sur les autres Nobles , ils donnaient à l'Etat , fans qu'il lui en coutât rien de plus , une augmentation de Juges capables de policer

& de civiliser un peuple rude & grossier.

Ainsi le pouvoir des Jurifdictions Féodales & héréditaires fut restreint en Corse par l'heureux concours des circonstances & de la sagesse. Ce succès fut en partie l'effet des troubles & de l'ardeur martiale, & en partie le fruit des prudentes mesures d'un habile Législateur. Le système Féodal avait été transplanté du Nord, par de fiers barbares, en divers pays de l'Europe, où il avait jetté de profondes racines, & répandu au loin ses branches. Il eut fallu la plus grande violence pour l'arracher, tandis que par un orage salutaire, & par une conduite habile, ce même pouvoir qu'on craignait, fut soumis à l'ordre, & rendu avantageux à l'Isle de Corse.

Lorsque le Gouvernement sera par-

venu à une plus grande maturité , & que le tems aura moderé l'ardeur que l'on a aujourd'hui pour ces usages , les Seigneurs se disposeront d'eux mêmes à résigner une distinction qui a moins d'avantages que d'embarras.

J'ai fait connaître comment le Gouvernement Corse s'est établi , & je ne doute pas qu'il ne soit susceptible encore d'un plus haut degré de perfection , quoique je le regarde déjà comme le meilleur modèle qui ait jamais existé dans le genre Démocratique.

*Sparte* avait réellement une constitution nerveuse , mais avec le respect qui est dû à la mémoire de l'immortel Lycurgue , *Sparte* manquait de douceur & d'humanité. Ce renversement total des affections humaines , cette extinction de tout sentiment délicat , était une situation si forcée , si vuide de plai-

fers, qu'elle n'était pas à envier. Nous admirerons le merveilleux ascendant que prit sur les esprits le Législateur, mais on nous permettra de penser que tout ce qu'il obtint n'aboutit qu'à la conservation de l'Etat, qui n'est rien sans le bonheur. Mr. *James Stevard* est dans l'idée que si les Lacédémoniens avaient été fermes dans leurs principes, & dans l'esprit de leur constitution, elle subsisterait peut-être encore aujourd'hui (i). Mais si Lycurgue eut changé les Spartiates en des hommes de pierre, elle eut duré d'avantage encore.

Tandis qu'on formait la constitution de Corse, & que l'on prenait les plus justes mesures pour l'affermir, les individus avaient la pleine jouissance de toutes les douceurs de la vie. Les

(i) *Inquiry into the principles of Political Oeconomy*. BOOK II. Chap. 14.

Corfes étoient hommes auffi bien que Citoyens ; & quand une fois ils fe feront complètement délivrés de la tyrannie Génoife, il ne fe trouvera peut-être pas de pays qui foit plus heureux. Animé par cette perspective, PAOLI qui y tend fans-ceffe, s'infinue dans tous les cœurs ; leur attachement pour lui eft tel, que quoique le pouvoir du Général foit limité, celui de Paoli ne l'eft point. C'eft en quelque forte un crime de haute trahifon, de parler contre lui, ou de le calomnier. Son autorité eft une efpèce de Defpotifme fondé, contre les principes de *Montefquieu*, fur le fentiment de l'amour. Je finirai l'article du Gouvernement de cette Isle par une anecdote remarquable.

Un Corfe qui avoit été d'abord au

service de France , où il avait obtenu la Croix de St. Louis , de retour dans sa patrie , entra dans quelques pratiques contraires à sa liberté. Cela le fit soupçonner d'avoir un dessein sur la vie du Général , & dans cette idée , il fut arrêté & envoyé en prison , de laquelle cependant il fut relâché quelque tems après , à l'intercession du Général Français qui était dans l'Isle. A peu de tems de-là il fut surpris une seconde fois dans une autre trame mystérieuse & criminelle ; il fut de nouveau emprisonné : Le Commandant Français sollicita encore sa grace & sa liberté , qui lui ayant été refusée , ce Commandant souhaita de savoir ce qu'il contait de faire du prisonnier. “ Monsieur , lui  
 „ répondit P A O L I , je vous le dirai ,  
 „ lorsque j'aurai perfectionné l'ouvrage  
 „ de la liberté de ma patrie , & affermi

„ la constitution de l'Etat sur un pied  
„ que j'espère de maintenir ; je convo-  
„ querai les Etats de l'Isle, & j'y pro-  
„ duirai cet homme. Je lui montrerai  
„ cette liberté, ce Gouvernement &  
„ ce bonheur qu'il a failli de détruire ;  
„ après quoi je le bannirai de l'Isle à  
„ perpétuité ”. Telle fut la maniere de  
penfer de cet Illustre Chef de la na-  
tion.

*F I N de la première Partie.*



